

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 M. ALEX HARPER, commissaire
 M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire
 M. JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, commissaire
 Mme MONIQUE RICHARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**STRATÉGIES DE RÉCUPÉRATION
ET STRATÉGIES D'ÉLIMINATION**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 24 octobre 2003, 19 h
Conseil scolaire de l'île de Montréal
500, Crémazie Est
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION PAR JACQUES TROTTIER, CMM.....	2
PANELISTES :	
PATRICK BAUDOIN, GOUPE TIRU.....	7
RAPHAËLLE GROULX, RESEQ	9
MICHEL SÉGUIN, RÉSEAU DES RESSOURCERIES	10
KAREL MÉNARD	27
CAMIL GASTON BRETON	42
NORMAND LEGAULT	48
KAREL MÉNARD	61
DENIS FAFARD	73
GAÉTAN BAYEUR.....	77
KAREL MÉNARD	81

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, messieurs, dames. Merci bien d'être là, ce soir, à ce – je ne sais pas plus, je ne les compte plus très bien – forum. Je pense qu'on est rendu au quatrième forum thématique tenu par la Commission de consultation publique sur le PMGMR.

5

Alors, je suis Louise Roy. Le conseil de la CMM m'a demandé de présider cette commission, qui effectivement a pour mandat de faire connaître le PMGMR et de recueillir les opinions de ceux qui voudront bien s'exprimer sur les propositions faites par la CMM concernant les stratégies de récupération et les stratégies d'élimination de nos déchets.

10

Si vous voulez bien, je vais vous présenter mes collègues commissaires dans un premier temps et ensuite les gens qui sont ici pour travailler avec nous ce soir. À mon extrême droite, monsieur Jean-François Léonard, qui est issu du milieu universitaire; monsieur Alex Harper, qui est ici à ma droite, qui est issu du milieu des affaires; à ma gauche, madame Monique Richard, qui est issue du milieu syndical; et à l'extrême gauche, monsieur Jean-François Lefebvre, qui lui est issu du milieu environnemental.

15

Donc, ce soir, cette session-ci, c'est un forum thématique, c'est notre forum thématique qui porte sur la récupération et l'enfouissement. C'est un thème qu'on aborde dans chacun des secteurs que la commission visite parce que, entre autres, on a été mandaté spécifiquement pour consulter les gens sur toute la question des scénarios d'élimination.

20

Alors, nos forums récupération, enfouissement ont pour objectif de permettre de faire circuler le maximum d'information, entre autres sur ces deux thèmes-là, afin de permettre aux gens donc d'être le plus éclairés possible pour, par la suite, venir présenter les mémoires.

25

Alors, je vous présente les gens qui sont ici avec nous pour travailler ce soir. À ma gauche, les gens qui auront l'occasion de réagir à la présentation de monsieur Trottier de la CMM, que je vais vous présenter tantôt. Donc, nos panelistes: monsieur Patrick Baudouin du Groupe TIRU; ensuite, madame Raphaëlle Groulx du Regroupement des éco-quartiers; ensuite, Michel Séguin du Réseau des ressourceries.

30

Et là, on commence les personnes-ressources: monsieur Louis Drouin, qui est du DSP Montréal, donc Direction de la santé publique de Montréal; ensuite, monsieur Réjean Bouchard de Collecte sélective Québec; monsieur Hubert Bourque de Intersan; madame Françoise Forcier du Groupe Solinov, je vais laisser monsieur Trottier la présenter. Et monsieur Jacques Trottier, qui est ici pour représenter la CMM. Monsieur Trottier est conseiller en environnement à la CMM, c'est lui qui est responsable du projet PMGMR.

35

40

Voulez-vous nous présenter madame Forcier, monsieur Trottier?

M. JACQUES TROTTIER :

45 Oui. Madame Forcier est la personne qui a été déléguée par la CMM pour fournir des renseignements techniques ici. Elle s'est occupée de la partie surtout compostage du PMGMR, là où se trouve le plus gros des efforts qu'on a à faire pour atteindre les objectifs. Alors, elle va pouvoir nous aider avec les précisions techniques qu'elle pourra apporter.

LA PRÉSIDENTE :

50 Merci bien. Alors, en termes de déroulement, on a gardé la procédure la plus simple possible. Monsieur Trottier va nous présenter le PMGMR en fonction des deux thèmes. Par la suite, je vais demander aux panelistes de réagir à la présentation de monsieur Trottier.

55 Ensuite, le plancher est ouvert aux questions. Donc, il y a un micro dans la salle. Si vous voulez venir poser des questions, vous pouvez le faire. Vous n'avez qu'à vous avancer. Vous pouvez poser des questions aux panelistes, si vous le souhaitez, aux personnes-ressources.

60 Nous, évidemment, la commission, on va aussi questionner les réactions des gens ou la présentation de monsieur Trottier et on va inviter nos personnes-ressources évidemment à faire de même. Donc, selon la question que vous voulez poser, elle pourrait s'adresser soit à l'un des panelistes, à monsieur Trottier, à madame Forcier, ou à l'une ou l'autre de nos personnes-ressources également.

65 Alors, l'idée, c'est vraiment de faire en sorte qu'on puisse discuter des stratégies qui sont mises sur la table par la CMM pour qu'on puisse en voir les avantages, les inconvénients, l'objectif ultime étant de bonifier le plan, et de profiter aussi au maximum de l'expérience et des réflexions des gens qui sont ici. On les a choisis parce qu'ils représentaient à peu près tous les secteurs impliqués ou intéressés par la question de la gestion des déchets.

70 Alors, si vous voulez bien, on va y aller tout de suite, monsieur Trottier.

M. JACQUES TROTTIER :

75 Je vais partir de la présentation qui a été faite précédemment, mais je vais escamoter plusieurs diapositives pour en arriver directement aux faits. Alors, ne vous en faites pas.

80 Ça, c'est la diapositive, dans le fond, pour rappeler qu'est-ce qui a été prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles concernant l'aspect collecte ou récupération des matières, puis l'aspect élimination de ce qui n'est pas collecté.

Alors, c'est pour rappeler que le but principal du PMGMR, c'est de mettre en place des mesures qui vont permettre de récupérer 60 % des matières qui sont mises au rebut par les gens, dans le but de les recycler ou de les valoriser et de les détourner de l'enfouissement. C'est le but

85 principal. Et pour atteindre ça, il y a une série de mesures que le PMGMR propose. Et le deuxième volet, c'est l'élimination de ce qu'il reste.

Alors, évidemment, il y a eu une orientation qui a été prise par le conseil métropolitain de ne pas se diriger vers l'incinération. Donc, on parle ici d'élimination par site d'enfouissement, 90 parce que c'est la technologie qui existe actuellement dans la CMM.

Les deux autres volets ne concernent pas notre propos de ce soir.

Alors, concernant le volet collecte, qu'est-ce qu'on a constaté en 2001? La récupération, 95 ce qu'on appelle la boîte bleue, la récupération des matières recyclables et des résidus, en moyenne, c'est 27 % qu'on atteint comme taux de récupération. L'objectif est à peu près de 60 %. Ça varie d'une matière à l'autre, mais c'est en moyenne de 60 %. Donc, ça montre en gros l'écart qu'il reste à combler pour atteindre l'objectif de ce qu'on appelle la boîte bleue.

100 La ligne suivante, c'est le même principe, mais pour les matières compostables. Autrement dit, on est à 7 %, on ne fait pas grand-chose actuellement. Il faut aussi atteindre 60 %. Donc, au niveau des compostables, l'effort est encore plus grand à faire.

105 Tout compris, actuellement, dans la CMM au complet, on atteint 17 % de récupération des matières. L'objectif, en moyenne, c'est 60 %. Tout ça, ça a coûté 137 M\$ par année, en 2001.

110 Je voudrais juste préciser ici que c'est le coût qu'on a pu identifier, mais c'est certainement un coût qui est en bas de la réalité, c'est le total de ce que les villes nous ont dit, quoi. Et il y a certains coûts dans les villes qui ne sont pas comptabilisés séparément, mais qui sont quand même relatifs à la gestion des matières résiduelles. Si on avait pu comptabiliser ces choses-là, si l'information avait existé, probablement que le 137 M\$ aurait été plus élevé. Mais c'est le chiffre qu'on a pour l'instant. C'est quand même un chiffre qui est considérable.

115 Qu'est-ce qu'on a constaté aussi? Il y a un manque d'information du public. Puis il y a des contrats existants de collecte dans les 63 municipalités et 27 arrondissements à Montréal et 7 arrondissements à Longueuil. Il y en a qui vont jusqu'en 2011. C'est une donnée de départ.

120 Ça, c'est le renouvellement des contrats. Je vais passer très, très rapidement. C'est juste pour montrer qu'il y a des contrats qui sont signés et ça donne, dans le fond, le pourcentage de la population qui est affectée par ces contrats-là. C'est surtout en termes d'échéancier, je pense que ça nous intéresse moins ce soir, mais ça montre qu'il y a des contrats qui sont signés à long terme. Donc, l'initiation des mesures dans ces municipalités-là va devoir attendre l'expiration des contrats.

125 Si on revient à nos mesures de collecte, qu'est-ce que propose le PMGMR? Il propose d'étendre la collecte à 3 voies partout. Les 3 voies, c'est quoi? C'est une collecte séparée. Que ce soit dans un sac ou que ce soit dans une poubelle séparée ou une boîte bleue ou peu importe

130 la couleur, il faut collecter les matières recyclables. Ça, c'est, en gros, les emballages et les imprimés. Il faut les collecter séparément, de façon à ce qu'elles ne soient pas contaminées. Donc, lorsque le retraiteur les reçoit par la suite, il peut refaire une matière secondaire de qualité.

135 C'est la même chose pour les matières compostables. Il faut se souvenir qu'actuellement, on ne fait pas grand-chose de ce côté-là. Il y a les collectes de feuilles dans plusieurs municipalités. Mais en gros, par rapport à ce qui pourrait être récupéré, on est à 7 %. Il faut atteindre 60 %. C'est ici qu'il y a un gros effort à faire.

140 Puis la troisième voie, c'est les ordures, c'est ce qu'on jette. Pour atteindre ça, en plus de la collecte à 3 voies, pour les habitations de 8 logements et moins, ce que l'on dit ici, c'est que pour les *high-rise*, les hautes densités, ce n'est pas pratique actuellement de trouver des manières efficaces de mettre les trois poubelles dans un 32 au 18e étage, il manque de place tout simplement. Donc, ce que le PMGMR propose, c'est de faire un projet pilote pour ça. Puis on verra plus tard comment est-ce qu'on peut étendre les 3 voies à ces logements-là. Pour l'instant, les 3 voies vont s'appliquer uniquement aux 8 logements et moins.

145 Pour aider aussi la population à mieux recycler, le PMGMR propose l'installation d'éco-parcs, ce sont des parcs à conteneurs, puis de dépôts à résidus domestiques dangereux, des dépôts permanents, de façon à ce que...

150 Juste un exemple. Quelqu'un qui veut se débarrasser de sa vieille peinture, la collecte a eu lieu v'là deux semaines, puis c'est cette semaine-ci qu'il peinture son sous-sol, là, il est mal pris, puis il ne gardera pas ça un an de temps. Donc, il doit disposer d'un endroit où aller porter ça et, de cette façon-là, ça favorise la récupération de ces matières-là.

155 Réduction à la source. Ça, ce sont les deux points sur lesquels la CMM a un pouvoir de réglementer, c'est-à-dire la CMM peut dire: *Bon, bien, à partir de telle date, on arrête de jeter le gazon. On le laisse sur place, le gazon coupé.+

160 Puis les filières de matières, ça, ça fait référence aux filières de matières que Recyc-Québec est en train de mettre sur pied en ce moment: les peintures, les pneus, bon, différentes matières. Ce que ça dit, c'est que le PMGMR propose d'adhérer complètement à ces filières de matières là mises en place par Recyc-Québec.

165 Bon, les autres choses concernent moins le propos de ce soir. Il y a une nécessité de vraiment mettre sur pied des campagnes d'information continues et fréquentes et régulières et pérennes pour que les gens puissent continuer à mettre ces mesures-là en vigueur, à les utiliser.

Bon, les contrats de pesée, on va passer par-dessus.

170 Qu'est-ce que ça va produire comme résultats? C'est peut-être un tableau intéressant. Pour ceux qui étaient ici avant, je vous fais remarquer que c'est le tableau qui était là, mais j'ai rajouté la série de colonnes en vert. Je vais vous expliquer rapidement. C'est qu'en rouge, c'était

ce qu'on a fait en 2001. Puis en bleu, c'est ce qu'on prévoyait faire en 2013. Et évidemment, l'échéancier de 2008 est mentionné comme tel dans la Politique du gouvernement qui s'appelle 98-2008. Alors, je voulais montrer, ici, quels étaient les résultats qu'on prévoyait atteindre en 2008.

Je vais prendre un exemple, rapidement. Si on regarde les recyclables, par exemple, en 2001, on a atteint 25 % de recyclage. En 2008, on s'attend d'atteindre 40 %. Et en 2013, on prévoit atteindre 60 %, ce qui est l'objectif de la politique.

On voit ici que concernant les putrescibles, la progression jusqu'en 2008 va un peu plus lentement, parce que pour pouvoir récupérer les putrescibles, il faut voir à l'installation de plates-formes de compostage. Il manque beaucoup d'infrastructures actuellement. Elles ne sont pas en place et ça va prendre un certain temps pour construire ça. Donc, ça explique pourquoi la montée se fait plus lentement. Mais en 2013, on atteint quand même le 60 %. Et ainsi de suite pour les autres matières.

Ce tableau-là, c'est exprimé en pourcentage, parce que la politique fixe des objectifs en pourcentage. Mais si on regarde en tonnes maintenant ou en mille tonnes, les recyclables actuellement, en 2001, on a récupéré 185 000 tonnes, et l'objectif à atteindre est de 536 000 tonnes en 2013. Les mesures qu'on met en place, on pense qu'en 2008, on prévoit atteindre 313 000 tonnes, et ainsi de suite.

Mais ce que ça montre surtout, c'est que la masse est vraiment dans la boîte bleue qu'on appelle ou la boîte de recyclables et les compostables. Le gros de l'effort, le gros du tonnage à aller chercher, il est dans les compostables et dans les matières recyclables.

On voit finalement que ce qui était enfoui, c'était 1 453 000 en 2001; 1 416 000 qu'on prévoit en 2008. Et là, ça baisse après l'entrée en vigueur des mesures de compostage à 1 053 000. Et ce qu'on espère, c'est que par la suite, bien, ça va continuer à s'améliorer.

Je pense que ça va compléter pour le volet collecte tout de suite. On va maintenant rappeler qu'est-ce que le PMGMR propose pour l'élimination.

Qu'est-ce qu'on a constaté? Qu'est-ce qu'on constate, dans le fond, maintenant? C'est que l'élimination se fait actuellement par cinq sites d'enfouissement, les LES, les lieux d'enfouissement sanitaire qu'on appelle. Il y en a un seul dans la CMM. C'est celui de Lachenaie, qui est situé ici. Et il y en a quatre qui desservent la CMM, mais qui sont hors CMM. Il y a celui de Lachute. Il y a celui de Sainte-Sophie. Il y a celui de Saint-Thomas, ce qui est écrit Berthierville, là, mais c'est en dehors de la carte. Puis il y a celui de Saint-Nicéphore, qui lui aussi est en dehors de la carte, mais il dessert la CMM. On a constaté ça, c'est une situation de fait actuellement avec laquelle il faut composer.

Puis ce que l'on constate aussi, c'est que quiconque voudrait implanter un nouveau LES, peu importe où, c'est très long. Il y a des délais principalement pour faire des études d'impact et

220 aussi pour en arriver à un projet qui va rencontrer ou qui va obtenir l'assentiment du public. C'est un problème, je pense, qui est bien connu de tous, personne veut avoir ça chez lui. Donc, c'est ce qui rend la planification difficile. C'est un constat. C'est le point de départ pour nous qui devons faire un plan de gestion des matières résiduelles.

225 Qu'est-ce qui est proposé? Le PMGMR dit, dans le fond, il y a toute une panoplie de solutions, mais on peut regarder les deux extrêmes. Un extrême, c'est le statu quo, c'est-à-dire que les cinq sites qui nous desservent actuellement, ça fonctionne présentement, ça pourrait continuer à fonctionner. Il n'y a pas de problèmes techniques, je dirais, de faire des sites d'enfouissement qui respectent les normes environnementales. Donc, c'est une solution qui se peut, étant donné qu'elle existe déjà. Ça, c'est un côté de l'éventail des possibilités.

230 Alors, pour peut-être illustrer un petit peu comment ça fonctionne, en 2001, les tonnages provenant uniquement des municipalités: 75 000 tonnes de la CMM ont été enfouies à Lachute, 302 000 tonnes à Sainte-Sophie, 397 000 tonnes à Lachenaie, 223 000 à Saint-Thomas, puis 229 000 à Saint-Nicéphore. Ça, c'est la situation existante, uniquement les matières résiduelles municipales.

235 L'autre extrême de la panoplie, de l'éventail, c'est de dire: *Bien, on va tenter d'atteindre l'autonomie régionale+, comme c'est décrit dans la *Politique 1998-2008*. Ce qui veut dire dans ce cas-là qu'il faut que les matières résiduelles produites à l'intérieur de la CMM restent dans la CMM. Cette régionalisation-là, on a plusieurs façons de la faire. Un site pour l'ensemble de la CMM, ça n'a pas été jugé comme raisonnable, comme étant une régionalisation, un seul site. D'un autre
240 côté, un site par arrondissement et un site par municipalité, ça aurait fait 80 sites. Ça non plus, ça n'a pas été jugé comme raisonnable.

245 Alors, ce qui a été proposé dans le PMGMR, c'est d'en faire cinq, c'est-à-dire un pour la couronne nord, un pour Laval, un pour Montréal, un pour Longueuil et un pour le restant de la couronne sud. Ce sont les cinq régions avec lesquelles la CMM travaille dans d'autres domaines, comme le schéma d'aménagement et le transport en commun. Donc, c'est ce qui est proposé.

250 Dans cette condition-là, les chiffres en bleu, ici, représentent le total cumulatif sur 20 ans des besoins d'enfouissement. Alors, on voit que de 2010 à 2030, les prévisions sont que la couronne nord va avoir besoin de 8.4 millions de tonnes à enfouir; 6.1 millions de tonnes à Laval; 31.2 millions de tonnes à Montréal; 6.4 millions de tonnes à Longueuil et 6.5 millions de tonnes dans le restant de la couronne sud.

255 Alors, madame la présidente, je pense que ça complète l'entrée en matière.

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment, monsieur Trottier.

260 Bon, bien, alors, on va y aller tout de suite avec nos panelistes. J'aurais voulu vous dire et j'ai oublié en introduction, cette fois-ci, à ce forum thématique en particulier, ce serait intéressant qu'on commence à fouiller la problématique de l'élimination plus qu'on l'a fait jusqu'à maintenant encore.

265 Hier ou avant-hier, lors de l'atelier sur l'efficacité des mesures, on a commencé à resserrer la compréhension qu'on avait des enjeux autour justement de l'échéancier et de l'efficacité des mesures. On n'a pas encore fait beaucoup de lien entre efficacité des mesures, stratégies de récupération, impacts sur l'enfouissement. Alors, si le coeur vous en dit, ne vous gênez pas.

270

Qui veut commencer? Monsieur Baudouin. Allez-y.

M. PATRICK BAUDOIN :

275 Bonsoir à tous! Par rapport à la présentation qui nous a été faite...

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous nous dire qui vous êtes? Parce que Groupe TIRU, ce n'est pas évident.

280

M. PATRICK BAUDOIN :

Oui. Donc, Patrick Baudouin. Je suis le vice-président de Groupe TIRU. On gère plusieurs centres de tri dans la région de Montréal et, entre autres, celui de la Ville de Montréal.
285 Donc, quand vous voyez des petits camions verts dans la rue, bien, c'est nous. Et le centre de tri derrière, nous, on trie toutes vos matières recyclables, entre autres, pour retourner vers le recycleur. Et TIRU, c'est: traitement industriel des résidus urbains. Parce qu'en même temps, on est aussi gestionnaires de l'incinérateur de Québec.

290 Par rapport à la présentation qui nous a été faite, moi, j'ai préparé quelques petites notes ce matin. C'est un petit peu perturbé, parce que je ne pensais pas qu'on allait aborder le sujet sous cette forme, mais ce n'est pas grave. Il y a des points qui sont très importants et à mettre en valeur.

295 Monsieur Trottier nous disait tout à l'heure qu'il y avait un manque d'information du public. Bien, oui, il y a un manque d'information du public. Mais je suis désolé, mais nous, on travaille, aujourd'hui, pour 55 villes et, sur les 55 villes, il y a des villes qui sont... je suis désolé pour ceux qui ne font pas de communication, mais il y en a qui font beaucoup de communication. Et on s'aperçoit que l'information du public, elle est simple. Un guide de tri bien établi, je dirais, une

300 information ou un projet pilote ou différentes choses, ça fonctionne. Il n'y a pas besoin de grand-
chose, aujourd'hui, pour inciter les gens à remplir le bac de recyclage.

305 Pour vous citer un exemple quand même assez concret, l'ancienne Ville de Montréal,
donc, entre autres les neuf arrondissements de l'ancienne ville, en 1999, il y a eu une campagne
de relance de collecte sélective au mois de novembre 99, avec en même temps l'obligation de
recycler. Entre autres, il y a un arrêté municipal qui est sorti au début novembre et, en un mois,
on a augmenté le tonnage collecté dans la ville de 36 %. Donc, quand on annonce des chiffres
comme on a vu tout à l'heure, bien, on sait, aujourd'hui, qu'avec une bonne communication, le
citoyen réagit, ça se passe bien.

310 En termes de qualité, on a vu en 2001 des campagnes de communication sur la qualité.
On a vu notre taux de rejet au centre de tri diminuer. Donc, ça veut dire que le citoyen réagit dès
qu'il y a la moindre petite communication. Je vais être méchant avec certaines villes de la CMM,
parce qu'il y en a qui ne font pas de communication. Et nous, en tant que gestionnaires de
centres de tri, on s'en aperçoit. Donc, la partie information, oui, elle est hyper importante et, en
plus, le pire, c'est qu'elle est très simple.

320 On parlait tout à l'heure d'éco-parcs. Les éco-parcs, ça existe. Il en existe très peu,
aujourd'hui, sur la CMM par rapport aux villes avec lesquelles on travaille. Encore une fois, les
neuf arrondissements de l'ancienne ville sont équipés de ce qu'on appelle les éco-centres, que
vous devez connaître. Ailleurs, il n'existe pas grand-chose aujourd'hui.

325 Par contre, il y a quelque chose qui existait par le passé, comme quoi encore une fois le
citoyen réagit très bien quand on met quelque chose à sa disposition, c'est les sites de cloche.
Vous aviez des sites d'apport volontaire, qui fonctionnaient très bien. Les chiffres de 2000,
repreons les chiffres de 2000, c'était 3 000 tonnes par année sur tous les sites de cloche de la
Ville de Montréal. Or, c'est sûr que quand on a retiré ces sites de cloche, on n'a pas perdu la
matière, la matière s'est transférée dans le bac ou dans les bacs roulants que vous avez
aujourd'hui.

330 Mais l'éco-parc, aujourd'hui, on sait que s'il y a un éco-parc quelque part, ça fonctionne.
Il y a quelqu'un de la Ville de Montréal dans la salle. On sait très bien que même les éco-centres,
aujourd'hui, il y a certains endroits où on a du mal, où on est obligé d'aller chercher les matières à
recycler deux fois par jour parce que le citoyen participe. Le samedi matin, il y a la queue à l'éco-
centre.

335 Donc, monsieur Trottier, au niveau de l'information, au niveau des moyens, il y a des
choses qui sont dans votre document aujourd'hui, qui, à mon avis, sont très simples et c'est très
facile, et le citoyen réagit très bien par rapport à tout ça.

340 En termes de recyclage, on s'aperçoit aujourd'hui que les objectifs à atteindre, c'est que
chacun mette à peu près l'équivalent de -- en gros, c'est de trois fois à trois fois et demie ce qu'il
met dans son bac aujourd'hui. Tout le monde va dire que c'est impossible, c'est clair. Des gens

345 comme nous, aujourd'hui, on verrait très bien dans Montréal ou sur toute la CMM quelque chose qui irait où on fasse deux collectes de matières recyclables par semaine et une seule collecte de déchets, plutôt que deux collectes de déchets et une collecte de matières recyclables.

350 On sait que le bac de recyclage, il a une certaine taille. On sait que les appartements sont petits. On sait qu'il y a des grandes interrogations. On travaille actuellement avec un des neuf arrondissements de l'ancienne ville justement pour trouver des idées, pour augmenter le volume du contenu du bac de recyclage. On a trouvé. Le projet pilote va commencer bientôt. Tout ce qu'on souhaite, c'est qu'on puisse réussir.

355 Concernant un petit peu ce qui a été dit jusqu'à maintenant, moi, je n'ai pas grand-chose de plus à ajouter. C'est vrai que pour moi, le point fort, c'est que je reconnais qu'il y a un manque d'information du public. On le ressent, nous, dans certains endroits. Mais quand il y a une information qui est faite quelque part, le citoyen réagit très vite.

360 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Baudouin.

Madame Groulx, est-ce qu'on peut passer, en suivant l'ordre, de votre côté?

365 **Mme RAPHAËLLE GROULX :**

Oui, absolument. Qu'est-ce que je pourrais ajouter? Oui, l'information publique, je crois que, effectivement là-dessus, je suis d'accord avec monsieur Baudouin. Quand les gens sont bien informés de comment et du pourquoi, ça fonctionne.

370 Malheureusement, le Réseau des éco-quartiers, on fonctionne avec des ressources limitées, du personnel limité. Mais étant sur la ligne de front, je peux vous dire qu'il y a encore des gens qui ne sont pas au courant de toutes les ressources qui sont disponibles. Et pas seulement le citoyen, l'industrie aussi ne sont pas au courant d'un paquet de ressources qui sont là pour eux. Par exemple, il y a une chaîne de quincaillerie, pour ne pas la nommer, RONA, qui fait du recyclage de peinture. Et ça, les gens ne le savent pas. Donc, dans la vie de tous les jours, on fait beaucoup de détournement de matières résiduelles comme ça.

380 Moi, ce que j'aimerais soulever, c'est quelque chose que je trouve un petit peu paradoxal concernant les éco-centres. C'est qu'on sait que les principaux producteurs de matières résiduelles, c'est les petits détaillants, les commerces au détail. Ce n'est pas les citoyens. Par contre, ces gens qui font partie des *cie+, ces citoyens corporatifs n'ont pas accès à ces ressources-là, alors que ça permettrait de détourner une quantité incroyable de matières résiduelles des centres d'enfouissement.

385 Parce que présentement, le petit commerçant, lui, son travail, c'est de faire en sorte que son commerce fonctionne. C'est sûr qu'il y en a beaucoup et de plus en plus qui ont une

390 conscience environnementale, mais les ressources ne sont pas là pour eux. On ne leur offre...
bon, c'est sûr qu'on leur offre la collecte sélective par bac roulant ou par bac vert. Sinon, on fait
quoi avec le reste? Avec les néons, par exemple, qu'est-ce qu'on fait avec ça? Et ça, ce sont
toutes des matières résiduelles qui ne devraient pas aboutir dans un centre d'enfouissement.

395 Et je crois aussi qu'il serait important de renforcer les incitatifs qui sont déjà en place. Bon,
le recyclage, ça fonctionne bien. Les cloches, ça fonctionnait très bien quand c'était là.
D'ailleurs, on me le demande souvent: *Est-ce que ça existe encore?+ *Non.+ Parce
qu'effectivement, quand on manque la collecte de rue une journée, une semaine, après ça on se
retrouve avec une masse. En une semaine, si tu lis tous les journaux, alors ton bac déborde.

400 L'autre chose, c'est que je crois qu'on pourrait faire appel à des études qui ont déjà été
faites. La Ville de Montréal a déjà fait un projet pilote sur le compostage dans les édifices de 9
logements et plus. Et c'est un projet pilote qui a duré pendant trois ans dans certains quartiers de
l'ancienne Ville de Montréal. Sinon, dans les triplex, les quadruplex ou les maisons unifamiliales,
le compostage domestique est souhaitable et est à encourager. Et nous, on travaille très fort là-
dessus. Et d'ailleurs, je peux vous dire que dans mon secteur d'intervention, c'est même
405 excessivement populaire.

410 Qu'est-ce que je pourrais ajouter? Je pense que c'est ça, c'est de rendre accessibles aux
principaux producteurs les ressources qui sont là et de faire véhiculer plus l'information sur les
différentes ressources disponibles qui sont là, pas seulement pour les citoyens, mais qui
pourraient être là aussi pour les petits commerçants si on s'y mettait et si on s'y donnait la peine.

415 Et je pense que pour la diffusion de l'information, les organismes communautaires, les
éco-quartiers, le réseau des ressourceries, etc., on est les acteurs qui sont sur les premières
lignes, et je pense qu'on est très bien placés pour faire véhiculer cette information. Et on ne
demande que ça, nous.

LA PRÉSIDENTE :

420 D'accord. On va aller voir comment les autres vont réagir éventuellement et voir comment
est-ce qu'on peut vous utiliser au maximum. Vous allez avoir l'occasion, j'imagine, d'y revenir.

Monsieur Séguin.

M. MICHEL SÉGUIN :

425 Bonsoir! Merci encore pour l'invitation.

430 Juste pour commencer, les ressourceries sont des entreprises communautaires à but non
lucratif ou des coopératives qui transforment les déchets en ressources. Il y a plus de 50 000
tonnes de déchets qui passent par des ressourceries partenaires. En une année, c'est plus de
700 emplois durables qui sont créés ou conservés.

Écoutez, je voudrais peut-être commencer juste en parlant un peu des orientations du plan de gestion qui sont présentées dans le texte. Il y a six grandes orientations qui nous sont présentées dans ce PGMR. Le premier dit qu'on respecte la politique québécoise.

Bien, en fait, les six, je vais les nommer, mais je voudrais dire qu'on les partage toutes ces orientations-là. Mais la question: est-ce qu'on trouve ce qu'on a actualisé, mis en oeuvre ces orientations-là et, malheureusement, je ne pense pas. Quand on dit qu'on respecte la politique québécoise, bon, on ne l'a respecté pas car on remet de cinq ans l'échéancier et l'atteinte de cet objectif-là.

Et je vous dirais, par rapport à ça, madame la présidente, qu'on est allé chercher les chiffres de Recyc-Québec par rapport à l'état de situation des autres PGMR à travers le Québec. Et bon, il y a 90 plans de gestion qui sont dus. Il y en a 27 qui sont à l'étape finale des analyses par Recyc-Québec. Sur les 27, il y en a 10 qui sont encore en train d'être analysés. Il y en a 10 qui ont été jugés conformes et il y en a 7 qui ont été jugés non conformes par rapport à l'atteinte de l'objectif des échéanciers.

Donc, si la tendance se maintient, la majorité des PGMR, la majorité des autres places ont respecté leur échéancier et ont respecté l'atteinte des objectifs d'ici 2008. Alors, encore une fois, on se pose la question: pourquoi ce n'est pas possible pour la CMM de le faire?

On dit qu'on endosse la hiérarchie des 3R. Par contre, on trouve que ni le budget ni l'échéancier ne reflètent cet endossement de la hiérarchie des 3R. On dit qu'on respecte des pratiques régionales différentes comme troisième orientation. Sauf qu'on n'a pas vu, dans les infrastructures qui sont proposées, des infrastructures qui sont flexibles et qui sont adaptées à chacune des régions et des communautés de la CMM.

On parle de la collaboration interrégionale et on dit que le statu quo, c'est de la collaboration interrégionale. Bien, il faut qu'on arrête de dire ça. Il y a une collaboration qui est en pratique avec les multinationales du déchet, mais ce n'est pas une collaboration interrégionale avec les communautés qui sont aux prises avec ces mégasites d'enfouissement. Et donc, arrêtons de dire que c'est de la collaboration ou disons que c'est de la collaboration avec les multinationales du déchet.

Quand on parle d'intégration d'entreprises d'économie sociale, vous allez comprendre que c'est un principe que j'étais très heureux de voir dans ce plan-là et pour lequel je crois qu'il y a une des clés des solutions par rapport à l'atteinte des objectifs. Sauf que l'intégration des entreprises d'économie sociale est inexistante tant du point de vue des investissements que de l'efficacité.

Finalement, on parle d'un cadre financier, et le cadre financier, encore une fois, ne correspond pas aux 3R. Un exemple du budget alloué à la réduction, il est, à toutes fins pratiques, inexistant.

Je vais terminer peut-être parce que, bon, j'aurais plusieurs choses à dire, mais je sais qu'il y a beaucoup de monde qui ont des choses à dire. Puis à la fin de la soirée, je vais vous remettre ma liste d'épicerie par rapport à ce que j'aimerais voir. Parce que ça, c'est l'autre partie, il faut voir qu'est-ce qu'on a et comment est-ce qu'on peut arriver à ce qui pourrait être.

480

Mais je vous dirais qu'on trouve souvent dans le texte, quand on parle d'enfouissement, on parle de l'opposition. On parle même du syndrome *pas-dans-ma-cour*. C'est drôle, on retrouve des syndromes par rapport à ça. En fait, oui, il y a une opposition, mais l'opposition est aux mégasites d'enfouissement. Ce n'est pas un syndrome d'être contre une installation qui

485

Ce n'est pas un syndrome d'être en opposition à des multinationales qui ont des secrets qu'on n'a pas le droit d'avoir, alors que c'est les contribuables qui paient pour ces services-là. Est-ce que c'est normal qu'on ne sait pas quel taux de profit ces compagnies-là font sur le dos des contribuables? Est-ce qu'on n'a pas le droit de savoir quelle sorte d'opération qu'ils sont en train de faire dans ces affaires-là?

490

Moi, ayant participé à des audiences et, encore une fois, à Lachenaie quand, BFI, on leur a posé la question par rapport aux profits, ils ont dit: *C'est un secret de compagnie. On n'a pas à vous le dire.+ Bien, on parle d'un déchet. On parle d'une installation avec laquelle il y a des personnes qui vivent. À mon avis, l'opposition est légitime.

495

Et finalement, il y a une opposition très légitime à la pollution. Les biogaz et les eaux de lixiviation affectent la santé de la population. C'est une installation qui pollue. On ferme un site d'enfouissement, il y a des biogaz qui sont générés pour 25 ans et les eaux de lixiviation restent contaminées pour une centaine d'années. Ça, ce sont des coûts environnementaux, des coûts sociaux qui sont donnés à la population. Il y a une étude américaine qui a calculé qu'il y a un camion sur six sur les routes qui est un camion de déchets. Mais ça, ça fait partie aussi des coûts qu'on a à assumer.

500

505

Alors, j'ai été déçu dans le document de la CMM, parce que quand on parle d'aménager cinq ou six sites d'enfouissement, mettons qu'on fasse la chose responsable et qu'on dise: *On va arrêter d'exporter nos déchets à des petites communautés en dehors de la CMM, puis on va s'en occuper comme de façon responsable, de façon écologique sur notre territoire+, bien, peut-être qu'on n'est pas obligé d'envisager des mégasites d'enfouissement tels qu'on les a vus jusqu'à maintenant.

510

On est peut-être tannants avec ça, mais on revient avec la question de Halifax. Halifax, trois systèmes de collecte: recyclables, organiques et ensuite on parle d'enfouissement sélectif. Donc, la dernière filière de l'élimination qui coûte la plus cher, donc qui est la moins intéressante du point de vue du contribuable. Donc, déjà, on a un système économique qui fait en sorte qu'on fait tout ce qu'on peut pour recycler d'abord, tout ce qu'on peut composter ensuite et après seulement le déchet. Mais ce déchet-là va à un centre de tri et, là-dedans, chaque sac est ouvert

515

520 et on va stabiliser la matière organique, et on va retirer ce qui est toxique, et on va retirer ce qui est encore récupérable.

525 Donc, à ce moment-là, on ne parle plus d'un enfouissement pêle-mêle, on ne parle plus de mégasite d'enfouissement. On parle d'enfouissement sélectif. Et c'est un type d'installation qui peut être beaucoup plus acceptable pour la population. C'est le cas. Écoutez, le site de Halifax, qui est en banlieue, à quelques minutes de la ville, il n'y a pas de levée de bouclier par rapport à une installation comme celle-là. Le monde comprennent qu'est-ce qui se passe là-dedans.

530 Donc, à mon avis, si la CMM avait proposé ce type d'installation là et avait envisagé quelle sorte de système qu'on pourrait avoir sur notre territoire avec des plus petits sites répartis de façon plus intelligente sur le territoire, bien, à ce moment-là, on peut commencer à envisager le déchet pas comme il l'est actuellement, mais comme il pourrait être, c'est-à-dire d'abord comme une ressource. Puis ensuite, on va voir à enfouir quelque chose qui devient inerte relativement et qui ne cause pas les problèmes qu'on connaît actuellement de l'enfouissement.

535 Alors, c'est pour ces raisons-là qu'on croit qu'il faut envisager une gestion sur le territoire de la CMM et il faut envisager une gestion non pas gérée par des multinationales, mais des sites publics contrôlés par la communauté et qui fait un enfouissement sélectif.

540 Alors, je vais terminer là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Séguin.

545 J'aimerais ça demander aux personnes-ressources de réagir à leur tour, que ce soit sur la présentation de monsieur Trottier ou sur les interventions de l'un ou l'autre de nos panelistes. On va se trouver à compléter le tour de table et, après ça, je vais ouvrir aux questions.

550 Monsieur Drouin, Direction de la santé publique de Montréal.

M. LOUIS DROUIN :

Je vais parler de santé.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça nous intéresse.

560 **M. LOUIS DROUIN :**

565 Ce que je connais davantage, parce que j'ai été historiquement mêlé dans des problématiques de la carrière Miron, ce qu'on appelle aujourd'hui le CTED, Centre de tri et d'élimination des déchets et même, nouveau nom, Complexe environnemental. Donc, on voit que les choses se sont améliorées du côté de la carrière Miron. Non, mais ça, ça veut dire qu'il y a des bonnes choses qui se passent de ce côté-là, c'est ce que je veux expliquer. Puis on avait été impliqués avec Meloche au West-Island, l'autre carrière. Donc, Miron, 34 millions de tonnes; Meloche, c'est à peu près 4 millions de tonnes de déchets enfouis.

570 Miron, puis je fais un résumé bref parce que les problématiques sanitaires -- Miron était un cas type. C'était le plus gros site, enfin, le troisième plus important en tonnage en Amérique du Nord et à peu près le seul dans un site résidentiel densément peuplé. Il faut le faire. Et on a commencé à enfouir des déchets là à partir de 1968, puis on a roulé ça jusqu'à quoi, il y a quatre ans, je pense, il y a trois ans qu'on a arrêté l'enfouissement des déchets. Donc, il y avait beaucoup de déchets qui s'enfouissaient là.

575 Les problématiques principales à l'époque, quand on est intervenu fin des années 80, début des années 90, il y avait toute la question des biogaz. Et là, je parle d'un site non contrôlé. Donc, quand on est intervenu, il y avait une torchère, quelques tuyaux qui récupéraient du biogaz. Mais ce qu'on nous disait à l'époque, c'était 10 %, 15 %, puis le reste, bien, ça allait partout dans l'air ambiant du quartier Saint-Michel principalement.

580 Donc, il y a la question des biogaz. Et les biogaz nous inquiétaient pour, je dirais, deux principales raisons: d'abord, la contamination de l'air ambiant du quartier, évidemment. Il faut bien comprendre que les gens vivaient... écoutez, c'est sûr, il y en a sûrement qui ont visité la carrière Miron. Vous avez seulement à prendre les maisons qui sont juste du côté nord-est, ils ont le jardin dans la cour, dans le trou comme on dit. Donc, il y avait ces émissions-là qui étaient importantes.

590 Et il y avait toute la question des cancérogènes qu'on retrouvait dans les biogaz à l'état de trace, mais c'était des produits toxiques qui étaient inquiétants: chlorure de vinyle monomère, des dichlorométhanes. Enfin, c'est un ensemble de produits chimiques qui peuvent amener des, si on regarde les études faites chez les animaux, des effets embryotoxiques, cancérigènes principalement, tératogènes.

595 L'autre problématique, c'était la migration latérale. Ça, ça nous inquiétait beaucoup. Donc, ce gaz-là est très surnois, peut, surtout du côté d'une carrière, percoler à travers les structures géomorphologiques et se retrouver dans les sous-sols des maisons, et avec les risques d'explosion qu'on peut en retenir.

600 La littérature internationale, c'est bien documenté. Il y a des explosions s'il n'y a pas un
bon contrôle de la migration latérale et que les niveaux de méthane dans le gaz deviennent en
concentration suffisante pour que quelqu'un allume une allumette, pouf! C'est le fameux 5 %
volume, 50 000 ppm. C'est le niveau, ce qu'on appelle la LIE, limite inférieure d'explosivité. Ça
nous inquiétait. Et d'ailleurs, on avait fait venir à l'époque les pompiers pour aller vérifier les
605 niveaux de concentration de méthane dans les sous-sols des maisons.

Cette problématique-là s'est aussi présentée à Meloche où le biogaz a migré sous la dalle
de béton d'une entreprise à proximité de Meloche, qui avait occasionné des niveaux de méthane
importants dans l'entreprise elle-même, au niveau des travailleurs. Donc, ça, c'était préoccupant.
610 Donc, biogaz, sécurité, explosion, bon.

Du côté, tout le temps par rapport au biogaz, la littérature scientifique, très peu d'études
scientifiques, qui a pu hors de tout doute établir la relation de cause à effet entre une exposition à
des biogaz cancérigènes et des excès de cancer. Il y a Goldberg à McGill qui a commencé à faire
615 ça pour Miron. L'évidence scientifique n'est pas tellement établie.

Puis il faut bien comprendre, on se retrouve avec des niveaux d'exposition qui sont
relativement bas, et il y a tellement d'autres variables reliées à l'alimentation, au tabagisme, qui
peuvent masquer l'effet réel relié à une exposition spécifique à un site d'enfouissement. C'est pour
620 ça qu'on utilise de plus en plus l'analyse du risque, qui est une méthode indirecte, qui, en
fonction des concentrations mesurées dans l'air ambiant, on peut estimer un excès de risque de
X, Y, Z cancers par 100 000 de population. Et c'est là qu'on se donne des critères de gestion.

C'est ce que les Californiens ont fait pour leurs sites d'enfouissement, à l'époque, dans
625 les années 80. Et ça a résulté la fameuse législation Calderone en Californie, qui a été la
première législation la plus contraignante aux États-Unis pour obliger les propriétaires de sites à
contrôler les émissions de biogaz par des méthodes technologiques de captage et de contrôle de
la migration latérale.

630 Donc, ça, c'est pour les biogaz. C'est toujours potentiel.

Eaux de lixiviât, Miron, en fait, il n'y a pas de problème. Enfin, pas de problème... il y a
probablement un problème rendu à l'usine d'épuration des eaux usées et que les toxiques qui
étaient traités de façon primaire à Miron se retrouvent dans le réseau de collecte des eaux usées
635 de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. C'est traité à l'usine d'épuration et ça se retrouve dans
le fleuve.

En milieu plus rural, à mon avis, il y a une problématique qui peut être plus
problématique, c'est la contamination des nappes phréatiques. Les sites à Montréal, il ne peut
640 pas y avoir de contamination de nappe phréatique, c'est récupéré dans le réseau des collecteurs
de la Ville de Montréal. Mais en milieu rural, pour les sites sauvages ou les sites qui ne sont pas
du tout contrôlés, vous pouvez avoir une contamination des nappes phréatiques. Et, en plus, les

gens s'alimentent beaucoup en eau potable avec des puits. Donc, ce n'est pas des réseaux urbains de distribution avec des tuyaux comme Montréal.

645

Donc, la question des eaux de lixiviat, la question de la contamination de l'eau qui peut rejoindre les gens, en tout cas, en milieu urbain comme celui que je connais ici, c'est impossible, parce qu'on a un système de distribution d'eau avec des tuyaux. En milieu rural, ça peut être plus problématique. Donc, ça, c'est les enjeux.

650

L'autre enjeu qu'on a vu avec les citoyens de Saint-Michel, c'est les camions, c'est le bruit, les nuisances. Il y a un débit de camions drôlement important. À l'époque, il y avait 500 camions par jour qui passaient par là. Ça achale le monde. Puis je les comprends. Les niveaux de bruit sont élevés et c'est une nuisance qui est majeure.

655

Puis il y a la question des mouettes qui se mettent le nez là-dedans, les mouettes, les pigeons. Il y avait des milliers d'oiseaux qui étaient dans le site de Miron. Puis finalement, les gens se plaignaient, autour, des crottes de mouettes qui se retrouvaient soit dans les piscines, pour ceux qui avaient des piscines hors terre, et ça contaminait.

660

L'enjeu de Santé publique est moins bien connu. Il y a un peu de littérature là-dessus qui semble démontrer que les fientes de pigeons, les fientes de mouettes qui se retrouvent dans des eaux de piscine qui ne sont pas bien chlorées, on pourrait potentiellement avoir une contamination bactérienne des utilisateurs.

665

Moi, vis-à-vis ça, parce que ce qui m'interpelle le plus, c'est les deux scénarios, le mégasite ou l'autonomie régionale, avant d'y répondre, je pense qu'il faut parler de principe de gestion ou principe d'élimination. Puis le premier principe, puis je prends un mode de développement durable, c'est de favoriser évidemment la disposition de l'élimination des déchets le plus près des producteurs de déchets.

670

Pourquoi? Parce que si on prend la question du camionnage, on génère beaucoup de circulation. Et plus un site est éloigné, plus vous utilisez le camionnage, puis il y a un problème. On le voit d'ailleurs dans la grande région métropolitaine, la multiplication du parc de camions avec l'augmentation constante.

675

Puis ça, c'est un des enjeux du plan de gestion québécois sur les gaz à effet de serre, c'est l'augmentation du CO₂. Ce qu'on a remarqué depuis les dix dernières années, l'augmentation la plus importante vient du camionnage. Donc, moi, je me dis, bon, d'une part, souvent c'est à base de diesel. Donc, vous avez toute la question des particules qui sont générées par les camions diesel, particules respirables. Donc, si on a à faire un site, il faut qu'il soit, à mon avis, près des producteurs de déchets.

680

Donc, c'est sûr que là, on arrive vers le scénario numéro 2, le B. Si vous avez un seul mégasite et que ça s'en va tout sur le même... même, moi, je trouve que Saint-Nicéphore, les déchets de Montréal vont à Saint-Nicéphore, on est loin du premier principe.

685

690 Le deuxième principe, c'est que si on doit placer ces lieux d'enfouissement, d'abord, ces lieux d'enfouissement doivent être bien identifiés. On ne doit pas répéter l'erreur de Miron. Ça ne doit pas être dans un lieu résidentiel. Il faut trouver des endroits qui provoquent le moins de désagréments pour la population. Puis ça, je pense qu'il faut le prévoir dans le plan d'aménagement.

695 De plus en plus, on parle d'un plan d'aménagement métropolitain, il faut traiter ça comme un site industriel dangereux. Donc, de plus en plus, on fait ce qu'on appelle des aires d'exclusion. Il faut éviter que ces sites-là soient près des gens - ça, c'est le deuxième principe - pour éviter que les gens en subissent les contrecoups, notamment au niveau du transport. Donc, il faut trouver un moyen de trouver une localisation qui fait en sorte que les gens n'aient pas le désagrément notamment du transport routier.

700 Je me rappelle de la saga du Centre de transport du côté de l'échangeur Turcot, c'est ça qui est ressorti, les camions passeraient devant le centre d'accueil. Aujourd'hui, en 2003, c'est inacceptable pour la population que sciemment, consciemment, on fasse ça. Ça, ça ne passera plus.

705 Le troisième principe, il faut que ces sites-là appliquent le *best known technology*, meilleure méthode de contrôle, puis je pense qu'il y a un règlement qui s'en vient du ministère de l'Environnement. Moi, j'ai l'impression que les méthodes de contrôle existent aujourd'hui. On est en 2003. Les Californiens, ça fait 30 ans qu'ils gèrent ça; nous autres aussi.

710 Le centre Miron, aujourd'hui, bon, il est fermé. Il n'y a plus de biogaz bien, bien qui se retrouvent dans la population. Moi, en tout cas, du point de vue de santé publique, ce n'est plus un enjeu. Il est contrôlé. Pourtant, on a 34 000 millions de tonnes de déchets. Tout est récupéré. La migration latérale est contrôlée. Au niveau des impacts sur la qualité de l'air, en tout cas les derniers relevés qu'on a faits, nous, dans les années 90, il n'y avait plus rien. On ne voyait plus rien. C'est récupéré, c'est capté.

720 Donc, il faut se mettre aussi dans l'idée qu'un site contrôlé, qui est loin de la population, en tout cas, moi, je n'en vois plus bien, bien d'enjeux de santé publique. Il est contrôlé, en termes technique, *engineering*. Donc, ça, c'est important, quand il est fermé.

725 Mais s'il est ouvert, à mon avis, il y a les nuisances d'odeurs qui peuvent apparaître. Puis ça, bien, je ne suis pas l'expert. La question des odeurs, je n'ai pas revu la littérature technique, je ne suis pas un ingénieur, mais c'est difficile souvent à contrôler les odeurs quand un site demeure opérationnel.

730 Moi, ce que je sous-tends, c'est ces trois principes-là. Mais les méthodes de contrôle, ça coûte des sous. Puis à mon avis, il ne faut pas multiplier indûment les sites. Il faut assurer un minimum de tonnage pour que ces sites-là puissent mettre en place les mesures de contrôle qui peuvent être coûteuses. Je n'ai pas le chiffre exact. Moi, j'avais l'impression qu'à Montréal, le

chiffre que j'avais, c'est si on est 3.4 millions à la CMM, c'est 1 million de tonnes par individu. Est-ce que c'est vrai? On génère combien par année de millions de tonnes? 1 million de tonnes par individu?

735 **LA PRÉSIDENTE :**

On génère combien de tonnes? Vous aviez une acétate là-dessus, monsieur Trottier. Combien est-ce qu'on génère?

740 **M. JACQUES TROTTIER :**

Je dirais, à l'oeil, 1 million de tonnes par individu, c'est beaucoup là.

M. LOUIS DROUIN :

745

Je pense qu'il y a une étude *cost-benefit* en termes d'implantation des mesures de contrôle. Là, ce que vous voyez, vous autres, c'est cinq sites dans votre scénario B. Il y a cinq sous-régions. Moi, je pense que si c'est le principe, ce qu'on appelle l'autonomie régionale, en tout cas pour Montréal, il ne peut pas y avoir un mégasite pour 31 millions de tonnes de déchets. Il va falloir en mettre un peu plus qu'un sur l'île. Puis du côté de la Montérégie, je vois que votre dernière délimitation respecte difficilement le principe premier, de rendre les producteurs près des sites.

750

En fait, c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

755

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas pire.

760

Monsieur Bourque.

M. JACQUES TROTTIER :

C'est une 2 tonne par personne en moyenne juste pour la production domestique. Ça ne comprend pas les ICI. Si on ajoute les ICI, ça monte peut-être à une moyenne de 1 tonne, ou dépendant, par année.

765

LA PRÉSIDENTE :

770

Monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

775 Merci, madame la présidente. Je m'appelle Hubert Bourque. Je suis vice-président d'Intersan et je suis responsable pour les projets de développement pour nos sites au Québec, c'est-à-dire le site de Saint-Nicéphore, le site de Sainte-Sophie et le site de Magog.

LA PRÉSIDENTE :

780 Le dernier site, on ne l'a pas compris. Saint-Nicéphore, Sainte-Sophie et?

M. HUBERT BOURQUE :

785 Magog. Alors, j'aimerais essayer de répondre. Il y a beaucoup de matériel qui a sorti et puis je pense que ce sont des informations qui sont importantes.

790 Je partage aussi un peu les craintes que la population a envers les sites, si vous voulez, les mégasites, parce que je pense que, l'autre soir, on a eu une définition de mégasite. Méga, ça veut dire 1 million, mais je pense qu'il y a une interprétation qui dit que mégasite, ça commence peut-être à 400 000 tonnes par année ou 500 000 tonnes ou quelque chose comme ça.

795 Alors, ce qu'on dit, c'est des gros sites, c'est quoi qu'il y a là-dedans? C'est quoi ces entreprises-là font? Et comment est-ce qu'on peut s'assurer qu'il y a une responsabilité sociale là-dedans?

800 On a parlé d'opposition aux mégasites. C'est vrai que les gens ont un manque d'information sur les mégasites. On est en train, madame la présidente, de passer à travers deux processus d'agrandissement, celui de Magog et celui de Sainte-Sophie, et je vais vous dire qu'aujourd'hui, l'approche est différente de ce qu'elle était il y a une dizaine, une vingtaine d'années.

805 Toute l'insertion sociale, c'est quelque chose qui est important. On peut bien dire que nous sommes une entreprise privée, mais il n'y a absolument rien de privé dans qu'est-ce qu'on fait. Si nous avons des données sur la qualité des eaux, c'est une obligation de les publier, de partager avec la population. Et aussi, c'est un droit de la population de savoir qu'est-ce qui se passe. Alors, malgré de dire que l'entreprise privée veut garder ses données, je pense, dans le contexte actuel, c'est le contraire. L'entreprise a un devoir d'avoir un dialogue franc avec la population.

810 On parle de profits des multinationales. Ce sont des profits qui sont publiés. Les multinationales ou les compagnies qui sont publiques ont des responsabilités envers leur patron - le patron, c'est les actionnaires de la compagnie - et ont un devoir de publier c'est quoi les états financiers de l'entreprise. C'est fait en totalité.

815

Et c'est certain, si vous me posez la question comme vice-président: *C'est quoi vos profits sur un tel site+, je ne peux pas vous répondre à la question directement, parce que l'entreprise opère sous des règles. Vous savez que les règles, aujourd'hui, sur la Bourse ont changé, et les informations qui sont partagées sont partagées d'une façon formelle.

820

Alors, il ne faut pas que ce manque d'information crée une atmosphère de mal confiance. Je pense qu'il faut pouvoir se rapprocher. Parce que le problème dont on parle ce soir, c'est un problème non seulement de la population, des municipalités, c'est un problème qu'on partage nous aussi. Et nous aussi, on a des défis devant nous. Et le défi, c'est d'avoir une communication, de partager de l'information avec la population, de partager de l'information avec les décideurs. Alors, si on veut avoir une planification à long terme qui va être responsable, qui va respecter les capacités des municipalités, d'en faire l'implantation, bien, je pense que le discours qu'on a, c'est important.

825

On parle d'arrêter d'exporter aussi aux petites communautés. On parle aussi de c'est quoi le juste équilibre. C'est quoi le juste équilibre d'avoir un seul site ou d'avoir plusieurs sites ou, à la limite, de suivre, mettons, la base de la politique actuelle, c'est-à-dire d'avoir un site dans chaque région.

830

C'est quoi les avantages d'un versus l'autre? Alors, on pourrait se trouver au Québec avec combien de plans de gestion? 92. On pourrait sûrement se trouver avec 92 sites. Alors, comment est-ce qu'on peut arriver à avoir une performance efficace?

835

Est-ce que la question, ce n'est pas de dire, bien, on va retourner comme c'était avant, que chaque, mettons pas chaque paroisse, mais chaque comté, chaque MRC ait son site ou d'avoir quelque chose, un petit nombre de sites et avoir plusieurs sites dans la région. C'est quoi qui est le plus efficace? C'est quoi qui est le plus efficace en termes de gestion environnementale?

840

Parce que pour avoir une bonne gestion environnementale, premièrement, il faut avoir des gens qui ont de l'expérience, qui sont professionnels, que ce soit des ingénieurs, que ce soit des spécialistes en opération, que ce soit des gens qui sont spécialisés dans les nouvelles technologies, c'est-à-dire la technologie de captage des biogaz, captage efficace, la technologie de pose de membrane. Et je pense qu'on va voir de plus en plus ces nouvelles technologies être appliquées aux sites de prochaine génération. Alors, il y a un choix à faire aussi.

845

Et, oui, les sites qui reçoivent un plus gros volume reçoivent plus de revenus. Mais en contrepartie, ça permet un investissement qui est supérieur. Et il y a un avantage là-dedans.

850

Je prends un exemple et je vais mettre de côté aussi le fait que j'appartiens à une compagnie. Mettons ça de côté. Quand on essaie d'implanter un site, et j'en ai eu l'expérience personnelle, l'entreprise opère 300 lieux d'enfouissement à travers l'Amérique du Nord. C'est un nombre assez important quand on se rappelle qu'au Québec, il y en a 62, je pense, qui sont en opération et on parle de sites, que ce soit des sites qui reçoivent 900 000 tonnes par année ou des sites qui en reçoivent 10 000 tonnes par année, ils sont tous des sites qui ont des certificats.

855

860

Nous, notre expérience et l'expérience personnelle que j'ai vécue, parce que j'ai travaillé aux États-Unis, j'ai fait l'acquisition de plusieurs sites, on voit que le taux de réussite pour des sites existants, c'est-à-dire de les agrandir, de développer une plus grande capacité, est beaucoup plus élevé que le taux de réussite d'un nouveau site. Le taux de réussite d'un nouveau site est extrêmement faible. Alors, nous avons aussi une réaction très forte de *pas-dans-ma-cour* pour un nouveau site, une réaction qui risque d'être plus élevée qu'un site existant.

865

LA PRÉSIDENTE :

870

Ce que vous voulez dire, c'est que c'est plus difficile d'implanter un nouveau site. Quand vous parlez de taux de réussite, c'est plus difficile d'implanter un nouveau site que d'agrandir un ancien. C'est ça?

M. HUBERT BOURQUE :

875

Oui. Même si on fait l'acquisition d'un site que peut-être il y a eu des opérations dans le passé qu'il faut corriger et il faut investir, normalement, mon expérience personnelle, l'expérience des entreprises, et si vous suivez ce qui se fait, normalement c'est plus difficile d'ouvrir un nouveau site que d'agrandir un site existant.

880

L'exception, ça peut être aussi quand on se trouve dans des régions où la capacité est limitée, mettons qu'on parle en bas de 100 000 tonnes, je suis d'accord avec vous, je suis d'accord avec monsieur Séguin, on trouve des situations qui sont plus faciles. Alors, ça nous ramène toujours à la question d'équilibre.

885

Aussi, il y a eu deux autres sujets qui ont été abordés par monsieur Drouin. C'est la question des problématiques de biogaz et de lixiviat, et ce sont des enjeux qui sont très importants. Je suis absolument d'accord, si l'industrie n'est pas capable de contrôler la question d'odeurs, les relations avec les communautés ne peuvent pas se développer. L'emphase de contrôle, la responsabilité de contrôle reste sur les épaules des opérateurs de sites.

890

Il y a des nouveaux moyens qu'on essaie actuellement. Dans le passé, il y a eu toute l'approche de masquants d'odeur et trouver une odeur qui n'était pas écoeurante. Mais il n'y a pas d'odeur qui n'est pas écoeurante. Ça a été des bons essais, mais finalement ce n'est pas l'approche à suivre.

895

Aujourd'hui, les essais qu'on a, on a vu quelques cas dans nos opérations où les *headlines*, vous me permettez, c'est: *finally the odor is gone*, parce qu'on a essayé des produits qui neutralisent la molécule, qui l'entourent, et où on a eu des résultats qui ont été très efficaces. On est en essai de ces systèmes-là. On a fait l'excavation de 30 000 tonnes de matières résiduelles à Sainte-Sophie récemment. Je ne peux pas vous dire si c'est à 100 %, j'aurais aimé que ça ait été 100 %, mais on s'en va dans la bonne direction.

900

905 Si on prend l'expérience de Sainte-Sophie, au début, après l'acquisition, il y avait des plaintes. Il y avait du gaz. On a mis deux torchères. On a mis un recouvrement plus efficace. On a changé nos procédures. Il faut qu'il y ait un engagement des opérateurs de sites. Il faut qu'on avance la technologie, je suis d'accord. Il faut qu'on commence à mettre des membranes.

910 Et d'un côté, oui, il y a une stratégie qui dit qu'on devrait avoir plusieurs sites, mais quand on parle d'investir des sommes qui sont importantes... nous avons pris la décision de mettre des membranes à Saint-Nicéphore et la pose se finit très bientôt, de 17 M\$, pour le reste du site à Saint-Nicéphore. Nous avons pris la décision sur l'agrandissement de Sainte-Sophie de mettre des doubles membranes aussi. Et, sur les deux, il y a un système de contrôle d'odeur qui doit continuer à être plus efficace qu'il l'est.

915 Il faut continuer à faire un effort qui est plus serré, et c'est comme ça qu'on va aller chercher un respect de la population. Pour que l'industrie aille chercher un respect de la population, il faut que l'industrie puisse respecter ses partenaires. Ce sont nos voisins. C'est la même chose, quand on vit dans un quartier, on fait attention de s'assurer qu'on a des bonnes relations avec nos voisins. Et il faut que ce soit la même chose pour les opérations de sites. Et il y a plus d'efforts à faire là-dessus.

Alors, c'était les deux points.

925 Il y avait les trois points que vous avez soulignés. Les aires d'exclusion autour des sites, je pense que c'est important. Nous, il fallait qu'on le fasse indirectement. Ce que nous avons fait, ceux qui sont venus nous dire: *Bien, écoutez, on pense qu'on est trop près de votre site+, on a accepté de faire des acquisitions de certaines maisons. Alors, nous avons créé indirectement une exclusion. Ce n'est pas une exclusion qui est dans le schéma d'aménagement, mais il faut respecter une certaine distance.

930 Puis on a vu, vous avez donné un exemple du poste de transbordement de l'échangeur Turcot, c'est à peu près la même chose. Et finalement, les meilleures méthodes de contrôle, je suis absolument d'accord, il faut aller dans ce sens-là.

935 Et il faut aussi noter que ça fait déjà onze ans qu'on travaille sur le projet de règlement.

LA PRÉSIDENTE :

940 De règlement?

M. HUBERT BOURQUE :

945 Le règlement sur les sites. Ça fait onze ans qu'on veut que les normes soient plus serrées. Et je pense que ça suit l'argument de dire qu'il faut avoir de meilleures mesures de contrôle du lixiviât, il faut avoir de meilleures mesures de contrôle du biogaz. Pour moi, il n'y a pas d'argument, simplement de l'écrire et de l'implanter. Et à partir de son implantation, tous ceux qui opèrent des sites doivent le respecter. Un standard, un standard serré et qu'on ait un suivi qui s'assure que la performance qui a été prévue est respectée, sans exception. Pour moi, c'est une condition pour avancer une technologie qui est essentielle.

950 J'aimerais tout simplement conclure et dire que l'industrie supporte le compostage. L'industrie supporte le recyclage. Mais venez au site, mettez-vous à la guérite et regardez les camions rentrer, et regardez qu'est-ce qui se vide de ces camions-là.

955 Nous, on est demandé de soumissionner sur des contrats, des services. Ils nous demandent de soumissionner sur l'enfouissement. Les municipalités ne nous demandent pas de soumissionner sur le recyclage. Nous sommes bien prêts à faire autre chose que l'enfouissement. Et nous sommes prêts à améliorer l'enfouissement, même au point que nous allons signer bientôt un contrat pour vendre la totalité des biogaz.

960 Alors, il faut évoluer ce qu'on appelle enfouissement. Il faut fermer le chapitre, d'après moi, sur ce que l'on comprend qu'est-ce que c'est un site d'enfouissement. Il faut ouvrir un nouveau chapitre, qui est une performance environnementale plus responsable et plus efficace.

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Bourque.

970 Monsieur Bouchard, vous allez être le dernier avant les questions.

M. RÉJEAN BOUCHARD :

975 Moi, je suis un peu chanceux, je m'inscris dans les mesures qui atténuent finalement les problèmes créés par l'enfouissement, qui sont des problèmes vraiment importants.

Je ne sais pas si Hubert a essayé le Chanel No 5, mais c'est peut-être un peu dispendieux pour éliminer les odeurs.

980 Effectivement, comme je le disais l'autre soir, ici, la collecte sélective, plus on met dedans, il y a un potentiel entre 40 % et 44 %. On l'estime à 44 % des matières résiduelles domestiques produites dans la CMM et à peu près du même ordre pour les compostables. C'est-à-dire que si on allait chercher 100 % de ces matières-là, il en resterait seulement 20 % de ce qu'on produit présentement qui s'en va à l'enfouissement.

985

Je pense que les estimés qui ont été faits sont basés sur l'atteinte des objectifs en 2013. Ces millions de tonnes-là sont sur une période de 20 ans, on estime. Ça contribue quand même à avoir des quantités importantes, sauf qu'une partie importante des matières qui causent des problèmes est éliminée.

990

Les matières recyclables sont peut-être les matières qui ont le moins d'impact environnemental, quand on parle de biogaz, parce que la plupart ce sont des matières sèches. Et surtout, ce sont les matières compostables qui créent cet ensemble de problématiques là. Encore que la collecte sélective permet des économies au niveau de l'énergie importante. Et aussi, quand on s'inscrit dans un contexte de développement durable, c'est sûr que les matières non renouvelables, entre autres, ou celles qui se renouvellent sur des milliards d'années, on ne peut pas les exploiter de façon inconsidérée trop longtemps.

995

Alors, nous, on est d'avis qu'il faut miser sur la collecte sélective. On sait que les volumes... la collecte sélective est implantée de façon organisée et systématique, que ça date d'à peu près 1990, 89-90 à peu près. On a exprimé un avis, il y a deux jours, à l'effet qu'effectivement les volumes avaient augmenté. Mais il y a une dimension qu'on a soulevée aussi, c'est le fait que cette augmentation-là est due presque exclusivement à des nouveaux foyers qui ont été desservis. Parce que quand un nouveau foyer arrive à opération ou il participe à la collecte sélective, le taux per capita reste à peu près le même, puis il n'a pas tellement évolué autour des dix dernières années.

1000

1005

Alors, il va falloir qu'on investisse beaucoup d'énergie au niveau des moyens, qu'on trouve des façons d'amener les gens. La communication, ça ne sera pas suffisant. Monsieur Baudouin, c'est vrai, il dit que la communication, il faut en faire. Il parlait, par exemple, de l'augmentation de 36 %. Mais c'est difficile de savoir qu'est-ce qui est dû à la communication et qu'est-ce qui est dû à la réglementation là-dedans.

1010

C'est sûr que la réglementation, c'est de la communication aussi, mais ça a un effet aussi plus juridique. Entre autres, tout le monde se souvient que la première infraction qui a été desservie sur une jeune étudiante, ça a fait la manchette des journaux, puis ça a incité bien du monde à participer. Il y a des coûts associés à ça aussi quand on réglemente.

1015

Mais je pense qu'il va falloir passer à des mesures qui misent sur la conscience environnementale des gens. Ça a tendance à plafonner à un certain niveau et, ce niveau-là, on ne l'a peut-être pas atteint complètement, mais on n'est pas très loin de l'avoir atteint, il va falloir passer à un autre train de mesures. C'est sûr que les citoyens ne sont pas prêts à accepter ça partout, mais il va falloir à en arriver à faire ça.

1020

Et les municipalités, je parlais des municipalités comme en Ontario, par exemple, aux États-Unis, ça a eu un effet très important sur la participation des gens, entre autres. Il y a d'autres effets aussi, de diminuer le nombre de collectes de matières vouées à l'enfouissement et augmenter le nombre de collectes des matières recyclables pour faciliter, etc.

1025

1030 Alors, je pense qu'il va falloir arriver à utiliser ce genre de méthode là, parce qu'on s'adresse à une masse importante. Et les gens qui sont faciles à sensibiliser le sont présentement. On sait que dans certains quartiers de Montréal, tu n'as pas besoin de les influencer beaucoup, ils participent de façon normale; d'autres, non. C'est sûr que les gens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts à la fin du mois, ce n'est pas leur priorité principale, ça.

1035

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci bien.

1040

Alors, si vous voulez, on va faire encore une petite demi-heure. S'il y a des gens qui ont des questions, avancez-vous au micro. Pendant que monsieur Ménard s'avance, monsieur Léonard, vous avez une question.

M. JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, commissaire :

1045

C'est une question pour monsieur Bourque, parce que vous êtes dans une entreprise, je crois, qui opère plusieurs centaines de sites. Donc, vous avez une expérience de ça.

1050

Est-ce que j'interprète bien ce que vous dites concernant la grandeur idéale du site, est-ce qu'il existe? Parce que j'ai l'impression que dans votre discours, vous dites que si un site est grand, ça permet de mettre en place, de mieux investir dans les mesures de contrôle.

1055

Est-ce qu'on peut extensionner ça en disant: *Plus un site est grand, meilleures vont être les mesures de contrôle+? Ou est-ce qu'il y a, pour vous ou d'après l'expérience que votre entreprise a, une grandeur idéale de site d'enfouissement *break-even* où on dit: *Tu sais, ça vaut la peine.+ Même si je sais bien que, en définitive, le site idéal, ça doit être celui qui n'existe pas, mais comme on vit dans la vraie vie, là, est-ce que...

1060

Je pose cette question-là pour essayer de comprendre, en référence avec ce que disait monsieur Drouin et en référence avec les options qui sont ici, d'essayer de voir si on est dans une quadrature du cercle ou si on peut...

M. HUBERT BOURQUE :

1065

Madame la présidente, la question est très bonne. Il n'y a pas de grandeur idéale, parce que le volume est relié au prix.

1070

Si je compare Montréal, il y a très peu de grandes villes en Amérique du Nord qui ont un système, un réseau de sites d'enfouissement aussi nombreux que ça et compétition entre les entreprises. Je peux penser à Denver, qui est à peu près dans une situation similaire. La norme pour les grandes villes, c'est de ne pas en avoir et d'être dans une crise de matières résiduelles. C'est ça la norme. Et puis il y a aussi des grandes villes où le nombre de sites est très petit, soit qu'il y ait un site ou deux sites.

1075 Alors, vous allez constater que les prix offerts dans la région de Montréal sont parmi les plus intéressants en Amérique du Nord et qui, d'un côté, est intéressant pour ceux qui veulent faire de l'enfouissement mais, de l'autre côté, c'est toujours l'argument de ne pas créer assez d'incitatifs pour la récupération.

1080 C'est un problème que l'industrie n'est pas capable de résoudre elle-même. À cause des lois de concurrence, chacun doit soumissionner selon ses tolérances, ses coûts, etc. Alors, la chose qui nous avantage pour, par exemple, les sites de Saint-Nicéphore et de Sainte-Sophie, c'est le volume. Alors, ça donne des revenus qui nous permettent de faire des investissements assez majeurs.

1085 La deuxième différence qu'on doit souligner, c'est les méthodes de comptabilité des municipalités versus les compagnies. Alors, dans nos sites, comme ça pourrait être dans une carrière, on appelle ça un *going business concern*. Alors, l'entreprise regarde le potentiel de tout le site, alors toute sa capacité, et fait une dépréciation qui est basée sur l'utilité d'un équipement.
1090 Alors si une membrane peut recevoir, mettons, 5 millions de tonnes et elle coûte 10 M\$, c'est 2 \$ la tonne.

 Alors, ce n'est pas une méthode *cashflow*. C'est-à-dire que les municipalités ont tendance à payer pour les infrastructures, basé sur les revenus. Alors, il y a une différence de comptabilité
1095 entre les sites municipaux et les sites privés. On ne parle pas de règle là. On n'est pas en train de parler de règle d'Enron. On est en train de parler des méthodes qui sont acceptables pour la comptabilité du site.

 Alors, en général, puisque le marché de Montréal est extrêmement compétitif, on se fie
1100 sur le volume pour investir pour couvrir les équipements, les membranes, les torchères, etc. Juste pour vous donner un exemple, il y a eu à Sainte-Sophie, si je ne me trompe pas, 15 M\$ d'investissement sur des torchères, sur des bassins de traitement de lixiviat, sur des systèmes de captage de biogaz, qui n'existaient pas à notre arrivée, sur l'amélioration de certains équipements environnementaux, sur des membranes, etc. Alors, pour nous, c'est normal.

1105 Pour nous, mettre des membranes, je n'ai pas grand argument avec le bureau chef. C'est-à-dire que j'ai pris la décision de mettre des membranes à Saint-Nicéphore. Alors, quand il s'agit pour une multinationale d'un équipement de protection environnementale, il n'y a pas de résistance. Si, par exemple, je veux acheter dix camions, bien, on a besoin de passer à travers
1110 une justification très rigoureuse sur l'environnement. À cause du fait que la raison d'être de l'entreprise est basée sur l'environnement, l'entreprise considère qu'un investissement pour l'environnement, c'est un investissement pour le futur.

 Alors, en conclusion, la taille de site, il n'y a pas de chiffre. C'est basé sur le prix et sur le
1115 volume. Et aussi, c'est basé sur l'approche particulière d'une entreprise, jusqu'à quel point que l'entreprise est prête à investir pour des équipements de protection.

LA PRÉSIDENTE :

1120 Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

1125 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1130 **M. KAREL MÉNARD :**

Madame, messieurs les commissaires, messieurs, dames.

1135 Tout d'abord, monsieur Léonard a parlé du seuil de rentabilité. Le Front commun, on a déposé un document avec les coûts, ce que ça coûte exactement en fonction des volumes et tout, des tonnages et ainsi de suite. Le Front commun, on a simplement pris les chiffres dans des décrets gouvernementaux, mais c'est quand même le Front commun qui a déposé le document.

1140 Il y a une étude qui a été faite par GSI Environnement pour Recyc-Québec, il y a à peu près un an ou deux. C'est un document qui a été déposé dans le cadre des audiences sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de BFI à Lachenaie. GSI a déterminé que le seuil de rentabilité pour un site sur argile en surélévation, donc comme BFI à Lachenaie, était de 19 \$ la tonne, avec 300 000 tonnes annuellement. Donc, vous pouvez le vérifier. Je n'ai pas la cote par coeur, malheureusement, du document. On est donc 19 \$ la tonne, 300 000 tonnes
1145 annuellement.

1150 Ma question va porter sur les communications. Bien, j'aurais, vous vous en doutez, plusieurs commentaires à faire, mais je dois reconnaître qu'effectivement, je vais peut-être... ma question s'adresse en tout cas à la CMM, naturellement. Mais peut-être pour reprendre un peu l'argumentation de monsieur Bourque, c'est vrai que Intersan a de beaucoup amélioré ses communications. Ça, il faut lui donner ça. La compagnie Intersan envoie notamment dans tous les foyers de la région, incluant Saint-Jérôme, un pamphlet qui se nomme...

M. HUBERT BOURQUE :

1155 *Enviro-Express.*

M. KAREL MÉNARD :

1160 *Enviro-Express*, c'est ça. Ce serait bien peut-être d'en déposer un. On pourra vous en déposer.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Alors, vous allez nous déposer votre *Enviro-Express*? D'accord.

M. KAREL MÉNARD :

1170 Sauf que, dans ce document, nulle part il n'est question de dépotoirs, nulle part il n'est question de lieux d'enfouissement sanitaire de la compagnie. Il est simplement question de bioréacteur ou de centre de valorisation environnementale des résidus, un CVER. Donc, de la communication, effectivement, mais quand elle est faite seulement par la compagnie, on a peut-être le droit de se poser des questions, à savoir que vaut son contenu.

1175 Et je vais aller directement à ma question. Oui, effectivement, comme l'a dit monsieur Drouin, des lieux d'enfouissement peuvent causer des problèmes. Le site de Sainte-Sophie, j'ai eu l'occasion de le visiter, non pas le site, mais à l'extérieur du site. J'ai pu constater de mes propres yeux des résurgences de lixiviat à l'extérieur de la propriété. J'ai pu constater aussi qu'un cultivateur, un monsieur Latour, a creusé un puits artésien pour extraire de l'eau à 1.2 kilomètre, 1180 si je ne m'abuse, corrigez-moi, ce sont des biogaz qui sont sortis. Donc, le panache de contamination est extrêmement répandu. Naturellement, ce n'est pas la faute de la compagnie, parce qu'il y avait précédemment là un site d'enfouissement.

1185 C'est normal que les taux de réussite, c'est plus facile parce qu'on agrandit un site que lorsqu'on en implante un, parce qu'il y a des droits acquis. Il y a des bruits de fond, c'est-à-dire la contamination environnementale est déjà là. Donc, ce n'est jamais la faute du nouveau promoteur.

1190 Et les mégasites d'enfouissement partout au Québec, c'est exactement la même situation. Ce sont des dépotoirs, dans les années 60, qui ont été rachetés en bout de ligne par les multinationales. Donc, c'est sûr que le taux de réussite est beaucoup plus facile. Pour qui? Pour les compagnies.

1195 Et aussi, c'est beaucoup plus facile de continuer à condamner une communauté, une petite localité, parce qu'ils subissent déjà les inconvénients. *On ne va pas aller ouvrir un dépotoir chez nous. Il y a déjà un dépotoir là-bas, pourquoi ne pas en profiter?+ Donc, c'est un peu ça la mentalité qui gère les déchets au Québec et particulièrement la situation dans la grande région de Montréal. Donc, il serait vraiment temps que ça change.

1200 Ma question au niveau des communications, il y a effectivement... tout le monde connaît l'histoire de BFI, levée de bouclier et ainsi de suite, mégasite, avec raison, beaucoup de choses se sont dites. Les maires, même, je pense, la MRC vous a demandé d'avoir une séance spéciale là-bas et ainsi de suite. La CMM a dû user de ses prouesses de talent de communication, tout le monde y est allé.

1205

1210 Le site de Sainte-Sophie, actuellement, je ne dis pas que c'est la compagnie actuellement qui est responsable de ça. Certainement, j'imagine, en tout cas j'espère qu'aux audiences qui vont avoir lieu très bientôt sur l'agrandissement du site, du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, on va essayer de découvrir d'où provient la contamination. Est-ce que ça provient de la compagnie ou du site qui jouxte, en fait, ce qui appartient aussi à la compagnie Intersan, mais qui n'a pas enfoui de déchets là.

1215 C'est contaminé. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, qui est située sur le territoire de la CMM, sa nappe de recharge, sa nappe d'approvisionnement passe sous le site et elle est contaminée actuellement. Ça lui cause énormément de problèmes. Actuellement, je ne peux pas dire que ça cause un problème de santé publique, malgré qu'on n'ait pas fait toutes les analyses et qu'il n'y ait pas de mortalité suffisante pour qu'on puisse déterminer que c'est le lieu d'enfouissement qui cause ces problèmes-là, mais l'eau est quand même contaminée. Et le puits d'alimentation en eau potable de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est situé pas très loin du site d'enfouissement, et ça cause énormément de problèmes à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

1220

1225 Ma question est au niveau des communications, parce qu'on a tendance malheureusement trop souvent à réagir, lorsqu'on va voir qu'effectivement l'eau est contaminée, lorsqu'on va peut-être voir qu'il y a des maladies causées parmi les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines, causées peut-être - il faut faire attention à ce qu'on dit - éventuellement par le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, comment la CMM va réagir si elle continue à envoyer ses déchets à Sainte-Sophie? Comment la CMM va expliquer à Sainte-Anne-des-Plaines, qui est sur son territoire: *On le savait. On ne le savait pas. On ne pouvait pas le dire. Par contre, on a continué d'envoyer nos déchets à Sainte-Sophie. On sait que ça vous a peut-être contaminés, on s'en excuse+? J'aimerais voir si la CMM a développé un plan de communication ou va développer un plan de communication.

1230

1235 Ma question est peut-être un petit peu sarcastique, si on veut, mais c'est qu'il y a un problème de contamination qui est réel pour l'eau de Sainte-Anne-des-Plaines à cause notamment des déchets de Montréal qui vont s'enfouir à l'extérieur du territoire de la CMM, mais dont toutes les conséquences environnementales et sociales, les principales sont vécues par les citoyens de la région de Sainte-Anne-des-Plaines qui, elle, la population, est sur le territoire de la CMM. Et je parle notamment au niveau de la contamination des eaux.

1240 Donc, je pense que pour éviter peut-être... je ne veux pas dire qu'il y a eu un cafouillage au niveau de BFI, mais on a eu des surprises au niveau de la réaction des gens. Peut-être qu'au niveau de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et des résidants des environs, il pourrait y avoir les mêmes réactions des gens. Et là, ça pourrait être de beaucoup plus sérieux. Alors, j'aimerais simplement...

1245

LA PRÉSIDENTE :

Attendez. Moi, j'essaie de comprendre ce que vous voulez comprendre de la part de la CMM. Vous voulez savoir s'il existe un plan de communication?

1250

M. KAREL MÉNARD :

Oui. Comment la CMM va expliquer aux gens de Sainte-Anne-des-Plaines qu'elle est responsable en partie de la contamination de l'eau, si contamination il y a.

1255

LA PRÉSIDENTE :

Des eaux du...

1260

M. KAREL MÉNARD :

De la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

LA PRÉSIDENTE :

1265

D'accord. Alors, allez-y, monsieur Trottier.

M. JACQUES TROTTIER :

1270

Je vais juste faire une petite réponse courte. Je voudrais juste dire que la CMM ne se considérera pas et ne sera pas responsable de ça. Peut-être que le ministère de l'Environnement devrait vérifier si l'opération des sites est faite correctement. Mais en ce qui concerne la CMM, elle n'endosse pas l'opération d'un site qui ne serait pas conforme aux normes du futur règlement que le gouvernement va déposer incessamment, on espère.

1275

Alors, si vous parlez qu'il y a un défaut d'opération au site de Sainte-Sophie qui causerait un problème à la nappe phréatique, je dirais le premier concerné, c'est l'opérateur; le deuxième concerné, c'est le ministère de l'Environnement. Et la CMM n'a rien à dire dans tout ça, là.

1280

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'ai une question pour vous, monsieur Ménard. Même si vous voulez renchérir là-dessus, je vais vous laisser faire. Puis après ça, j'aimerais ça... sauvez-vous pas.

1285 **M. KAREL MÉNARD :**

Je n'ai pas dit qu'il y avait un défaut au niveau de l'opérateur. J'ai dit qu'il y avait un constat où il y avait une contamination, point.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que la réponse que vous avez de la part de monsieur Trottier vous fait comprendre la façon dont ils réfléchissent? C'est un raisonnement, au fond.

1295 **M. KAREL MÉNARD :**

Il n'y a pas personne qui va envoyer ses déchets dans un site qui n'a pas un certificat d'autorisation. C'est normal, c'est illégal. Donc, monsieur Trottier me dit, la CMM me dit: *On ne va pas agir de façon illégale.+

1300

Les déchets qui s'en vont à Sainte-Geneviève-de-Berthier - il y a un résidant de Sainte-Geneviève-de-Berthier d'ailleurs qui est venu ici ce soir - le site à un certificat d'autorisation. Il n'y a pas de membrane, il n'y a pas de captage. C'est un site par atténuation naturelle dans le sable. C'est conforme. C'est légal. Quelqu'un l'a dit à une séance: *Sherbrooke, contamination par les biogaz à Fleurimont.+ C'est normal. C'est légal parce qu'il y a un certificat d'autorisation.

1305

Ce n'est pas parce qu'il y a un CA, que le site opère légalement, que c'est environnementalement et au niveau de la santé conforme.

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous des suggestions, vous, là-dessus? Dans la mesure où vous avez entendu la réflexion ou le raisonnement exprimé par monsieur Trottier, qui est celui de la CMM ou, en tout cas, qui est celui que monsieur Trottier perçoit comme étant celui de la CMM, vous, de votre côté, on fait quoi dans un contexte où vous avez l'air de dire: *Il y a des problèmes, mais les sites sont tous certifiés environnementalement conformes+?

1315

Alors, est-ce que vous avez des suggestions sur des mesures à mettre en place, qui permettraient de pallier à ces problématiques-là? Souvent, ces problèmes-là sont découverts comment? C'est les citoyens qui s'en aperçoivent?

1320

M. KAREL MÉNARD :

Bien souvent, ce sont les citoyens qui s'en aperçoivent et qui en informent les autorités à leurs risques et périls, sous le coup de poursuites ou de mise en demeure, ce qui est arrivé.

1325

LA PRÉSIDENTE :

1330 Parce qu'on parle de plus en plus de comités de vigilance. C'est là-dessus que je veux vous amener un peu, là. Je ne sais pas si vous trouvez ça valable ou non. Est-ce que ça peut être une mesure qui peut apparaître importante, intéressante, soit pour permettre de déceler les problèmes, s'il y en a, et faire en sorte qu'on avance pour les régler?

M. KAREL MÉNARD :

1335 Je vais peut-être revenir à la première question: quelle est notre solution lorsqu'on voit qu'il y a un site qui contamine l'environnement comme celui de Sainte-Sophie ou un autre. Je ne veux pas faire le débat sur le site de Sainte-Sophie, dans quelques mois on aura l'occasion de le faire. Mais lorsqu'un site contamine, il faut fermer ce site-là, point final. Ça veut dire, il n'y a pas
1340 d'autres solutions. Parce que justement, la contamination présente dans le sol, le bruit de fond...

LA PRÉSIDENTE :

1345 Ça, c'est le ministère de l'Environnement qui peut faire ça.

M. KAREL MÉNARD :

Oui, tout à fait. Bien, c'est les citoyens aussi et c'est la MRC Rivière-du-Nord. C'est la compagnie même qui peut décider de le faire. Si vraiment elle était respectueuse de
1350 l'environnement, elle pourrait le faire.

LA PRÉSIDENTE :

1355 Ah! d'accord.

M. KAREL MÉNARD :

1360 La CMM aussi peut le faire. Au bout de la ligne, la CMM, si elle décide le scénario 2, l'effet d'entraînement, ça va être ça, ou peut-être que le site, le promoteur va peut-être décider d'avoir un tonnage moins grand. Mais il faut le fermer parce que le bruit de fond...

1365 Le projet de règlement autorise une compagnie à polluer avec un site d'enfouissement jusqu'au degré de contamination qu'il y a dans le sol. Donc, même si elle dépasse les normes réglementaires, les normes de contamination, elle peut les dépasser tant et aussi longtemps qu'elle ne dépasse pas le bruit de fond.

1370 Donc, une compagnie, un agrandissement, c'est normal que les compagnies visent les agrandissements, parce que le site est déjà pollué et la compagnie peut polluer plus que ce que le règlement permet, jusqu'à ce qu'elle ne dépasse pas la contamination présente.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Drouin, avez-vous un point de vue, vous, là-dessus?

1375 **M. LOUIS DROUIN :**

Moi, mon point de vue, c'est que, en tout cas, si cette problématique-là m'arrivait aux oreilles ici, à Montréal - c'est ce qu'on a fait du côté de Miron - la première chose à faire, c'est de documenter la situation, de l'objectiver. C'est la première chose à faire. Puis ça, ça se fait
1380 normalement avec les gens du ministère de l'Environnement, le bureau régional de l'environnement, avec la collaboration des gens de Santé publique. Il faut objectiver.

Vous me parlez d'une contamination des gens qui boivent de l'eau. Si c'est vraiment vrai, bien, allez voir la Direction de santé publique du coin, puis faites part de votre préoccupation. Il
1385 faut d'abord objectiver. C'est la première chose. Puis en fonction des données qui sont collectées au niveau de la contamination, il y a toutes sortes de façons de faire un bon diagnostic environnemental. On peut donner par la suite une opinion sur les impacts sur la santé publique.

Donc, en tout cas, moi, c'est ce que je ferais, ce que je recommanderais, d'interpeller
1390 les autorités concernées régionales sur cette thématique-là dans votre région.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux passer à ma question ou si vous avez un commentaire?

1395

M. KAREL MÉNARD :

Juste répondre à ça, parce que ça m'interpelle aussi personnellement.

Je ne veux pas, surtout pas créer un climat de panique et dire qu'il y a un risque à la santé
1400 publique, un danger actuel au niveau de la santé publique pour la population de Sainte-Anne-des-Plaines. On n'a jamais affirmé quoi que ce soit sans qu'on ait les données, que monsieur Drouin dit, qui proviennent soit du DSP ou du ministère de l'Environnement, sauf que les démarches...

On les a approchés le DSP. On a approché la Direction régionale des Laurentides depuis
1405 des années et des années et des années, sauf que la problématique des mégasites d'enfouissement, pas que ce soit une patate chaude, mais on ne veut pas s'en occuper. Le ministère de l'Environnement les appelle, c'est leur partenaire, les mégasites d'enfouissement. Il en faut.

1410

À ce niveau-là, au niveau de communication, on est toujours sur le thème de la communication, elle est très, très difficile. Et même la perception... je ne parlais pas de la perception qu'ils ont des groupes en environnement. Mais on a fait les démarches, pas juste pour Sainte-Sophie, mais dans d'autres régions administratives du Québec, et ça prend des années et

1415 des années et des années. Ça traîne, on ne s'en occupe pas et on se fie au promoteur très souvent dans le cadre de son étude d'impact environnementale.

1420 Mais les démarches ont été faites et ce n'est pas faute d'avoir essayé. On a un paquet de documents qui le prouvent. Et je ne dis pas qu'il y a une contamination actuellement - là, il faut être très, très prudent - mais on privilégie beaucoup le principe de précaution, ce que bien souvent on a tendance à oublier, on attend qu'il y ait justement, malheureusement, une catastrophe.

LA PRÉSIDENTE :

1425 D'accord. Moi, j'aimerais quand même vous utiliser, maintenant que vous êtes là, puis dans la même foulée où vous allez, j'imagine, vouloir réagir.

1430 Monsieur Séguin, vous avez parlé tout à l'heure d'infrastructures flexibles. Dans la critique que vous avez faite de l'application des principes de la Politique de gestion des matières résiduelles provinciale, vous avez dit: *Il faudrait qu'il y ait des infrastructures flexibles. Il n'y en a pas.+ Et on sait que le Front commun pour une gestion écologique des déchets, vous nous avez aussi déjà parlé de cette question des sites de proximité.

1435 J'aimerais ça que vous soyez un petit plus précis sur ce que vous entendez par des infrastructures flexibles. Et puis peut-être avec votre collègue, monsieur Ménard, nous permettre de faire un pas sur l'alternative que peut représenter un site de proximité et sa faisabilité, par rapport à ce qu'on a entendu dire de monsieur Bourque et d'autres intervenants aussi qui nous ont parlé d'une sorte de minimum d'investissement requis, quelle que soit la taille du site, donc d'un
1440 minimum d'investissement qu'il faut faire, si on veut être capable après ça de faire vivre le site, donc la perspective plus économique.

Je vous écouterai là-dessus. C'est quoi ça, une infrastructure flexible, le concept de site de proximité? Avec monsieur Ménard.

1445

M. MICHEL SÉGUIN :

Je vais en profiter pour faire quelques commentaires quand même juste avant de répondre.

1450

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, on est là pour ça.

1455 **M. MICHEL SÉGUIN :**

C'est parce que, écoutez, je vais vous dire, les citoyens, citoyennes, groupes, souvent on est placé devant toute la question des décideurs et de l'imputabilité des décisions qui sont prises.

1460

Alors, monsieur Trottier a bien dit que si un site a un certificat d'autorisation, bien, la CMM a fait sa job. Elle a signé un contrat avec un entrepreneur privé. Bon, là, le citoyen se tourne vers l'entrepreneur privé pour avoir, par exemple, la provenance des déchets, pour avoir les profits qui sont générés, pour avoir une idée des contrats qui sont signés. Tout ça, impossible de les avoir avec les règles du jeu qu'on a.

1465

Il y a des comités de vigilance, mais souvent les comités de vigilance sont là pour surveiller la pollution avec très peu de ressources. Donc, on se retourne vers le ministère de l'Environnement et, comme monsieur Ménard a dit, le ministère de l'Environnement considère que ce sont des partenaires.

1470

Écoutez, je veux juste dire que, et ce n'est pas noir et blanc, et le décideur a à décider. Je suis content que monsieur Bourque soit ici ce soir pour nous expliquer ce point de vue-là. Parce que oui, il y a une efficacité à la façon de faire des mégasites d'enfouissement. Il y a une rationalité économique à cette façon de faire là.

1475

Mais aussi, on peut faire les choses autrement en faisant un choix environnemental. On peut dire: *On va ramasser les déchets, les mettre dans des mégasites et gérer la pollution qui en sort+ ou on peut dire: *On va gérer plutôt la prévention.+ Parce que la génération de biogaz, la génération de lixiviat, ce sont des impacts environnementaux évitables. On peut les éviter quand on réfléchit à des infrastructures. Est-ce qu'on va essayer de contrôler ce qui sort d'un site ou est-ce qu'on va, parce qu'il y a toujours de la pollution, même avec tous les contrôles qu'on peut vouloir mettre, il va toujours y avoir de la pollution, ou est-ce qu'on va contrôler ce qui entre?

1480

Puis finalement, moi, je dirais, bon, c'est certainement légal, mais est-ce que c'est moral de tirer des profits de la pollution? Il y a une étude qui a été faite par l'Institute for Local Self-Reliance. Je la cite. L'étude américaine concernant la multinationale WMX a indiqué que la marge de profits à l'élimination est dix fois celle du recyclage. Est-ce que c'est ça les règles du jeu qu'on va se donner par rapport à ça?

1485

Donc, ce qu'on dit, c'est que dans un autre type de système, dans des plus petits sites adaptés effectivement au contexte urbain et à plus faible densité de population. Il y a une réalité sur l'île de Montréal, il y a une réalité à Laval, il y a une réalité de la couronne nord et de la couronne sud. Est-il envisageable d'avoir des infrastructures de 100 000, 200 000, 300 000 tonnes de gestion de résidus ultimes, où ces résidus-là entrent comme ça se fait à Halifax.

1490

On l'a bien dit, les camions entrent. Donc, la gestion du résidu se fait à l'intérieur. Donc, il y a un contrôle des odeurs. Par la suite, il y a un compostage accéléré pour stabiliser l'organique. Ce n'est pas un compost pour utiliser ailleurs. C'est juste pour dire que la matière

1495

1500 organique qui va aller dans le site, elle va être déjà stabilisée. Donc, on va éliminer le problème des biogaz et on va éliminer le problème du lixiviat contaminé.

Et donc, ça, si on avait une étude de faisabilité à faire, est-ce qu'on pourrait imaginer combien de sites à 300 000 tonnes qu'on pourrait aménager sur le territoire de la CMM, peut-être dans des zones industrielles. Parce qu'à ce moment-là, l'infrastructure pourrait être adaptée à une zone industrielle, peut-être même une zone commerciale. Et donc, il y a des territoires même sur l'île de Montréal qui pourraient s'approprier à ce type d'installation-là.

LA PRÉSIDENTE :

1510 Je m'en vais chercher votre réaction, monsieur Bourque. Qu'est-ce que vous en pensez?

M. HUBERT BOURQUE :

1515 Premièrement, pour répondre au commentaire de monsieur Ménard, il faut mettre les faits sur la table. Oui, c'est vrai qu'il y a eu découverte de biogaz en dehors des limites du site. Il faut comprendre aussi que le site opère depuis 1964. Nous avons fait toutes les études, toutes les analyses. Nos experts nous disent, et moi je suis de la même opinion, que jamais on aurait pensé avoir une découverte comme ça. C'est quelque chose qui n'était pas prévu.

1520 Mais malgré tout ça, qu'est-ce qu'on a fait? Premièrement, il faut aviser le ministère de l'Environnement et c'est ça qu'on a fait. Deuxièmement, il fallait aviser la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et c'est ça qu'on a fait. Qu'est-ce qui sort de ça? On a parlé d'*Enviro-Express* comme moyen de communication. Nous avons publié notre plan de sécurisation, qui a été déposé au ministère de l'Environnement, en forme sommaire dans l'*Enviro-Express*. Il fallait que tout le monde le sache. Nous avons convoqué les médias pour leur dire qu'est-ce qui s'était passé et qu'est-ce qu'on fait. Nous avons invité les gens à venir voir les mesures que nous avons prises pour contrôler la situation.

1530 Et finalement, nous avons signé une entente avec Sainte-Anne-des-Plaines. À cause de l'importance de la situation, nous avons signé un protocole d'entente pour le suivi des eaux souterraines, pour le suivi des biogaz. Et nous avons aussi créé un comité, qui est composé de représentants de Sainte-Anne-des-Plaines, des citoyens, d'Intersan et le ministère de l'Environnement, pour déposer formellement et régulièrement les données que l'on a. Ce n'est pas une question de simplement envoyer des données et de dire: *On a fait notre travail.+ Il faut qu'on dépose nos données formellement. Et nous nous engageons aussi de défrayer les coûts de consultants que la municipalité va avoir à payer pour faire l'analyse de ces données.

1540 Alors, nous avons une entente qui est claire avec la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. Et dans le plan de sécurisation, non seulement nous avons adressé la question des biogaz, mais nous avons adressé d'autres préoccupations que nous avons sur le site.

1545 Premièrement, l'ancien opérateur avait opéré des étangs de traitement de boues de fosses septiques. Notre opinion était que ces eaux-là pouvaient contribuer à la production de lixiviat, non seulement à sa quantité, mais aussi créer une tête d'eau, parce que ces étangs étaient construits sur les déchets. Alors, nous, ce que l'on a fait depuis notre arrivée, c'est d'améliorer la situation.

1550 Il faut comprendre qu'en 1964, il n'y avait pas de normes. En 1978, les normes sont des normes d'atténuation naturelle. Alors, si vous me demandez: est-ce que le site est conforme à la réglementation? Oui, le site était conforme à la réglementation qui existait d'atténuation naturelle. Mais pour nous, ce n'est pas assez. Il faut qu'on passe aux nouvelles normes et avoir une performance environnementale supérieure.

1555 Alors, nous avons une distinction. Nous avons le passé, nous avons le présent. Mais la responsabilité que la compagnie prend quand elle achète un site, ce n'est pas de dire: *C'est la faute de quelqu'un d'autre.+ Parce que quand on fait l'acquisition d'un site, c'est comme si, nous, on se met dans les souliers de l'ancien propriétaire. Alors, ce que l'ancien propriétaire a fait, ça devient notre responsabilité et c'est la base de notre comportement.

1560 **LA PRÉSIDENTE :**

1565 Maintenant, est-ce que vous pouvez enchaîner avec une réponse à la question de Michel Séguin: est-ce que c'est possible d'envisager des sites de 100 000, 200 000, 300 000 tonnes avec approche de traitement, c'est-à-dire enfouissement de matières inertes et mise en place d'un ensemble d'éléments auxquels Michel a fait allusion et qui pourraient faire en sorte que ces sites-là soient à la fois viables pour vous, mais plus acceptables par la population, semble-t-il.

M. HUBERT BOURQUE :

1570 Ce n'est pas impossible. Je pense que physiquement, nous sommes capables de le faire. Alors, la question est à quel coût?

LA PRÉSIDENTE :

1575 C'est ça.

M. HUBERT BOURQUE :

 Et deuxièmement, de savoir...

1580

LA PRÉSIDENTE :

1585 Juste un estimé. Évidemment, je vais vous demander de lancer un chiffre en l'air, mais si vous me dites que ce n'est pas faisable, on va s'arrêter là. Est-ce qu'on peut avoir une idée de la différence? Qu'est-ce que ça pourrait vouloir dire comme marge à franchir?

M. HUBERT BOURQUE :

Si on se base sur Halifax, grosso modo, on parle d'une augmentation de 500 %.

1590

LA PRÉSIDENTE :

500 %?

1595

M. HUBERT BOURQUE :

Oui. Les prix actuels d'enfouissement et qu'est-ce qu'on aurait à payer avec un système de compostage et développement de petites cellules, de petits sites autour de Montréal, vite fait, là, sans faire un calcul, je dirais qu'on a un 500 % d'augmentation à avaler.

1600

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1605

M. MICHEL SÉGUIN :

Je veux juste savoir, monsieur Bourque, à votre avis, par contre, le bénéfice environnemental de faire ça par rapport à la situation actuelle, est-ce que vous pourriez l'estimer? Est-ce que le bénéfice environnemental serait du même ordre?

1610

M. HUBERT BOURQUE :

Je ne peux pas dire si c'est positif ou négatif. Parce que comme vous avez vu, comme il a été dit pour le transport, etc., il y a aussi des coûts associés aux opérations des équipements, aux ressources qui sont consommées pour les construire.

1615

La variation de qu'est-ce que vous dites est intéressante. Et c'est un peu la définition du bioréacteur qui fait une décomposition accélérée dans la cellule étanche. Alors, au lieu d'avoir une vie de contamination de plusieurs décennies, l'objectif, c'est de réduire la période de décomposition à une période qui est plus courte, c'est-à-dire dans la période qui est très fiable de système de confinement. Alors, c'est ça le bioréacteur, c'est ça qu'on propose à Sainte-Sophie.

1620

Et je sais qu'on n'a pas un support unanime, mais c'est une technologie intéressante. C'est une technologie qu'on doit regarder sérieusement et qu'on a fait une analyse de cycle de vie. Et je pense que c'est ça votre question quand on parle de cycle de vie, est-ce que la proposition que vous mettez sur la table se compare comment, par exemple les autres technologies?

1625

Alors, moi, j'ai une opinion qui dit que de concentrer et de faire un travail efficace à une place, mon intuition me dit qu'il y a des avantages, mais je n'ai pas de faits à vous présenter là-dessus.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lefebvre.

1635

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :

Là-dessus, j'aimerais avoir peut-être le point de vue de madame Forcier au niveau du coût, je n'appellerais pas ça exactement du compostage, mais du processus de stabilisation qui pourrait arriver en fin ultime. Est-ce que c'est vraiment de l'ordre de 500 % ou est-ce que ce serait quand même beaucoup moins, selon vous?

1640

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Selon les données disponibles, de mémoire, le coût de la partie enfouissement, incluant le prix traitement à Halifax, est entre 80 \$ et 100 \$ la tonne. Maintenant, l'augmentation par rapport à avant, ça, c'est une donnée que je n'ai pas.

1645

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :

D'accord, merci.

1650

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Ménard, c'est parce que j'aurais tendance à arrêter pour la pause.

1655

M. KAREL MÉNARD :

Oui, entièrement d'accord. Mais je suis là, vous aviez une question sur le comité de vigilance.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Ah! c'est vrai. Bon, d'accord, on va finir là-dessus. Je l'ai posée à Michel Séguin, puis je vous ai perdu de vue. Je pensais que vous étiez parti.

1665

M. KAREL MÉNARD :

Je peux réagir aussi sur le bioréacteur. Quand j'entends des choses comme ça, je ne peux pas m'empêcher de vouloir réagir.

1670

LA PRÉSIDENTE :

1675 Je voudrais juste vous demander, par contre, il ne faudrait pas qu'on fasse trop de cas.
On a eu l'occasion d'en entendre parler.

M. KAREL MÉNARD :

1680 Je peux répondre par oui ou par non.

LA PRÉSIDENTE :

1685 Ça, c'est important qu'on ait des exemples, mais à partir de tantôt, on va revenir, et la question que je voudrais qu'on se pose ensemble, c'est: quelle est la meilleure combinaison possible de mesures, d'après vous, stratégies de récupération, stratégies d'élimination, pour en arriver à rencontrer les objectifs qu'on se fixe.

Allez-y maintenant sur l'ancienne question.

1690 **M. KAREL MÉNARD :**

Les comités de vigilance?

LA PRÉSIDENTE :

1695 Les comités de vigilance, mais aussi le concept de site de proximité.

M. KAREL MÉNARD :

1700 Les comités de vigilance, effectivement, ça nous interpelle beaucoup. On a réalisé une étude, il y a peut-être deux ou trois ans, sur les comités de vigilance au Québec, non pas uniquement ceux réservés aux installations d'élimination, mais l'ensemble des comités de vigilance dans des entreprises et ainsi de suite. L'étude est sur le site web. Et la semaine prochaine, je ferai une présentation là-dessus à...

1705 **LA PRÉSIDENTE :**

À Laval?

1710 **M. KAREL MÉNARD :**

Non, à l'UQAM.

LA PRÉSIDENTE :

1715 À Lorraine?

M. KAREL MÉNARD :

1720 À l'UQAM. Je ne fais pas que la CMM dans ma vie.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Je sais qu'on vous revoit bientôt, mais...

M. KAREL MÉNARD :

1730 Les comités de vigilance, ça peut être un des meilleurs instruments, mais aussi un des pires et un des plus pernicieux. Ça dépend de la façon dont il est appliqué. C'est sûr que le comité de vigilance, les gens ne doivent pas être choisis par le promoteur. Ils doivent être élus, si on veut, ou déterminés par la communauté, par soit un collège électoral en fonction du groupe auquel on s'adresse. Naturellement, il doit y avoir tous les intervenants: le promoteur naturellement, les citoyens, les groupes sociaux, environnementaux, l'industrie tout à fait.

1735 Le comité de vigilance aussi doit surtout avoir - et ça, je pense que c'est le point le plus fondamental - accès à toute l'information disponible et non pas uniquement celle que lui donne le promoteur, et de l'information vulgarisée, le cas échéant. Et si le comité de vigilance n'est pas capable de déchiffrer l'information, parce que bien souvent elle est noyée, soit on n'a pas l'information, soit on en a trop, qu'il ait la possibilité aux frais du promoteur d'engager des ressources soit pour faire l'analyse des documents qui lui sont présentés ou soit pour même faire des analyses de contre-expertise sur le terrain au niveau d'échantillonnage et ainsi de suite. Et aussi, le comité de vigilance devrait avoir la possibilité de diffuser l'information et non pas que ça reste en vase clos.

1745 Donc, il y a aussi d'autres mesures. Mais dans le meilleur des mondes, un comité de vigilance fonctionnerait extrêmement bien si tout ça était appliqué naturellement. Ce n'est pas noir sur blanc non plus. Mais ce qu'on voit malheureusement trop souvent, même au Québec, c'est un peu l'appropriation par les promoteurs, pas juste dans l'élimination des déchets, de comités de vigilance. Souvent, ils portent différents noms, mais, en fait, ce sont des comités de PR ou de relations publiques pour dire que: *Effectivement, on a des citoyens qui s'occupent de vous+, ainsi de suite, sauf que ce sont des comités bidons, je parle d'une façon générale, qui ne servent à rien, sinon qu'à donner l'impression que tout va pour le meilleur des mondes chez une compagnie.

1755 Donc, malheureusement, il faut que ce soit extrêmement... pas extrêmement, mais il faut que ce soit encadré par une réglementation. D'ailleurs, le projet de règlement, qui n'est pas toujours adopté, ça, il y a un petit article qu'on aimerait bien voir modifié au niveau de qui détermine le choix des personnes présentes au comité de vigilance. Le projet de règlement, en fait, il est appliqué. Tous les nouveaux sites, depuis 95 ou 96, ont un comité de vigilance dans le décret qui autorise l'agrandissement ou l'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire.

1760

LA PRÉSIDENTE :

On va s'arrêter là, parce que je pense qu'on a besoin de bouger un peu. On revient dans quinze minutes.

1765

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1770

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Breton.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1775

Bonsoir, madame, mesdames, messieurs.

LA PRÉSIDENTE :

1780

Bonsoir!

M. CAMIL GASTON BRETON :

1785

Je suis Camil Gaston Breton. Je suis citoyen de Montréal. Je m'intéresse au projet de la CMM. Mais je voudrais profiter de l'occasion du fait qu'on a quelqu'un ce soir, le docteur Drouin, de DSP Montréal. Bonsoir, docteur Drouin.

Moi, je pensais à ça, c'est dans l'éventualité... je n'irai pas tout à fait dans l'enfouissement, mais je vais rester tout près de ça.

1790

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais on est sur les deux thèmes, quand même.

1795 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Dans l'éventualité, c'est une petite note, d'une multiplication des sites pour le compostage - ça, ça a été évoqué, ça fait partie du plan - alors ça, c'est équivalent, ça égale des difficultés au niveau de l'acceptabilité, ces sites-là. Je pense que ça a été mentionné. C'est sûr qu'en alternative, on pourrait intensifier ce qui se fait déjà. Par exemple, on pourrait distribuer encore plus de composteurs, inciter plus de gens à faire soit une activité sur une base familiale ou individuelle, plus de ménages. On pourrait augmenter le tonnage des petits dépôts, puis le nombre de petits dépôts.

1805 Parce que moi, je prends juste l'exemple dans notre jardin communautaire, au cours des, je pense, des trois dernières années, ils ont installé un petit dépôt qu'on n'avait pas avant, où est-ce que c'est ceux qui s'en servent surtout pour ramasser des matières vertes, mais reste que c'est une petite installation qu'on n'avait pas. Alors, il peut y avoir une augmentation du nombre de petits dépôts, du volume qui est stocké. Mettons, on pourrait dire: *On va stocker plus de volume.+ Il pourrait y avoir des amas, ce qui ferait des amas. Ça pourrait être dans des parcs, sur des terrains vagues. Mais il va toujours rester le problème de l'acceptabilité de ces pratiques-là en milieu urbain.

1815 Puis moi, je me disais, par rapport à la santé publique, de multiplier des endroits où on fait du compostage, est-ce que ça pose des problèmes?

LA PRÉSIDENTE :

1820 Monsieur Drouin. Question à 150 000 \$?

M. LOUIS DROUIN :

Oui, c'est à peu près. Écoutez...

1825 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

150 000 \$, il ne faut pas confondre avec le salaire du...

LA PRÉSIDENTE :

1830 Du qui?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1835 ... du président de la Communauté métropolitaine.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, je ne le sais pas. Allez, monsieur Drouin.

1840

M. LOUIS DROUIN :

Je n'ai pas de réponse là-dessus. Je ne connais pas... il faudrait faire un relevé de littérature sur compostage et santé publique. Ce que je vois tout de suite, compostage, il y a des odeurs. Je ne sais pas.

1845

M. CAMIL GASTON BRETON :

Bien, en fait, je vous comprends bien, docteur Drouin, mais...

1850

M. LOUIS DROUIN :

Les petits composteurs, ce que je me rappelle j'avais déjà lu, c'est les gens qui récupéraient les déchets humains et que c'était transféré dans des... ce n'était pas du côté de Chertsey qu'on reprenait tout le...

1855

LA PRÉSIDENTE :

Le?

1860

M. LOUIS DROUIN :

Le site de Chertsey, où il y avait beaucoup de... parce qu'on récupère dans MRC de Matawini l'humide.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1870

M. LOUIS DROUIN :

C'est récupéré actuellement au niveau des domiciles, puis c'est envoyé à une entreprise à Chertsey. Parce que j'ai en mémoire une étude que l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail avait faite pour les travailleurs qui travaillaient dans cette entreprise-là. Parce qu'il y a beaucoup de micro-organismes là-dedans qui peuvent potentiellement exposer les travailleurs, mais probablement qu'ils ont fait des recommandations sur les mesures de contrôle.

1875

LA PRÉSIDENTE :

1880 Donc, à votre connaissance, si jamais il y avait des points d'interrogation ou des problèmes, ce serait plutôt pour les travailleurs en usine que...

M. LOUIS DROUIN :

1885 Dans les gros composteurs, dans les gros...

LA PRÉSIDENTE :

1890 Dans les gros centres de compostage.

M. LOUIS DROUIN :

1895 Dans les centres de compostage. Mais j'imagine que les mesures de contrôle ont été faites. Je sais qu'au Danemark, ça avait été une problématique. Puis il y avait l'Institut national de santé au travail qui avait regardé ça du côté de...

LA PRÉSIDENTE :

1900 Madame Forcier, de votre côté, vous, quand vous avez regardé la question du compostage, avez-vous vu...

Mme FRANÇOISE FORCIER :

1905 Le compostage, c'est un processus de transformation biologique qui, contrairement à la méthanisation ou à l'enfouissement sanitaire, ne produit pas de méthane, mais produit du CO₂, du gaz carbonique. Donc, ça, c'est un aspect de nuisance environnementale qui est, je dirais, évité par le compostage. Maintenant, il peut y avoir d'autres nuisances potentielles, la circulation. Les odeurs, il peut y en avoir. Évidemment, dans un contexte de compostage contrôlé, en principe, il ne devrait pas y en avoir si le site est bien localisé, si évidemment son implantation est bien planifiée.

1915 Le compostage est une activité qui est encadrée du point de vue réglementaire. Ici, au Québec, il y a des critères précis. C'est des sites qui doivent être aménagés sur des lieux étanches, des lieux imperméables. Donc, les eaux de lixiviation doivent être captées et traitées avant rejet dans l'environnement. Donc, il y a des moyens de contrôle qui sont obligatoires et qui sont mis en place pour ce type d'infrastructure-là.

M. LOUIS DROUIN :

1920 Au niveau des micro-organismes, est-ce qu'il y a quelque chose?

Mme FRANÇOISE FORCIER :

1925 Le compostage est un procédé qui vise à détruire les micro-organismes qui se trouvent dans les matières. Donc, en fait, c'est un moyen de traitement qui permet l'obtention d'un produit. Le compost, c'est un produit qui est stabilisé, qui est jugé sécuritaire d'utilisation.

1930 On prend, par exemple, des fumiers ou des boues de stations municipales qui en contiennent beaucoup - je pense que ça suggère des images dans la tête des gens - après compostage, les micro-organismes sont détruits à un niveau qui permet de l'utiliser de façon sécuritaire. Donc, ça détruit les micro-organismes pathogènes. Puis d'un autre côté, ça alimente les bons micro-organismes, parce que le compost est une matière vivante, si on peut dire.

LA PRÉSIDENTE :

1935 Ça va, monsieur Breton?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1940 Oui, dans la mesure où...

LA PRÉSIDENTE :

1945 Parce que j'ai l'impression que monsieur Legault, derrière vous, a une question. Je l'ai vu s'avancer.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1950 Oui, mais je vais finir, si vous permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1955 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Madame Roy, ça ne sera pas long. Donnez-moi encore une couple de minutes. Je vais finir avec ça, parce que j'aurais comme une...

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

Une sous-question?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1965

Quelque chose à rajouter, une sous-question, oui. C'est parce que s'il y a des enjeux de santé publique, ils sont associés avec une proposition du plan de gestion. Bon, bien, alors à ce moment-là, la Communauté métropolitaine, s'ils sont sérieux puis ils décident d'aller de l'avant avec ça, bien, tout de suite, ils sont aussi bien de voir comment ils vont pouvoir... parce que si on pense qu'il peut y avoir des problèmes d'acceptabilité, souvent la DSP a à intervenir dans ces cas-là, alors ce serait peut-être quelque chose à explorer, là. Je n'ai pas vu ça dans le rapport, mais c'est une suggestion pour ça.

1970

Ensuite, l'autre chose que je me demandais, c'est: est-ce que la réduction des matières résiduelles, c'est une mesure d'hygiène publique?

1975

LA PRÉSIDENTE :

La réduction des matières résiduelles, est-ce une mesure d'hygiène publique?

1980

M. CAMIL GASTON BRETON :

C'est une mesure qui... je ne sais pas trop comment formuler ça. De santé publique, si vous voulez dire, d'hygiène, de santé, etc. C'est parce que...

1985

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la réduction est considérée comme une mesure d'hygiène publique?

1990

M. CAMIL GASTON BRETON :

De santé, si ça peut aider la santé des gens.

M. LOUIS DROUIN :

1995

Réduction à la source?

M. CAMIL GASTON BRETON :

2000

Oui, appelez ça la réduction à la source, tout ce qui peut contribuer à nous aider à résoudre le problème des déchets puis du gaspillage.

M. LOUIS DROUIN :

2005

Bien, moi, je dirais que oui, ultimement, c'est une mesure de santé publique. Si tu amènes moins de déchets dans un site d'enfouissement, c'est ça de gagné, tu as moins de production de biogaz. Tu as moins de camionnage, avec toutes les nuisances ou les impacts que

2010 le transport peut occasionner. Si on réussit à récupérer 60 %, c'est ça de moins dans les sites d'enfouissement, c'est ça de moins qui est transporté. Ultimement, on peut ramener tout à la santé publique. C'est une mesure environnementale très positive.

M. CAMIL GASTON BRETON :

2015 Assez pour que la DSP s'engage à la promotion de...

M. LOUIS DROUIN :

2020 Bien, notre position sur la gestion des déchets a été déjà établie, il y a quelques années, par un avis de santé publique là-dessus, où les 3RV ont été d'abord la première chose qu'il faut favoriser. Puis on appuie le 60 %, c'est évident. Ça fait partie d'une gestion intelligente des déchets. Rendu au XX1e siècle, je pense qu'il n'y a personne qui va remettre ça en cause.

M. CAMIL GASTON BRETON :

2025 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2030 Monsieur Legault.

M. NORMAND LEGAULT :

2035 Je suis Normand Legault. Il y a un point qu'on a relevé, puis ça fait plusieurs fois qu'on en parle. On a présentement environ 7 % des matières putrescibles qui est, je crois, valorisé ou récupéré, si on peut dire. Puis je remarquais dans un des tableaux qu'on nous a présentés ce soir, que pas avant 2008 on va passer à 14 %, et finalement on va aller vers 2013 pour atteindre la norme de 60 %.

2040 Moi, avec les commentaires d'un des interlocuteurs, qui est monsieur André Giroux, il parlait qu'environ un an plus tard - vous me corrigerez si je fais erreur - on atteignait un objectif, je crois, là-dedans. Et je ne comprends pas pourquoi qu'on n'essaie pas plus rapidement que ça, avec un taux de 7 %, de mettre de l'énergie à ce niveau-là, soit de récupération ou soit de sensibilisation.

2045 Parce qu'on parlait qu'il y a beaucoup de citoyens qui seraient intéressés d'avoir des composteurs domestiques. Moi, je trouve que c'est un élément que je trouve qu'il y a beaucoup de place à amélioration. Quand on a 7 %, je pense que, c'est comme un bulletin, je pense qu'on a de la place à étudier en sapisti dans ce domaine-là.

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez l'air d'avoir sorti des statistiques, je ne sais pas quoi, un tableau. Vous êtes prêt à répondre à la question de monsieur Legault, monsieur Giroux? Il était prêt. On dirait que vous vous étiez préparé d'avance.

2055

M. ANDRÉ GIROUX :

Non, croyez-le, pas du tout.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

M. ANDRÉ GIROUX :

2065

Pas du tout, mais je traîne toujours plein de papiers avec moi. Je me réponds à moi-même continuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2070

Ah! ça, c'est bien.

M. ANDRÉ GIROUX :

2075

Mais puisque monsieur Legault pose la question de pourquoi on ne va pas plus vite, je vais être obligé de poser la question suivante à la CMM. Est-ce qu'on pourrait revenir à la diapositive numéro 11, par exemple, la tarte avec les contrats. Je sais qu'au début, on a dit que ce n'était pas vraiment important, mais là on va en voir toute l'importance. C'est les pourcentages de contrats qui se terminent.

2080

M. JACQUES TROTTIER :

Est-ce qu'on répond à la question de tantôt, ou est-ce qu'on passe à un nouveau sujet, ou quoi?

2085

M. ANDRÉ GIROUX :

Vous voulez me couper ma question tout de suite?

2090

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Non, mais c'est parce qu'il y a une autre question qui n'a pas été répondue avant.

M. ANDRÉ GIROUX :

2095

Ah! oui. C'est vous qui décidez, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Moi, je pensais que vous adressiez votre question à monsieur Giroux.

M. ANDRÉ GIROUXD :

2105

Oui, mais c'est ça, pour répondre...

LA PRÉSIDENTE :

2110

Je parle à monsieur Legault. Je pensais que vous adressiez votre question à monsieur Giroux.

M. ANDRÉ GIROUX :

Oui, oui.

2115

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est ça?

M. NORMAND LEGAULT :

2120

Je ne l'adressais pas nécessairement à monsieur Giroux. Mais s'il a une partie de la réponse, on...

M. ANDRÉ GIROUX :

2125

Mais c'est la réponse. La réponse est en plusieurs volets.

LA PRÉSIDENTE :

2130

Alors, on va vous entendre. Puis après ça, on va aller voir monsieur Trottier.

M. ANDRÉ GIROUX :

2135

Parfait. Si vous voulez m'entendre, ça ne sera pas bien long, moi, je lui ai demandé qu'il mette la diapositive en question. Parce que la question, est: pourquoi on ne va plus vite?

M. NORMAND LEGAULT :

Oui.

2140

M. ANDRÉ GIROUX :

Êtes-vous d'accord? Pourquoi on ne va pas plus vite.

2145

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. ANDRÉ GIROUX :

2150

Parfait. On va essayer de répondre à ça. Alors, je me suis amusé, enfin, amusé parce que je trouve ça passionnant ce sujet-là, à regarder les contrats. Parce que depuis le début, on parle des contrats, puis il n'y a pas de noms là-dessus, il n'y a rien là. On dit: *45 % des gens, les contrats se terminent en 2003; 16 %, les contrats se terminent en 2004+ et ainsi de suite. Alors, tout d'un coup, il y a un groupe, ceux qui sont dans le peloton des contrats qui se terminent en 2003, renouvelleront les contrats. Et là, ce que je comprends, c'est que soudainement la mode sera au renouvellement des contrats de cinq ans. Les gens qui...

2155

Alors, là, moi, j'ai été voir le tableau de Dessau à l'annexe 2E et comme il était petit, petit, petit, je l'ai agrandi, puis je l'ai peinturé, pour essayer de comprendre ce qui se passait vraiment. Et là, j'ai des questions. Je me dis: le peloton des gens, dont les contrats se terminent en 2003, va donc renouveler les contrats pour cinq ans. Et là, je me demandais et je voulais demander à la CMM: comment vous avez su ça que le peloton des gens de 2003 va renouveler pour cinq ans, alors que ce que je vois dans le tableau de Dessau, c'est que ces gens-là avaient l'habitude généralement d'avoir des contrats beaucoup plus courts? Alors, d'où vient cette idée spéciale de renouveler tout d'un coup pour cinq ans? Première question: comment avez-vous su que les gens, le peloton de 2003, renouvelleraient pour cinq ans?

2160

2165

LA PRÉSIDENTE :

2170

Monsieur Trottier, avez-vous une réponse à ça, ou madame Forcier?

M. JACQUES TROTTIER :

2175

Oui. Je pense que c'est une question que je pourrais répondre tantôt. Je ne pense pas que ce soit ça qui soit responsable du fait qu'on ne va plus vite que 14 % en 2008, pour répondre directement à la question de monsieur Legault.

2180 Moi, ce que je préférerais, c'est vraiment que madame Forcier réponde à la question que monsieur Legault a posée tantôt, qui fait intervenir des questions d'infrastructures pour faire le compostage, et je pourrais répondre à ça, après, à monsieur Giroux.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Puis vous, vous allez faire le lien, après ça, avec *pourquoi on ne va pas plus vite+.

M. ANDRÉ GIROUX :

2190 Oui. Parce que je pense que tout est là, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2195 D'accord. Mais comme c'est monsieur Legault qui était à l'origine de la question que, moi, j'ai pensé que ça s'adressait à vous, alors que vous avez dit que vous adressiez ça à la CMM, je vais vous laisser le leadership.

M. NORMAND LEGAULT :

2200 Les réponses se bousculent d'une personne à l'autre avant de l'avoir. Mais je rejoins justement une des questions que monsieur Giroux vient de soulever. C'est le 2009, moi aussi, qui me portait une interrogation. 44 % va se renouveler à ce moment-là, en 2009.

2205 Mais la question, c'est parce qu'on l'a soulevée un des soirs précédents, disant que la collecte des feuilles et, je crois, pas les résidus alimentaires, il y avait deux volets....

LA PRÉSIDENTE :

 Les résidus verts.

2210 **M. NORMAND LEGAULT :**

2215 ... n'était pas soumis à des contrats, si j'avais bien compris. On n'avait pas obligé de sortir les contrats à ce moment-là. Les résidus alimentaires sont déjà dans les sacs. Ça, c'était compréhensible. Mais la partie résidus verts, donc ce qu'on appelle le gazon, les tailles des arbustes et tout, c'était ce qu'on appelle la collecte à 3 voies qu'on pouvait implanter en tout temps, si j'ai bien compris lors de cette soirée-là.

LA PRÉSIDENTE :

2220 Bon, bien, voulez-vous, on va aller vérifier? Alors, oui, madame Forcier.

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Oui. Il y a plusieurs points ici.

2225

La première chose que je voudrais dire, d'entrée de jeu, juste pour compléter la réponse à monsieur Breton tout à l'heure, c'est parce que je cherchais dans ce document-ci où étaient l'identification et l'analyse des enjeux environnementaux reliés aux infrastructures, puis ça ne se trouve pas dans le document. C'est peut-être un peu pour ça que je cherchais des réponses. Mais vous pouvez le trouver dans le document de Dessau-Soprin.

2230

Parce qu'il y a eu une évaluation justement des enjeux environnementaux associés à des sites de compostage versus d'autres types d'infrastructures et vous allez voir, dans cette partie-là de l'étude de Dessau-Soprin, il y a beaucoup de réponses à vos questions; entre autres, le fait que les sites de compostage peuvent être implantés plus près des gens, à différentes échelles, à plus petites échelles. C'est ce qui fait que, aussi, ces sites-là sont généralement mieux acceptés du public et comportent des nuisances environnementales moins grandes, autant du côté de circulation que d'autres aspects. Donc, vous pourrez trouver ça.

2235

Puis il y a, en plus, l'analyse du fait que dans l'approche de compostage, on produit du compost, puis du compost, c'est utile pour les sols. Nos sols en ont besoin. Ils en ont toujours besoin. Et ça boucle la boucle de la matière organique dans les sols. Et donc, ça, c'est un élément aussi qui est extrêmement important de l'approche compostage versus l'approche élimination. Donc, c'est documenté non pas ici, mais dans l'autre étude vous pourrez y référer.

2240

2245

Maintenant, sur la question du compostage domestique et pourquoi on a atteint seulement 7 % jusqu'à présent, puis je vais faire le lien avec les collectes de résidus verts, sur le territoire, en 2001, le 7 % est attribuable – le 7 %, c'est 43 000 tonnes de matières qui sont valorisées sur le territoire. De ce 43 000 là, on estime qu'il y a environ 5 000 tonnes qui proviennent des composteurs domestiques.

2250

Alors, cette analyse-là se fait en calculant le nombre de composteurs domestiques distribués à des citoyens dans des programmes municipaux, multiplié par un chiffre qui est une règle du pouce utilisée de 100 kilos par famille ou par composteur qui est composté, autrement dit 100 kilos de matières organiques qui vont dans un composteur domestique chaque année. Donc 53 000 composteurs sur le territoire, donc ça fait environ 5 000 tonnes.

2255

Le restant, autour de 38 000, 40 000 tonnes, proviennent surtout des collectes de résidus verts, donc des herbes et des feuilles. Et puis il y a plusieurs municipalités qui ont des collectes de feuilles sur le territoire, mais on sait que les collectes de feuilles, c'est une à quatre collectes à l'automne que les municipalités offrent. Ce n'est pas très efficace, en termes de rendement, comparativement à offrir une collecte sur toute la saison, c'est-à-dire du mois d'avril jusqu'au mois de novembre. Parce que le gros du volume et du poids des résidus verts, c'est le gazon et tous les autres résidus horticoles qui sont générés durant l'été. Les feuilles, ça

2260

2265 représente la majorité du volume, mais pas la majorité du poids. C'est environ 30 % à 40 % du poids total des résidus verts qui sont des feuilles.

2270 Donc, oui, il y a beaucoup de services de collecte de feuilles sur le territoire. Mais par rapport à ce qui est produit, ces services-là ne donnent pas un rendement qui est très élevé. C'est pour ça qu'on a juste 7 %, même s'il y a beaucoup de gens qui sont desservis par l'une ou l'autre des collectes, par exemple, d'arbres de Noël ou de feuilles mortes, des collectes ponctuelles comme ça.

2275 Maintenant, sur la question des résidus qu'on peut extraire du sac pour atteindre l'objectif le plus rapidement possible, dans le plan de gestion - je le disais il y a quelques soirs - il y a deux étapes d'implantation qui sont proposées. La première, c'est une collecte de résidus verts porte-à-porte pour tous, d'avril à novembre, à compter de 2006. Donc, là, ce qui est proposé, c'est que tout le monde serait desservi, en 2006, par une collecte de résidus verts. Et la deuxième étape, c'est l'implantation de la collecte des résidus de table qui, elle, suit l'expiration des contrats en vigueur en ce moment.

2285 Pourquoi cette première étape-là nous permet de progresser dans le taux de récupération? Parce que les résidus verts, on le sait, comptent pour plus de 50 % de la grande famille des matières putrescibles. Plus que la moitié des matières putrescibles sont des résidus verts. Mais c'est qu'en plus, quand on offre des collectes de résidus verts, on sait que les gens participent très bien.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Pouvez-vous faire le lien avec les contrats? Parce que si j'ai bien compris, vous étiez rendue là. Est-ce que c'est possible? Est-ce qu'il y a un problème de contrat à essayer d'aller plus vite dans l'herbicyclage? C'est comme ça que j'ai compris votre question. Est-ce que ça crée un problème d'ouverture de contrat que d'essayer d'avancer plus rapidement dans l'herbicyclage?

2295 **Mme FRANÇOISE FORCIER :**

2300 Non, pas du tout. Donc, c'est prévu. L'herbicyclage, le principal moyen qui est utilisé pour favoriser l'herbicyclage... l'herbicyclage, c'est la pratique de laisser le gazon au sol. Donc, on a des tondeuses déchiqueteuses et le gazon reste sur les pelouses.

2305 Le principal moyen qui est utilisé pour favoriser ça, c'est de dire aux gens d'abord qu'ils ont l'avantage eux-mêmes à laisser le gazon au sol. Donc, c'est de l'information. Essentiellement, c'est de fournir des documents d'information pertinents aux citoyens. Alors, les campagnes de sensibilisation et d'information sont prévues dès la mise en place du plan de gestion. Donc, l'herbicyclage est une mesure qui est privilégiée dans la séquence des étapes de mise en oeuvre.

2310 Et d'ailleurs, dans les hypothèses de réduction, il y a des réductions qui sont comptabilisées ou qui sont estimées dès la mise en place des collectes de résidus verts. Parce que quand on offre le service de récupération, on offre en même temps les campagnes de sensibilisation pour que, simultanément à la récupération, on obtienne une réduction à la source importante.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Legault?

M. NORMAND LEGAULT :

2320 Plus ou moins. Je vais vous dire, c'est parce que je trouve que s'il y a des citoyens ou des organismes qui sont intéressés eux autres à aller plus vite dans ce processus d'atteindre, sans penser nécessairement d'atteindre des objectifs mais de détourner des sites d'enfouissement, je trouve c'est très long.

2325 Si vous permettez, je peux parler d'expériences qu'on a vécues, nous autres, à Ville de Laval.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Oui.

M. NORMAND LEGAULT :

2335 En 1992, la ville a décidé de faire composter ses feuilles chez les producteurs agricoles. Je veux dire, ils ont été innovateurs déjà dans cette manière d'atteindre les objectifs. Je pense, à l'époque, je ne sais pas s'il y en avait, mais c'est eux autres mêmes qui ont décidé de faire ça.

2340 Moi, on m'a approché, l'année passée, avec Mosson Montréal, de vouloir composter leurs résidus. Je veux dire, on n'a pas attendu le plan de gestion. C'est déjà des organismes, des municipalités qui sont dans l'intérêt de détourner des sites d'enfouissement. Leur principal but, c'était de détourner. C'est sûr qu'il y avait le coût qui était en ligne de compte. Mais il y avait aussi ce qu'on appelle souvent, il y avait le côté environnemental, il y avait le côté social, de voir que ces matières-là ne se retrouveraient pas dans des sites d'enfouissement.

2345 Moi, ma question est dans ce sens-là. Pourquoi on ne peut pas aller plus vite à ce niveau-là? Il y a 7 %. Je ne parle pas qu'on est rendu à 57 %. On est à 7 %.

LA PRÉSIDENTE :

2350 Pourquoi qu'on ne peut pas aller plus vite pour détourner de l'enfouissement.

M. NORMAND LEGAULT :

Exactement.

2355 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez.

2360 **M. JACQUES TROTTIER :**

Je pense que votre préoccupation, vous n'êtes pas seul à l'avoir, on l'a tous. On pourrait aller plus vite que ça. D'ailleurs, la CMM ne dit pas aux gens, aux villes: *Ça vous est interdit de faire quoi que ce soit pour améliorer la situation existante en attendant qu'on ait fait le PMGMR.+ Ce n'est pas ça que dit la CMM. La CMM ne met pas d'interdiction aux villes. Une ville qui voudrait le faire, évidemment, elle peut le faire. D'ailleurs, il y a des villes qui le font déjà et qui l'ont déjà fait.

Je pense que toute cette chose-là - là, je vais peut-être essayer de répondre en vrac à deux questions en même temps - la tarte qui est là, ce n'est pas une proposition de la CMM, ça. Ce n'est pas ce que la CMM préconise de faire. Ce n'est pas l'idéal qu'elle fixe. C'est tout simplement qu'on s'est dit: *Il y a des contrats qui vont être renouvelés en 2003. Or, en 2003, nous n'aurons pas comme CMM un PMGMR qui va être en vigueur+, parce qu'il ne sera tout simplement pas adopté. On prévoit qu'il va être adopté en 2004.

Alors, qu'est-ce qui va arriver quand les municipalités qui, en 2003, vont devoir renouveler leur contrat? Là, on a fait un petit sondage Gallup. C'est une boule de cristal. Peut-être que vous n'êtes pas d'accord avec la boule de cristal, mais les gens nous ont dit, généralement, les municipalités, quand ils font un appel d'offres et qu'il y a trois colonnes qui sont là, et il y en a une c'est marqué: *Quel est ton prix pour un an? Quel est ton prix pour trois ans? Puis quel est ton prix pour cinq ans?+, ils disent: *Le maximum légal, c'est cinq ans. Et généralement, c'est là que se trouvent les meilleurs prix.+

Ça fait que nous, on a fait une boule de cristal et on a dit: *Au moment où le PMGMR va être adopté, en 2004, quelque part, si tout va bien, il est fort probable que les municipalités, qui ont renouvelé leur contrat en 2003, vont le faire pour cinq ans.+ Mais ça, c'est une estimation. C'est une boule de cristal. On aurait pu mettre 40 % ou 35 %. Ça ne vient pas vraiment influencer la vitesse. Puis ça ne vient surtout pas contrôler ou imposer une règle quelconque aux municipalités. Elles demeurent toujours libres de le faire.

La CMM n'existait pas et la Ville de Laval a fait son projet pilote. Donc, ce n'est pas une proposition. C'est juste que ce que je veux dire, c'est une boule de cristal, les indications qu'on a, c'est que les municipalités nous ont... ce n'est pas un sondage Gallup des 63 municipalités avec les 27 arrondissements et tout le monde, mais, quand même, les indications qu'on a, c'est que les municipalités ont démontré leur volonté de vouloir renouveler pour la plus longue période légale possible tout simplement à cause des coûts.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, j'ai une question supplémentaire ici, de madame Richard, monsieur Trottier.

2400

Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :

Oui. Moi, je veux revenir sur cette question des contrats. Parce qu'au tout début des audiences qu'on a commencées depuis un certain temps, la question des contrats, au point de départ, ça devenait un des éléments qui encadraient le fait qu'on était obligé de se reporter un peu dans le temps, parce qu'on ne pouvait pas remettre en question un certain nombre de contrats et que les délais étaient sur cinq ans.

2405

Là, vous nous dites: *la boule de cristal+. Mais me fiant sur la boule de cristal, est-ce qu'on ne pourrait pas penser que dans le PMGMR, si on avait vu non pas le fait qu'on prenait pour acquis que ce serait sur cette base de cinq ans, mais sur une base de trois ans possiblement, ou lancer une piste où les contrats auraient pu contenir des clauses qui permettraient aux partenaires de les rouvrir moyennant un certain nombre d'obligations ou de conditions, ça n'aurait pas été un incitatif pour aller un peu plus vite dans la mise en place du plan d'action.

2410

2415

Moi, la réponse que vous me donnez, je veux que vous la clarifiez encore plus, parce que je trouve que ça change un peu la donne. Les contrats, c'était vraiment, au point de départ, un encadrement à la mise en place du PMGMR. Là, ce n'est plus ça. Et là, je me dis, bon, bien, si c'est moins ça ou ce n'est pas ça, est-ce qu'on n'aurait pas pu dire qu'on pouvait mettre en place le PMGMR dans un délai plus rapide, moyennant, bien sûr, un engagement et des municipalités et des contractants à regarder la question des contrats avec une autre lunette que celle de se reporter presque automatiquement de cinq ans.

2420

LA PRÉSIDENTE :

Un scénario contrat trois ans.

2425

M. JACQUES TROTTIER :

Moi, je dirais, je pense que c'est un faux problème. Ce que j'essaie de dire, c'est que le fait de rouvrir les contrats... il y en a peut-être 80. Là, je n'ai pas le nombre exact, parce qu'il y a des arrondissements maintenant qui étaient des villes à l'époque, qui avaient leurs propres contrats qui sont encore en vigueur.

2430

Ce que j'essaie de dire, c'est que dans les 80 contrats, il y a toutes sortes de clauses. Et la décision qui a été prise, ça n'a pas été en regardant chacun des contrats un par derrière l'autre. La décision qui a été prise par les élus, ça a été de ne pas rouvrir les contrats. C'est une décision qu'ils ont prise. On peut peut-être être d'accord, on peut peut-être n'être pas d'accord, mais ils ont pris cette décision-là. Voilà.

2435

2440

Ceci étant dit, dans plusieurs villes probablement que, sans rouvrir les contrats, on peut mettre en place de nouvelles choses. Mais dans certaines autres villes, je vais prendre - je ne sais pas, je dis ça de mémoire, peut-être que la mémoire me fait défaut - comme à Montréal-Nord, où ils avaient décidé de ne pas faire de boîte bleue parce que ça coûtait trop cher, ils ont

2445

introduit la boîte bleue au mois d'août passé, en 2003, quand la ville centrale est arrivée avec plus d'argent.

2450

Donc, c'est une question d'argent. On pourrait dire: *On rouvre les contrats+ et puis ça va peut-être coûter plus cher. On pourrait peut-être dire: *On va faire des contrats d'un an+, puis ça va peut-être coûter plus cher. Sauf que ce n'est pas la décision qui a été prise.

2455

Maintenant, je voudrais juste rappeler que la vitesse d'atteinte, contrats rouverts ou pas, ça n'empêche pas que la CMM n'a pas le pouvoir de dire quoi que ce soit aux villes, actuellement, sans avoir un PMGMR qui est approuvé. On ne peut pas dire, avant que le PMGMR soit approuvé par le conseil: *Bien, en attendant, prenez une mesure qui est obligatoire.+ Donc, il faut faire ce processus-là.

2460

Ce processus-là, on est en train de passer à travers maintenant. Il y a des audiences publiques. Le rapport va arriver quelque part au mois de mars. Suite à ça, il va y avoir adoption du vrai PGMR. Puis il y a un autre élément dans la loi, c'est la loi qui est écrite comme ça, l'application n'est pas faite par la CMM. La CMM, même si elle voulait, elle ne peut pas donner les contrats de collecte. Elle ne peut pas créer un nouveau contrat qui dirait: *Bon, bien, maintenant, on fait un contrat de boîtes bleues à Mirabel.+ On ne peut pas faire ça. C'est la Municipalité de Mirabel qui a le pouvoir dans la loi de gérer les matières résiduelles.

2465

2470

La seule autorité de la CMM, c'est de valider que ce que font les 63 municipalités est conforme au plan qui est adopté par le conseil, lorsqu'il va être adopté par le conseil. Alors, ça, ça nous mène en 2005. Alors, cette chose-là, c'est juste ça que je veux dire. Ce qui fait qu'on commence à travailler en 2006, dans le fond, c'est parce qu'on va avoir un plan approuvé et applicable en 2005. On ne peut pas aller plus vite que ça.

Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :

2475

Mais rapidement, vous savez très bien qu'un plan comme celui-là, qui sera adopté ou qui est en processus d'élaboration et de consultation, ça crée un certain encadrement pour les municipalités qui font partie de la CMM. Sans être coercitif, ça plane quand même sur les démarches.

2480

Mais je voudrais poser une question à monsieur Bourque sur la question des contrats. Vous, vous êtes un contractant avec les municipalités. Comment vous prendriez ça qu'à partir du moment où il y a un plan qui est adopté puis qui veut accélérer les choses, on vous interpelle pour modifier le contrat pour tenir compte d'un nouvel échéancier?

2485 Vous êtes une partie importante de la mise en place de ces plans d'intervention dans les municipalités. Comment vous recevez ça, vous, comme homme d'affaires, industriel, pris à partie dans tout ce processus-là, qu'une municipalité aille vous voir pour dire: *Bon, on a un contrat sur X nombre d'années. Mais est-ce qu'on peut, compte tenu du plan qui est adopté pour le mieux être de l'environnement et ainsi de suite, modifier notre contrat pour répondre aux échéanciers+?

2490

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, c'est une question qui est difficile à répondre. Je vais vous donner simplement un exemple.

2495

2500 Nous avons soumissionné sur un contrat, il y a quelques années, c'est un contrat de cinq ans, si je me rappelle bien, pour la Ville de Laval. Et quand on prend un contrat de cinq ans comme ça, normalement on fait un investissement assez important dans des camions. Alors, si, tout d'un coup, le contrat n'est pas d'une durée de cinq ans, est d'une durée de trois ans ou deux ans, bien, là, sauf qu'on trouve une place pour ces camions-là avec des nouveaux contrats ou que ça nous donne des coûts qui sont différents.

2505 Et l'autre chose aussi, un contrat, il y a un certain revenu qui est garanti pour l'entreprise. Alors, si on parle d'un contrat de, mettons, deux, trois camions, ça ne dérange pas grand-chose. Mais un contrat de Laval, c'est un contrat de 19 camions. Et c'est certain que ça amène des coûts excédentaires et ce sont des négociations qui sont difficiles. Alors, il y a des règles. Si jamais on arrive à un point qu'on n'est pas capable de s'entendre, bien, là, ça amène des dommages. Ça ne crée pas des situations qui sont plaisantes. Quand on a un contrat qui est clair, puis quand on a un contrat d'une certaine durée, on s'organise pour le faire et le faire d'une façon efficace.

2510 Alors, il y a une certaine attente qui est sous-entendue avec un contrat, c'est que si on a signé un contrat de cinq ans, on va investir des équipements pour respecter le contrat pour cinq ans.

2515

LA PRÉSIDENTE :

2520 Avant de passer à monsieur Ménard, monsieur Giroux, est-ce qu'on a répondu à votre question?

M. ANDRÉ GIROUX :

2525 Je pense qu'il y a des gens qui tournent autour du pot là. Soyons directs. Il n'y a personne qui a dit qu'il fallait ouvrir des contrats existants. Tout le monde est d'accord là-dessus. On n'est pas anti la loi.

2530 Mais la lecture de ce tableau-là, c'est qu'actuellement, selon le tableau de Dessau, il y a 45 % des gens qui sont desservis par des contrats qui se terminent en 2003. Ils ne sont pas encore renouvelés. Donc, ce n'est pas la situation actuelle, c'est la situation présumée. Alors, on ne parle pas d'ouvrir des contrats existants.

2535 Tout ce que je vous dis, c'est que, selon moi, le fait que les contrats de 2003 pour lesquels le groupe, le peloton qui fait partie de ces gens-là devra aller en nouvelle soumission, ces gens-là, selon la boule de cristal de la CMM, vont tous aller en contrat pour cinq ans et pourraient, je ne dis pas qu'ils vont le faire, et pourraient se sortir de l'obligation légale d'implanter la 3e voie avant 2008, ce qui, selon moi, explique pourquoi on n'atteint pas les objectifs avant. C'est la réponse à la question de monsieur Legault.

2540 Maintenant, si on va plus loin, les contrats qui se terminent en 2004, qu'est-ce qui va les retenir d'aller en soumission pour cinq ans? Alors, qu'est-ce qui se passera pour l'autre tranche? Est-ce qu'on va la retrouver dans la partie 2010? Qu'est-ce qui se passera en 2005? Là, il n'en reste plus beaucoup là. Si vous lisez le tableau, le gros, c'est 2003-2004. C'est là que ça se joue là. On ne parle pas de contrats existants.

2545 Est-ce que vous me suivez toujours?

LA PRÉSIDENTE :

2550 Toujours.

M. ANDRÉ GIROUX :

2555 Parfait. Alors, il se trouve que nous, Laval, on est dans le peloton des 2005. Nos contrats se terminent le 31 mars 2005 en ce qui concerne la collecte des ordures avec des options de renouvellement. Je parle de collecte des ordures.

2560 Donc, ma lecture de la tarte en question, c'est que le gros du peloton 2003-2004 vont se soustraire, pourraient, pardon, pourraient se soustraire à l'obligation d'implanter la collecte à 3 voies en 2008. Et ceux qui restent, dont Laval, qui est une petite ville quelque part au nord de l'île de Montréal, bien, nous, nous devons respecter l'échéancier 2007, parce que c'est ça qui est écrit dans le plan: *collecte à 3 voies, la 3e voie, matières résiduelles alimentaires implantée en 2007+.

2565 Alors, il y en aura quelques-uns, oui, qui devront respecter la loi et nous en faisons partie. C'est pour ça que la CMM peut dire: *Bien, écoutez, oui, on commence tranquillement en 2007.+ Tranquillement, c'est nous. Les autres, c'est après. Je pense avoir répondu à la question de monsieur Legault, ceci explique pourquoi c'est remis jusqu'en 2013.

LA PRÉSIDENTE :

2570 Monsieur Trottier.

M. JACQUES TROTTIER :

2575 Je suis content de voir que la Ville de Laval, qui est un modèle pour plusieurs à suivre dans la gestion des matières résiduelles, va se retrouver dans la pôle position dans cette course-là. Dans le fond, je pense qu'on dit la même chose.

2580 La seule chose que la CMM dit, c'est qu'en 2003, elle n'est pas capable d'imposer aux villes quelques règles que ce soit, parce que le PMGMR n'est tout simplement pas adopté. Et si on ne se dépêche pas à adopter le PMGMR, bien, ça se pourrait très bien comme monsieur Giroux dit qu'en 2004, si on rate le coche, on va tous se retrouver en 2005 avec pas de PMGMR, donc pas de règles du jeu. C'est important de l'adopter au plus vite le PMGMR.

2585 Mais ça, ça reflète tout simplement ce que l'on pense. C'est une estimation. Si jamais, en 2009, il n'y en a pas 45 %, il y en a juste 35 %, bien, tout le monde va se taper dans le dos.

LA PRÉSIDENTE :

2590 D'accord, merci.

Monsieur Ménard. Et ensuite, monsieur Lefebvre et monsieur Léonard. Oui.

M. KAREL MÉNARD :

2595 Moi, j'ai une brève question sur les contrats. En fait, c'est une question que j'avais déjà posée à une séance précédente. Est-ce qu'il est possible pour un exploitant de lieu d'élimination de matières résiduelles de signer des contrats au-delà de sa durée de vie, c'est-à-dire au-delà de ce que lui accorde son certificat d'autorisation?

2600 Parce qu'actuellement, tous les sites sont pleins et les contrats se signent. Est-ce que c'est normal? Est-ce que c'est légal de le faire?

LA PRÉSIDENTE :

2605 Est-ce que vous avez une opinion juridique à la CMM là-dessus? Peut-être monsieur Bourque? Moi, je ne sais pas qui est-ce qui peut nous aider là-dessus. Monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

2610

Écoutez, normalement, dans chaque contrat, on doit identifier le lieu d'élimination qui va être utilisé pour le contrat. À mon avis, c'est légal de signer le contrat, sauf que ça expose le soumissionnaire, parce que c'est un engagement à un certain prix.

2615

Alors, ce qui risque de se passer dans la région de Montréal... je pense que toute municipalité en Amérique du Nord, qui se trouve avec moins de cinq ans de capacité dans leur site, est en période de crise. Et je vais être intéressé de voir comment que les soumissions vont se tourner à l'automne, quand il n'y a pas de capacité de cinq ans dans la région de Montréal, dans la CMM. Il n'y en a pas.

2620

Le seul site qui en a, c'est Lachute, puis ils sont à peu près à 30 000 tonnes de leur maximum. Sainte-Sophie n'a pas cinq ans. Je m'excuse. Saint-Nicéphore, on a une capacité pour à peu près huit ans. Alors, on est capable de se servir de ce site ou de se servir de Sainte-Sophie. Et ensuite, si jamais on a un manque de capacité, on peut faire la garantie avec Saint-Nicéphore. Lachenaie n'a pas cinq ans. Et, ma compréhension, Berthier n'a pas cinq ans.

2625

Alors, nous sommes, d'après moi, dans une situation de crise dans la région de Montréal, qui affecte les soumissions. Et je pense que ça serait vraiment un procès de définir qui aurait la responsabilité. Durant l'été, durant toutes les discussions sur les décrets d'urgence à Sainte-Sophie, c'est certain qu'il y avait des municipalités qui se préparaient, si jamais qu'il n'y avait pas de décret d'urgence, à commencer des poursuites. Et la difficulté que ça aurait causé, il y aurait eu des poursuites des deux côtés.

2630

Alors, c'est vraiment... ça touche la question de monsieur Ménard, ce n'est pas nécessairement est-ce que c'est légal de signer le contrat, c'est...

2635

LA PRÉSIDENTE :

À quoi on s'expose.

2640

M. HUBERT BOURQUE :

... les conséquences de signer un contrat dans une situation où est-ce qu'il n'y a pas de mécanisme pour assurer qu'il y a assez de capacité.

2645

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, c'est très clair.

2650 **M. KAREL MÉNARD :**

Madame la présidente, je laisse monsieur Bourque pour la réponse, mais j'ai comme compris que c'était son interprétation d'une situation.

2655 **LA PRÉSIDENTE :**

Tout à fait.

2660 **M. KAREL MÉNARD :**

Est-ce qu'on peut avoir un avis légal? Est-ce que la commission peut demander l'avis légal au ministère de l'Environnement ou au Contentieux de la CMM, s'il en existe un, à savoir: est-ce qu'un contrat peut être signé, sachant pertinemment que le promoteur ne peut pas promettre de remplir son obligation? On parle au niveau de l'élimination de déchets.

2665

Parce que ça entraîne ensuite, comme monsieur Bourque l'a dit, il l'a très bien exprimé, des poursuites et ensuite... comme le décret, par exemple, le décret d'urgence a été un peu forcé parce que des contrats étaient signés.

2670 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, écoutez, ce que je peux faire, madame Maisonneuve a noté votre question, je vais essayer de voir où est-ce qu'on peut l'adresser pour avoir une réponse qui soit la plus adéquate possible. Et puis je vous donnerai l'information peut-être à la prochaine rencontre ou je vous le laisserai savoir.

2675

D'ailleurs, j'en profite, parce que j'oublie toujours de vous le dire, mais toutes les questions qui avaient été posées et sur lesquelles il n'y avait pas de réponse qui avait été fournie encore, sont maintenant répondues, et les réponses sont sur le site. Donc, vous pouvez aller voir sur le site de la CMM, si jamais vous étiez parmi ceux qui avaient posé des questions. Oui.

2680

M. KAREL MÉNARD :

Il y a un monsieur de TIRU qui est là. J'aurais une courte question encore sur la collecte sélective. Est-ce que je peux?

2685

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2690

M. KAREL MÉNARD :

La question est brève. Je vais essayer.

2695 On parle beaucoup de sensibilisation, que c'est extrêmement important. Aussi, la sensibilisation peut prendre différentes formes. On a vu dernièrement, des médias peu scrupuleux, peut-on dire ça, ont sorti des reportages à la télé sur les opérations de certains centres de tri. Je ne suis pas là pour juger ou pour dire si on n'a pas eu accès à tous les chiffres, mais ça a créé une commotion au sein de la population. Beaucoup nous ont appelés en disant:
2700 *À quoi ça sert de recycler si on jette ça aux vidanges.+ Il y a 19 centres de tri au Québec, je crois. Le taux de rejets de 4 d'entre eux est de 40 %. Ensuite, ça descend jusqu'à 5 % ou 6 %.

Monsieur Trottier a parlé d'audit environnemental sur les centres de tri. Peut-être que je me trompe, là, au niveau de l'expression, mais qu'il allait y avoir un suivi pour s'assurer que tout est bien fait, aller chercher de l'information.
2705

Concrètement, qu'est-ce qui est prévu avec des centres de tri privés comme la compagnie TIRU pour aller chercher toute l'information pertinente, à savoir, ce qu'ils collectent, est-ce que c'est vraiment ce qu'ils recyclent, où il y a vraiment des preneurs pour toutes les matières qu'ils recyclent? Au niveau des rejets, s'il y en a, est-ce que vous avez un mécanisme? Et ainsi de suite.
2710

LA PRÉSIDENTE :

2715 D'accord, c'est clair. Alors, contrôle et suivi des centres de tri.

M. JACQUES TROTTIER :

Je dirais c'est la partie facile. C'est uniquement une question de collecter l'information et de demander à ceux qui soumissionnent de transmettre des rapports sur tous les intrants et tous les extrants de leurs opérations, disons, une fois par trois mois. Il y a des détails à régler, évidemment. Mais en gros, c'est que tout ce qui rentre, il faut qu'il soit pesé; et tout ce qui sort, il faut qu'il soit pesé. Puis il faut qu'on sache d'où ça vient et où ça va, tout simplement.
2720

2725 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous, monsieur Baudouin, avez-vous quelque chose à rajouter là-dessus?

M. PATRICK BAUDOUIN :

2730 Écoutez, oui. Au total, ce n'est pas 19 centres de tri, c'est 39 centres de tri au Québec. Et, au niveau du contrôle, ce que vous évoquiez au niveau des médias télévisés dernièrement, moi, on l'a évoqué juste avant la réunion avec certaines personnes ici. Ce n'était pas très sérieux comme reportage.
2735

Par contre, ce qui est beaucoup plus sérieux, c'est ce qui a déclenché Recyc-Québec, qui a pris un certain nombre de centres de tri, les plus gros, et a envoyé un audit au niveau

2740 financier pour savoir quels étaient les tonnages entrant, sortant, lieu de destination et taux de recyclage et pourcentage de rejets. Donc, le bilan de 2002 de Recyc-Québec va être validé par la firme Raymond Chabot, qui sont venus nous voir et qui ont contrôlé tous nos chiffres, et qui l'ont fait pour d'autres compétiteurs aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2745 Monsieur Lefebvre.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :

2750 Je demanderais d'abord à monsieur Trottier de ressortir la diapo sur les sites d'enfouissement. Ça va être comme notre cadre pour la question qui va s'adresser d'abord à monsieur Drouin, mais qui va être ouverte après pour avoir des commentaires d'autres participants, éventuellement.

2755 Monsieur Drouin, vous avez sorti comme premier principe de gestion que les sites doivent être le plus près du producteur de déchets pour réduire le camionnage. Donc, si on voit au niveau du site, à ce moment-là, aucun des deux scénarios... parce que là, on analyse, on a comme deux scénarios proposés par la CMM. Et vous amenez une variable, qui fait en sorte qu'il faudrait presque avoir un autre critère de décision que dire: *fermer tous les sites qui sont hors CMM et que chaque sous-région...+

2760 Comment vous voyez l'application? Comment serait l'applicabilité de votre principe, de façon très concrète? Comment est-ce que vous le voyez, potentiellement? Vous avez dit: *plus qu'un site à Montréal+, par exemple. Quelles seraient les autres applications possibles? Est-ce que ça pourrait être le fait que Lachute pourrait desservir Mirabel, par exemple, même si c'est en dehors de la CMM?

M. LOUIS DROUIN :

2770 Je ne peux pas répondre comme ça. Je pense que c'est une question difficile. Il faut regarder comment... Enfin, votre question, c'est comment appliquer ce principe-là par rapport à la situation existante. Ce que je vois, c'est différents tonnages dans différentes sous-régions. Ce que je comprends, c'est des chiffres sur 10 ans.

LA PRÉSIDENTE :

2775 20 ans.

M. LOUIS DROUIN :

2780 20 ans, puis ça comprend toute la production de déchets, tant domestiques que autres, ces tonnages-là?

M. JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, commissaire :

2785 Une fois les 60 % atteints.

M. LOUIS DROUIN :

2790 C'est ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui aurait une...

2795 **M. LOUIS DROUIN :**

2800 Moi, ce que je vois, c'est des commentaires généraux. Je pense que le principe, si on prend le scénario B, il faut évidemment rapprocher les producteurs de déchets des sites d'enfouissement. En tout cas, moi, je voyais que c'était un principe qui est important. Mais c'est évident que pour la région de Montréal, c'est sûr qu'il va falloir plusieurs sites.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :

2805 Mais le principe, s'il y a un site qui est tout proche d'une ville mais que la frontière de la CMM est entre les deux, et qu'il y a 2 kilomètres, selon vous, est-ce que le principe devrait être plus flexible ou non?

M. LOUIS DROUIN :

2810 Moi, je pense qu'il faut reprendre le principe et voir de façon beaucoup plus spécifique comment dans le grand territoire de la CMM, ça peut s'appliquer. Est-ce qu'on va se retrouver spécifiquement avec les territoires que vous avez identifiés? Je ne sais pas, là.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :

2815 Vous pensez que même le redécoupage des territoires va être à repenser.

M. LOUIS DROUIN :

2820 Mais moi, j'ai l'impression... enfin, il y a la variable d'être près. Mais l'autre variable, comme monsieur Bourque disait, il faut un minimum de déchets pour que ce soit rentable pour mettre les mesures de contrôle. Puis ça, bien, le chiffre magique, je ne l'ai pas. C'est une étude coûts avantages-bénéfices.

2825 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Léonard.

2830 **M. JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, commissaire :**

C'est-à-dire qu'il y a une vision qui est exprimée peut-être par monsieur Bourque, puis là, ce que je comprends, c'est qu'il y aurait une vision qui dit: *Mieux vaut avoir des plus grands sites mieux contrôlés.+ Ça, c'est une première vision. Et les implications de cette vision-là, c'est-ce qu'il y a des coûts de transport importants qui sont générateurs de gaz en suspension, donc nuisibles à l'environnement, évidemment. Et il y a aussi des coûts d'acceptabilité sociale.

2835 Et monsieur Bourque, qui est une personne d'expérience, a très bien dit que dans ce contexte-là de grand site, mieux valait avoir des grands sites sur d'anciens sites existants que de vouloir avoir de nouveaux sites. Ou, à la limite, je suppose qu'une vieille carrière peut faire ou

2840 une vieille mine ou, enfin, je ne sais pas quoi. Bon.

Et moi, ce que je comprends de ce que monsieur Drouin a dit, et de ce que vous avez dit, vous avez émis un certain nombre de principes qui vont plutôt vers une vision de ce qu'on a qualifié de site de proximité.

2845 **M. LOUIS DROUIN :**

Oui.

2850 **M. JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, commissaire :**

On n'est pas dans les coûts, mais qui diminuerait, disons, l'inconvénient du transport, qui responsabiliserait évidemment le citoyen et qui rapprocherait les générateurs, bon, etc. Mais le calcul réel, l'os, pour moi, c'est l'applicabilité. Est-ce que c'est applicable?

2855 Parce que dans une ville comme Montréal, où on évalue qu'on va produire 31 millions de tonnes, ça voudrait dire, sur une base de petits sites, disons, de 100 000 tonnes, trouver 16 ou 20 endroits. Alors, là, je comprends que c'est plus acceptable, mais je pense que ce que je vois, c'est...

2860 Est-ce que j'interprète bien ce que vous dites?

LA PRÉSIDENTE :

2865 Monsieur Drouin.

M. LOUIS DROUIN :

2870 Je peux ajouter un autre principe. Parce que moi, je pense qu'il y a tout un débat autour de... mettons je prends le dossier Lachenaie. Ce que j'en connais, c'est un mégasite, puis ils ont fait supporter à une communauté beaucoup de choses. Donc, moi, mon raisonnement, c'est dire: est-ce qu'on peut rééquilibrer cette charge-là au niveau de l'ensemble du territoire? Donc, c'était la notion de rapprocher.

2875 Mais j'ajouterais probablement ce que j'ai omis de mentionner, le principe d'équité. C'est le principe d'équité, là, qui s'applique.

LA PRÉSIDENTE :

2880 C'était le sens de la question de Jean-François Lefebvre.

M. LOUIS DROUIN :

2885 L'équité, c'est de remettre sur le dos des producteurs l'ensemble des risques ou des nuisances qui sont reliés à la gestion de leurs propres déchets. Puis ça, je pense que les citoyens doivent le comprendre. Monsieur Bourque a plus mentionné dans le cadre de, lui, ce qu'il connaît, si c'est faisable ou pas faisable.

2890 Actuellement, le débat sur l'équité, le débat social, écoutez, vous avez des déchets, il faut les gérer. Puis on est tous pris dans le même bain. Puis si on considère la Communauté métropolitaine comme une communauté sociale, il va falloir à un moment donné, à mon avis, que les gens réalisent que si on applique le principe qu'on les gère dans notre cour... la cour est grande, c'est 3.4 millions d'habitants dans 64 municipalités. C'est ça, la cour. Mais ce n'est pas seulement un petit secteur de la cour qui devrait subir l'ensemble des inconvénients.

2895

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Mais à l'inverse un peu...

2900 **M. LOUIS DROUIN :**

Dans la cour, il va falloir que les gens se parlent, puis qu'en termes de principe d'équité, peut-être qu'on en subisse tous un petit peu.

2905 **LA PRÉSIDENTE :**

2910 Mais est-ce que du point de vue de la santé publique, et c'est comme ça que j'interprète la question de Jean-François Léonard, est-ce qu'il y a une limite à un moment donné ou un seuil en termes de nombre de sites par espace à ne pas dépasser.

M. LOUIS DROUIN :

2915 Moi, je pense que là, on est rendu... moi, je la poserais différemment. Parce que là, ça devient une question, parce qu'il y a le principe d'équité, mais ce que je vois aussi, c'est ce que les gens sont prêts à payer. Puis ce que je comprends de monsieur Bourque, ce n'est pas à n'importe quel...

2920 Parce que mettre des mesures de contrôle, je vois Miron, là, ça a coûté cher. Je les ai vu dépenser, dépenser, il y a des millions et des dizaines de millions. Donc, là, la question, c'est de savoir jusqu'où on est prêt à payer pour la disposition de nos déchets. Puis plus un site est gros - ça, je comprends - plus c'est payant d'une certaine façon pour investir dans les mesures technologiques de contrôle des nuisances. Donc, il faut un minimum de tonnage. C'est quoi le chiffre magique? Je ne le sais pas.

2925 Monsieur Lefebvre, vous êtes économiste.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :

2930 Je n'ai pas le chiffre magique dans ce domaine-là.

M. LOUIS DROUIN :

2935 Mais j'ai l'impression qu'il faut une couple de centaines de milliers de tonnes de déchets par année pour que ça vaille la peine d'investir dans les infrastructures.

LA PRÉSIDENTE :

2940 D'accord. Là, j'ai monsieur Séguin, monsieur Bourque et puis monsieur Giroux.

2940 Monsieur Séguin.

M. MICHEL SÉGUIN :

2945 Bien, juste très rapidement. Il faut dire aussi que plus un site est gros, plus il est important d'avoir des déchets pour le rentabiliser et, à ce moment-là, plus le dégât environnemental peut être gros aussi. Et donc, il faut mettre ça dans la balance. En tout cas, je pense qu'on s'entend tous là-dessus.

2950 Écoutez, je reviens donc à la question des contrats et de l'importance dans ces contrats-là d'avoir des mesures de performance et de suivi et de comment est-ce qu'on fait. Je veux dire, moi, je pense que ça, c'est une des clés et on l'oublie trop souvent.

 Vous savez, la Ville de Montréal avait fait une étude, l'ancienne Ville de Montréal, sur les contrats. Ils ont fait une analyse des contrats qui étaient octroyés. Et cette analyse-là avait

2955 démontré que, à l'époque où ils ont fait l'étude, donc c'est à peu près au début des années 90, 92 à 94, si ma mémoire est bonne, mais je vais vous fournir la source exacte...

LA PRÉSIDENTE :

2960 La référence, oui.

M. MICHEL SÉGUIN :

2965 ... mais ce que ça révélait, c'est que les contrats qui étaient signés par les municipalités, en fait, étaient des contrats de collecte des ordures. Et dans plus de 80 % des cas, les décideurs ne savaient pas où allaient les déchets. Enfin, les contrats disaient simplement que la destination ultime de ces déchets devait être un site d'enfouissement qui avait un certificat d'autorisation. Donc, dans plus de 80 % des contrats, il n'y avait même pas cette... on ne cherchait même pas de savoir où ça s'en allait. On s'engageait à ce que ça aille dans un site qui avait un certificat d'autorisation.

2970 Alors, est-ce que la CMM a fait ce type d'analyse là, par rapport à la possibilité des contrats, d'avoir des mesures de performance et de suivi qui refléteraient cet état de chose là. Moi, je pense que c'est une question qui est importante.

2975

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut avoir un oui ou un non là-dessus?

2980 **M. JACQUES TROTTIER :**

Oui, la réponse, c'est oui. Ce qui a été posé, c'est que les futurs contrats vont justement éviter ce problème-là, qu'on a constaté tout le monde lorsqu'on a fait la collecte de données. Les futurs contrats, il va devoir y avoir toutes sortes de mesures.

2985

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourque.

2990 Monsieur Giroux, est-ce que vous apportez un élément de réponse ou c'est pour une question? Parce que j'ai monsieur Fafard avant vous si c'est une question.

M. ANDRÉ GIROUX :

2995 Non,

LA PRÉSIDENTE :

Un élément de réponse?

3000

M. ANDRÉ GIROUX :

C'est un commentaire plus général, mais oui, un élément de réponse.

3005

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, attendez. Monsieur Bourque avant.

M. HUBERT BOURQUE :

3010

Madame la présidente, simplement un commentaire pour regarder le passé comme un exemple de où est-ce qu'on est aujourd'hui, puis c'est quoi le futur.

3015

Si on recule d'une dizaine, vingtaine d'années, on avait un site à la carrière Miron et on n'avait pas les problèmes de résidants qui étaient à proximité du site. Alors, dans notre idée, c'était en quelque part, puis ça nuisait à personne.

3020

On avait le site de Meloche. Ça nuisait à personne. Il y avait l'incinérateur. C'était bien beau. Alors, on a écarté le problème, sauf que dans cette situation, le contrôle des nuisances n'était pas nécessairement ce que l'on veut aujourd'hui.

3025

Alors, la même chose aussi, si on regarde Lachenaie, j'étais, moi, en charge du site de Lachenaie jusqu'en 92 comme vice-président de BFI, et à cette époque-là, il n'y avait pas le développement résidentiel que l'on voit aujourd'hui. Il n'y avait pas d'hôpital.

3030

Alors, ce qui se passe, puis on l'a abordé avec les aires tampons qu'on a suggéré qu'on devrait avoir, c'est qu'on a une croissance dans la CMM qui se fait graduellement. Alors, c'est quoi la solution? On se dit: *Bien, écoute, ça nuirait à personne si on avait des sites à peu près partout qui sont un peu écartés.+ Mais éventuellement, ces sites-là vont se trouver en milieu urbain. Alors, est-ce qu'on n'évite pas le problème?

3035

Et puis éventuellement, il va falloir qu'on puisse planifier aussi des endroits qui vont avoir une durée qui va être assez longue pour ne pas falloir être en planification de PGMR à tous les cinq ans. Alors, il y a une vision à long terme à aller chercher aussi.

Et puis je pense, d'après moi, le statu quo a beaucoup d'avantages. Parce que, n'oubliez pas, un PMGMR, c'est un navire qui est extrêmement difficile à virer de bord dans certaines situations. Il y a des moyens qu'on peut implanter rapidement. Mais je vous le dis, après 28 ans d'expérience, moi, j'ai deux agrandissements à aller chercher dans les prochains

3040 quatre-cinq mois et je ne souhaite pas ça à personne de passer à travers de ça, puis passer à travers un décret d'urgence, justement.

LA PRÉSIDENTE :

3045 Monsieur Giroux, ensuite monsieur Fafard et l'autre monsieur. Il est assis là depuis un petit bout de temps.

Monsieur Giroux.

3050 **M. ANDRÉ GIROUX :**

D'accord. Écoutez, je vais essayer d'être bref, mais je voudrais vous dire qu'il me semble que nous avons actuellement un débat tout à fait hallucinant.

3055 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah! oui?

M. ANDRÉ GIROUX :

3060 On parle qu'on va ouvrir trois, quatre sites à telle place, puis peut-être dix ailleurs, puis peut-être quinze ailleurs. Savez-vous ce que c'est ouvrir un site, un seul site? Moi, je vous garantis que si dans les dix prochaines années, on réussit à ouvrir un site, bravo. Bravo. Je vais être très très content, très très fier.

3065 Parlez aux gens de la région de l'Outaouais, par exemple, qui essaient d'en ouvrir un depuis 25 ans et qui continuent de venir à Lachute. Personnellement, j'ai essayé, moi, d'en ouvrir dans des régions absolument isolées, Mill Hilton, 75 kilomètres à l'ouest d'Ottawa, personne. Bien, il y avait quelqu'un pour dire non.

3070 Alors, en ouvrir un à Laval, je ne sais pas si vous réalisez dans quoi on s'embarque. C'est quelque chose, encore une fois, hallucinant, je vous le dis. Donc, à mon humble avis, il faut mettre les énergies sur la réduction. C'est là qu'il faut mettre l'énergie. Les citoyens souffrent à cause de nous dans les sites d'enfouissement. Parfait, on va essayer de régler leur cas, là, mais peut-être pas nécessairement en disant: *On va ouvrir le nôtre.+ Ce n'est pas ça. C'est: *Oui, attaquons-nous à la matière organique. RDD, là, ça cause des problèmes, parfait, attaquons-nous à ça. Appareils électroménagers, O.K. Collective sélective, parfait.+

3080 Là, toutes les mesures en place, finalement, c'est là-dessus qu'il faut taper le clou.

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, on va entendre un son de cloche différent. Monsieur Fafard, c'est à votre tour.

3085

M. DENIS FAFARD :

Moi, j'amènerais la commission complètement sur une autre piste. Peut-être que ma question pourrait différer un peu.

3090

J'ai cru comprendre que monsieur Baudouin gérait l'incinérateur de Québec. On a des expériences d'incinérateur dans la Province de Québec assez déplorables, des vieilles expériences. En Europe, je pense que ça fonctionne, l'incinération. J'aimerais qu'on prenne un deux minutes, deux, trois minutes tantôt, peut-être. Je ne sais pas si la question est sur l'enfouissement encore, mais qu'on dévie sur l'incinération. La CMM l'a évacuée de facto, mais j'aimerais ça qu'on en parle.

3095

LA PRÉSIDENTE :

Mais qu'est-ce que vous voulez savoir? On va y aller tout de suite. Allons-y maintenant.

3100

M. DENIS FAFARD :

Bien, qu'est-ce qui se passe, c'est en Europe, puis pourquoi c'est bon en Europe? Pourquoi ce n'est pas bon ici? Pourquoi ça n'a pas marché ici? Puis pourquoi qu'on a une image excessivement négative?

3105

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre à ça? Monsieur TIRU, monsieur Groupe TIRU Baudouin.

3110

M. PATRICK BAUDOUIN :

Je suis assez content de cette question-là parce que, depuis tout à l'heure, j'attendais que monsieur Bourque ait terminé. Comme il avait parlé d'incinération, je voulais justement intervenir.

3115

TIRU, c'est traitement industriel des résidus urbains. Au total, on gère 23 incinérateurs, aujourd'hui, dont celui de la Ville de Québec. Et rien qu'à Paris, il y en a 3 qui sont dans Paris, où il y a à peu près l'équivalent d'une population de 11 millions d'habitants. Ça ne pose pas de problème.

3120

Aujourd'hui, l'incinération, oui, ça fonctionne, il n'y a pas de problème avec l'incinération. Il ne faut pas se rappeler l'incinérateur des Carrières qui a été fermé en 94. D'ailleurs, ceux qui

3125

ont validé techniquement la fermeture de l'usine, c'est nous. Parce qu'en réalité, ça coûtait beaucoup trop cher à la Ville de Montréal pour le mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, en termes de pollution atmosphérique.

3130 Mais aujourd'hui, si on prend des incinérateurs comme Barcelone - la Ville de Barcelone, c'est nous qui le gérons, c'est nous qui l'avons construit - il était interdit qu'il y ait quoi que ce soit qui sorte de la cheminée. Il ne fallait pas qu'il y ait un rejet gazeux et c'était pollution zéro. Ça fonctionne. Il y a un coût. Aujourd'hui, un incinérateur moderne, on avoisine autour de, entre 80 \$ et 130 \$ la tonne, en fonction de l'esthétique qu'on va vouloir donner au bâtiment.

3135 Je parlais tout à l'heure avec monsieur qui est au bout de la table et, en réalité, le dernier incinérateur, on vient de creuser au bord de la Seine à Paris pour faire le fameux incinérateur Isséane. Quelqu'un à Paris a dit: *Je ne veux pas voir quoi que ce soit qui sorte de terre.+ Bien, ils sont enfoncés 50 mètres sous terre. Ils vont faire un bâtiment de bureaux avec un circuit de
3140 visite à l'extérieur.

Mais je veux dire, aujourd'hui, l'incinération avec valorisation d'énergie, on arrive à un résidu ultime à 2,5 %. C'est-à-dire, entre autres, si on rentre une tonne dans un incinérateur aujourd'hui, il reste à la fin un résidu ultime, 2,5 % seulement. Donc, on arrive à réduire quand même. Je sais que ça ne fait pas plaisir à monsieur Bourque, ce genre de remarque.
3145

M. HUBERT BOURQUE :

Ça fait plaisir.

3150

M. PATRICK BAUDOIN :

Mais il y a une chose qui est certaine, c'est que ça fonctionne. Je veux dire, aujourd'hui, Londres, c'est TIRU qui le gère; à Paris, il y en a trois. Strasbourg, Antibes. Et bon, il y a plusieurs villes en France un petit peu partout.
3155

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Séguin.

3160

Avez-vous fini monsieur Fafard? Voulez-vous entendre monsieur Séguin aussi? Il voulait réagir.

M. DENIS FAFARD :

3165

Oui, mais je retournerais la question vers la CMM.

LA PRÉSIDENTE :

3170 Ah! bon, d'accord, attendez. Monsieur Séguin veut réagir puis, après ça, vous retournerez la question à la CMM. Monsieur Séguin.

M. MICHEL SÉGUIN :

3175 Bien, écoutez, les études qui ont été faites justement par le Département de santé communautaire ont confirmé d'abord que la plus importante source de dioxines et furannes en milieu urbain, c'est l'incinérateur des déchets solides, donc les substances les plus toxiques connues.

3180 Deuxièmement, on parle des incinérateurs comme de la valorisation énergétique. De toutes les façons de générer de l'électricité, brûler les déchets, c'est la façon la moins efficace de le faire.

3185 Troisièmement, plus un incinérateur est performant, en termes de contrôle de la pollution atmosphérique, il n'y a aucun incinérateur qui arrive à un rejet zéro, mais plus il est performant, plus on se retrouve avec des cendres toxiques inutilisables qu'on doit trouver un enfouissement à ce moment-là spécial par rapport à ça. Construire un incinérateur, garantie d'un site d'enfouissement.

3190 Et finalement, du point de vue environnemental, c'est un gaspillage éhonté de ressources qui ont été investies dans la fabrication de produits de biens d'emballage qui se retrouvent dans un incinérateur. Alors, à mon avis, c'est absolument antiécologique, antiéconomique. Ce n'est vraiment pas... sur ce point de vue là, on partage le fait qu'il a été éliminé des...

3195 **LA PRÉSIDENTE :**

Des hypothèses.

M. MICHEL SÉGUIN :

3200

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3205 Alors, monsieur Baudouin, vous pouvez réagir. Puis après ça, si on fait le constat que vous n'êtes pas d'accord, on va s'arrêter là, quand même, parce qu'on ne pourra pas aller plus loin. Oui.

M. PATRICK BAUDOUIN :

3210

Première chose, déjà, premièrement, les mesures de dioxines et de furannes, tous les incinérateurs d'Europe sont équipés de capteurs. Entre autres, ça existe aujourd'hui. En 2003, ça existe.

3215

Deuxièmement, je veux dire, le 2,5 % d'une tonne de déchets aujourd'hui, ça s'appelle la vitrification. Ce n'est pas l'enfouissement.

3220

Troisièmement, vous dites qu'il n'y a pas la valorisation énergétique, mais je suis désolé, c'est l'équivalent d'un charbon comme la lignite.

Puis quatrièmement, je ne pense pas que toute l'Europe ne comprenne rien au niveau notion d'environnement. Donc, entre autres, il y a peut-être quelque chose...

LA PRÉSIDENTE :

3225

C'est ça, vous n'êtes pas d'accord.

M. MICHEL SÉGUIN :

3230

Bien, c'est sûr, c'est sûr. Je pourrais prendre chacun des points et...

LA PRÉSIDENTE :

3235

D'accord.

Monsieur Trottier, pourquoi est-ce que l'incinération a été évacuée des hypothèses?

M. JACQUES TROTTIER :

3240

Je dirais ça a été une orientation qui a été choisie, je dirais, à priori par les élus, tout simplement. Ce n'est pas suite à une étude qui aurait démontré que ça ne fonctionne pas ou que ça fonctionne bien. C'est une question qui ne s'est pas posée.

3245

Il faut se rappeler qu'à l'époque, quand même, ça fait peut-être un an ou proche où cette orientation-là a été prise par le conseil, il y avait un ancien gouvernement qui, lui, avait dit publiquement qu'il était contre l'incinération. Et plus particulièrement ici dans la région de Montréal, la fermeture de l'incinérateur des Carrières, qui lui posait problème au niveau de la population, je pense que ça a refroidi. Mais c'est une spéculation que je fais, parce que l'orientation a été prise sans donner de raison, tout simplement *pas d'incinération+.

3250

Mais je pense qu'il y a l'ancien incinérateur des Carrières qui ne fonctionnait pas bien, donc qui avait des impacts sur la perception du public. Puis il y a aussi le dossier de Foster

3255 Wheeler, qui est encore en cours de justice et qui n'est pas une expérience agréable, je pense, pour quiconque est dans ce dossier-là.

Donc, c'est un sujet qui a été comme évacué à priori, sans que ce soit un commentaire si ça fonctionne bien ou pas, là.

LA PRÉSIDENTE :

3260 D'accord.

Monsieur.

M. GAÉTAN BAYEUR :

3265 Bonsoir! Mon nom, c'est Gaétan Bayeur de Sainte-Genève-de-Berthier. On a un site d'enfouissement dans notre coin, EBI. On a une problématique à ce niveau-là.

3270 Le monsieur, tantôt, monsieur Giroux, je crois, il disait que c'était difficile d'ouvrir un nouveau site. Or, dans quelques années, les principaux sites de la région vont être à pleine capacité. Donc, il va falloir en ouvrir de nouveaux sites. Parce qu'agrandir un site, dans le fond, c'est ouvrir un nouveau site à côté d'un site existant. C'est la même procédure, c'est la même chose.

3275 Or, la question que je pose, moi, puis qu'on soulève depuis longtemps dans notre région... Le site qu'on a chez nous, comme plusieurs autres sites privés, ils ont été établis là, implantés là sur la base de propriétés, d'individus, de promoteurs et non sur la base à savoir est-ce que c'est la meilleure place pour mettre les déchets. On n'a jamais fait d'étude à savoir, est-ce que ces lieux-là étaient des lieux propices à l'enfouissement.

3285 La question que je pose: est-ce que les nouveaux sites qu'on se doit d'ouvrir dans les années qui viennent vont être des choix judicieux, à savoir, est-ce que c'est le meilleur endroit pour enfouir les déchets ou on se fie au promoteur pour en disposer dans un endroit où lui a décidé que c'était là ou ailleurs. Mais ce n'est pas un endroit qui, à mon avis, est choisi d'une façon judicieuse, à savoir, est-ce que c'est le meilleur endroit pour la disposition dans une région. C'est ça la question. Puis c'est une question importante.

3290 Puis la question aussi à savoir, c'est une deuxième question, qu'à mon avis, plus le site est gros, moins il devient acceptable, plus il y a des impacts sur la qualité de vie des gens et les risques de contamination sont plus élevés et tout cela. Il existe des sites beaucoup plus petits, qui sont beaucoup mieux acceptés dans plusieurs régions du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

3295 Allez-vous-en pas, on va essayer d'aller chercher une réponse.

3300 Est-ce que, monsieur Trottier, dans le cadre de l'ensemble des études qui ont été faites pour préparer le PMGMR, il y a eu des énoncés concernant la manière de procéder pour faire le choix des sites, si jamais le scénario d'autonomie régionale était retenu.

M. JACQUES TROTTIER :

3305 Non. Il y a deux variantes. Une des variantes, c'est de dire: c'est le statu quo. Et choisir un site, ça suppose pour - d'ailleurs, je partage tout à fait votre avis - pour déterminer qu'un site est adéquat, ça prend beaucoup d'études hydrogéologiques, géologiques et puis météorologiques et puis tout le tralala. Et on ne peut pas faire ça, multiplier ça pour peut-être cinquante possibilités de terrains qui seraient disponibles. Puis je dis ça, je n'en ai aucune idée.

3310 Alors, avant de se lancer dans ça, il faut d'abord savoir si la population dit: *C'est le plan A+ ou *C'est le plan B+. Parce qu'il y a beaucoup d'argent là-dedans, pour déterminer si un site est adéquat.

M. GAÉTAN BAYEUR :

3315 Je comprends, mais il peut y avoir une étude préalable pour en déterminer au moins quatre, cinq choix potentiels. Ensuite, on verra, à mon avis, lequel qui est le mieux approprié.

3320 Actuellement, les options qu'on a, c'est l'option d'un promoteur ou de deux promoteurs. On est limité. Les communautés n'ont pas vraiment le choix. On a un choix de promoteur. C'est ça qu'on a sur la table.

LA PRÉSIDENTE :

3325 Mais si on virait ça de bord, monsieur Trottier, est-ce que, dans la mesure où le deuxième scénario prévoit cinq sites, est-ce que si on applique les normes du ministère de l'Environnement, on est sûr de pouvoir trouver un site par secteur?

M. JACQUES TROTTIER :

3330 Je pense bien qu'on pourrait trouver un site. Il faut remarquer que ces sites-là ne sont pas annoncés d'avance. Le schéma d'aménagement ne dit pas: *Moi, je pense qu'à tel endroit, au coin de telle rue, ce serait une bonne place pour faire un site.+

3335 **LA PRÉSIDENTE :**

Sûrement pas, voilà.

M. JACQUES TROTTIER :

3340

Ça ne dit pas ça.

Donc, si c'était le plan B - puis là, encore une fois, je spécule, ça va dépendre de ce qui va être décidé par le conseil l'an prochain - si c'était le plan B qui prévalait, là, il y a encore une question qui se pose: est-ce que c'est le public qui va faire ça ou est-ce que ça va être un appel de propositions? Un peu comme lorsqu'ils ont décidé de faire le Palais des congrès, ils ont décidé de faire un appel de propositions. Puis il y a des gens qui sont arrivés avec des projets. Les deux façons sont possibles.

3345

3350

Ce qui est certain, c'est que n'importe quel site, qu'il soit fait par le privé ou par le public, s'il y en a des nouveaux, il va falloir qu'il se conforme aux futures règles qui sont mises de l'avant par le ministère de l'Environnement. C'est lui, dans le fond, qui détermine ce qui est acceptable socialement, en tout cas du point de vue environnemental, et puis ce qui ne l'est pas.

3355

LA PRÉSIDENTE :

Juste une petite dernière. Donc, vous avez quand même l'assurance que c'est faisable. Même si vous n'êtes pas allés loin dans les scénarios, c'est faisable, compte tenu de la nature du territoire et compte tenu de votre connaissance des normes du ministère de l'Environnement, d'implanter un site par secteur.

3360

M. JACQUES TROTTIER :

Il y a certainement suffisamment de terrain. Puis aussi, je vais reprendre l'analogie, quelqu'un parlait avant concernant le compostage. Il y a des gens qui font du compostage en andains, ça prend des grandes surfaces, on ne peut pas installer ça partout. Mais il y a quelqu'un qui était assis ici, lors d'une réunion précédente, et qui disait que lui il peut faire ça dans un parc industriel, parce que son procédé est complètement fermé, c'est comme une industrie. Alors, de la place, on pourrait en trouver, je suis certain, avec la technologie qui va avec.

3370

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, allez-y, monsieur.

3375

M. GAÉTAN BAYEUR :

C'est sûr que la localisation du site, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui va la déterminer. C'est évident que le ministère de l'Environnement va vérifier si le site choisi correspond, il répond à toutes les normes prévues par la loi et les règlements. Ça, c'est une évidence. Tous les sites qu'on doit ouvrir doivent être conformes.

3380

3385 Mais le choix de la localisation revient aux décideurs politiques, aux MRC ou aux communautés métropolitaines. C'est eux qui vont déterminer à quel endroit qu'ils le font le site. Mais à partir de là, il faut que ce choix-là soit fait de façon, à mon avis, judicieuse, en fonction de critères qu'on se donne au niveau des impacts sur la qualité de vie des gens, sur la santé publique, sur l'environnement, sur les risques de contamination, ces choses-là. On se donne des critères. On essaie de trouver le site qui soit le plus approprié pour les besoins d'une région et qui aura le moins d'impact possible au niveau environnemental et social.

3390 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on a fait cet exercice-là d'aller chercher au moins des critères?

3395 **M. JACQUES TROTTIER :**

Les critères... un projet comme ça est soumis aux études d'impact et le ministère de l'Environnement a déjà tout catégorisé ce qui doit être fait. Ce n'est pas différent ouvrir un site d'enfouissement que ouvrir une aluminerie. Et le choix du site, dans le fond, jusqu'à un certain point, ça ne dépend pas de qui prend la décision, que ce soit public ou privé.

3400

Ce qui compte vraiment, là, c'est le terrain physique qu'on choisit. Ça fait qu'à partir du moment où quelqu'un dit: *Moi, je veux ouvrir un site au coin de Saint-Laurent et Sainte-Catherine+, bien, là, on fait les études d'impact et on verra qu'est-ce qui se passe.

3405 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais la réponse à votre question, c'est les critères existent du côté du ministère de l'Environnement. C'est ça que je comprends que monsieur Trottier vous répond.

3410 **M. GAÉTAN BAYEUR :**

3415 Je ne suis pas d'accord avec ça. Je veux dire, peu importe où on doit implanter un nouveau site, bien, il va falloir qu'il réponde aux normes. C'est évident qu'il va répondre aux normes. Si on choisit une place, on ne choisira pas ça sur la rue Sainte-Catherine, c'est évident là. Mais la localisation, il peut y avoir vingt places potentielles pour en disposer des déchets. À ce moment-là, il faut choisir dans ces vingt endroits-là celui qui aura le moins d'impact possible.

3420 Actuellement, ce n'est pas ce qui se passe. Le site qu'on choisit, c'est celui du promoteur, puis on n'a pas évalué les autres sites potentiels. On passe à côté de solutions, bien souvent, qui seraient peut-être plus acceptables pour la communauté.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur.

3425

Monsieur Ménard, vous allez être le dernier. Après ça, je vais faire un petit tour de table rapide pour le message de la fin. Oui.

M. KAREL MÉNARD :

3430

Oui. Moi, je trouve cette commission ce soir tout, sauf hallucinant. Si la Ville de Laval a dit que c'est hallucinant de discuter de scénarios d'élimination sur le territoire, je trouve ça pas très acceptable.

3435

Tout à l'heure, il y a quelqu'un qui s'est échappé, une omission tout à fait bénigne mais peut-être qui a été reprise, en disant qu'il fallait avoir 16 lieux d'enfouissement de déchets sur le territoire de la Ville de Montréal, sauf que la personne a peut-être confondu 31 millions, ce n'est pas annuellement, c'est sur 20 ans. Donc, peut-être de là la méprise.

3440

Mais je pense que le débat actuellement n'est pas hallucinant du tout. Je pense qu'il est fondamental. La CMM nous demande qu'est-ce qu'on en pense. On est là pour répondre à ces questions-là. Si la Ville de Laval n'est pas contente de ça, bien, là, on connaît sa position. Mais moi, je pense que c'est extrêmement... de venir ici ce soir, et de poser des questions, essayer d'avoir des réponses, ça ne me fait pas plaisir d'être ici un vendredi soir comme tout le monde, je crois.

3445

J'ai une question, inquiétez-vous, mais il fallait que je le dise.

LA PRÉSIDENTE :

3450

Non, non, mais on apprécie...

M. KAREL MÉNARD :

3455

Oui, mais ce n'est pas du tout hallucinant.

LA PRÉSIDENTE :

3460

Je ne sais pas comment je dois interpréter ce que vous nous dites là. Je pense qu'on a eu une soirée qui a été extrêmement instructive.

M. KAREL MÉNARD :

3465

Oui, mais c'est suite à la dernière intervention de monsieur Giroux. Il a dit que c'est hallucinant de parler de l'implantation de plusieurs dépotoirs sur le territoire de la CMM, que si on en voyait un, en disant: ce serait déjà beau. Écoutez, c'est une question de volonté au bout de la ligne. Je ne sais pas ce que la CMM va...

M. ANDRÉ GIROUX :

3470

Je le redis.

M. KAREL MÉNARD :

3475

Bien, c'est la Ville de Laval qui dit ça, d'accord.

M. ANDRÉ GIROUX :

3480

Non, c'est André Giroux.

M. KAREL MÉNARD :

3485

Bien, là, vous avez un papier *Ville de Laval+ et la présidente vous interpelle comme personne-ressource à toutes les séances.

LA PRÉSIDENTE :

C'est vrai.

3490

M. KAREL MÉNARD :

Autrement, interpellez-moi ou les gens dans la salle. C'est toujours monsieur Giroux en tant que personne-ressource. Moi, je le considère comme un représentant de la Ville de Laval. Donc, ce qu'il a dit, moi, je le considère comme étant un commentaire de la Ville de Laval.

3495

Je peux en parler de la Ville de Laval. Il y a un schéma d'aménagement révisé qui a été déposé à l'ancien ministre des Affaires municipales, monsieur Boisclair, qui a été retourné à la Ville de Laval, parce que le ministre des Affaires municipales de l'époque demandait à la Ville de Laval de trouver des lieux d'élimination sur son territoire. Peut-être que la Ville de Laval pourrait en parler. Ça commence avec ça l'implantation de lieu d'enfouissement sanitaire. S'ils n'en veulent pas, c'est une volonté politique, c'est un choix politique, puis on sera là quand il faudra en débattre. Mais c'est prévu dans le schéma d'avoir des lieux. La question de volonté, là, je ne peux pas en discuter.

3505

Une question pour monsieur Bourque et c'est à ça... puis en passant, bon, tout le monde connaît le Front commun et Intersan, mais je trouve que monsieur Bourque, au moins, il a le mérite de répondre aux questions. On a beau ne pas être d'accord avec lui, puis souvent je ne suis pas d'accord, mais au moins, il a le mérite d'être franc dans ses réponses. On peut en discuter longuement de la qualité de ses réponses et du contenu, mais au moins, ça, il faut lui donner ça. Et ma question s'adresse à lui. C'est tout à fait, et peut-être que ça va éclairer la commission, au niveau des délais. On parle de délais.

3510

L'avis de projet que la compagnie Intersan a déposé à Sainte-Sophie, c'est, quoi, en décembre 2000 ou 1999?

3515

M. HUBERT BOURQUE :

2000.

3520

M. KAREL MÉNARD :

D'accord. Donc, l'avis de projet, c'est-à-dire le... ça commence comme ça un lieu d'enfouissement sanitaire. Le promoteur dépose un avis de projet et ensuite il y a toutes les démarches, les études météorologiques, ainsi de suite. Agrandissement ou établissement, c'est la même chose que monsieur Bayeur a dit.

3525

Intersan a la volonté d'agrandir son lieu d'enfouissement sanitaire, on peut s'y opposer, ce n'est pas la question, a déposé son avis de projet en décembre 2000. On est où actuellement?

On est pratiquement en décembre 2003. Donc, deux ans. Intersan a passé à travers toutes ces étapes et dans trois mois et demi, à peu près, techniquement, il peut y avoir un décret autorisant l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

3530

Donc, la procédure, toute la procédure, on parle de sept ans. Vous avez un cas concret, Intersan, ça pourrait lui prendre deux ans et trois quarts. Alors, qu'on arrête de dire que c'est impossible, que ça va prendre dix ans et ainsi de suite. C'est une question de volonté.

3535

C'est un promoteur privé, il a la volonté de le faire, il l'a fait. En deux ans et quart, il peut avoir son décret à partir de son avis de projet, qui est un petit document. Et ensuite, toute la procédure part à partir de là, deux ans et quart. Et ça aurait pu être peut-être même plus rapide. Donc, qu'on arrête de faire croire, qu'on arrête que ce n'est pas possible et de dire que c'est hallucinant. Là, moi, je pense que si c'est comme ça qu'on veut traiter le débat...

3540

Écoutez, je pense que c'est sérieux ce qu'on discute ce soir. Ça va avoir des implications financières majeures. Il y a certainement des gens qui ne seront pas contents. C'est sûr qu'une fois que la commission aura rendu son rapport, que la CMM aura son PMGMR approuvé, peut-être qu'il va y avoir des levées de bouclier. Ce n'est pas toute la population de la CMM qui est là.

3545

Moi, j'appréhende un petit ça aussi. Mais je pense qu'il faut bien prendre la décision et avoir toute l'information disponible actuellement en commission et surtout ne pas dire que c'est hallucinant. Je trouve que c'est des réflexions comme ça qui sont hallucinantes. Sans rancune.

3550

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, le mot *hallucinant+ a soulevé un débat.

3555

Est-ce que je peux faire le tour de chacun d'entre vous rapidement, en capsule. Notre thème de ce soir étant récupération et enfouissement, est-ce que je peux vous demander le message que vous voudriez qui passe. Quel est le principal message que vous voudriez laisser à la fois à la commission, mais aux gens ici aussi.

3560

Monsieur Drouin.

M. LOUIS DROUIN :

3565

Bien, moi, le message, j'ai parlé de principes tout à l'heure. Je rajoute le principe d'équité. Puis je pense que ce qu'il manque pour éclairer la prise de décision, c'est de documenter davantage le B, en termes de faisabilité.

LA PRÉSIDENTE :

3570

Le B, le scénario B?

M. LOUIS DROUIN :

3575

Bien oui, on n'a aucun élément. Parce que si on veut vraiment... moi, ce que je vois: *consultation du public sur une gamme de possibilités, A, B+. Mais là, il me semble qu'il faut être éclairé davantage sur la faisabilité.

3580

Monsieur, ici de Laval, dit que c'est impossible, puis qu'il faut aller vers le statu quo. Mais écoutez, avant de dire ça, j'aimerais bien voir si le B est faisable. Puis il faut aller beaucoup plus loin dans la documentation de ce scénario-là. On consulte le public. Si je me mets, moi, du côté du public, bien, j'aimerais avoir un peu plus d'information sur la faisabilité.

3585

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Séguin.

3590

M. MICHEL SÉGUIN :

3595

Écoutez, au niveau de l'élimination, les usines de traitement et de stabilisation de 200 000 tonnes, comme c'est le cas à Halifax, avec un ou deux ou trois sites d'enfouissement de matières inertes, c'est un scénario tout à fait différent de ce qui est proposé. Et sur le million de tonnes qui est généré à l'atteinte du 60 %, on parlerait de cinq usines. C'est des usines. On parle d'autre chose que ce qu'on voit.

3600 Écoutez, on nous a demandé quels étaient les éléments de réponse par rapport à comment atteindre les objectifs, comment travailler en harmonie. Donc, j'arrive avec ma liste d'épicerie. Au niveau résidentiel, ça va aller vite, mais écoutez, compostage communautaire, c'est une filière qu'on n'a pas vraiment regardée. Il y a des expériences pilotes, les éco-quartiers, que des groupes environnementaux ont mis de l'avant. Je pense que c'est important.

3605 Les collectes spéciales et ciblées des maisons et multilogements par des ressourceries mobiles des encombrants d'électricité, électronique, RDD, textile. Une ressourcerie mobile, ça se promène. Il y a des cas de ça en Europe qui valent la peine de regarder.

3610 Récompenser le compostage domestique. Est-ce qu'on peut envisager une réduction du compte de taxes pour les foyers qui font du compostage chez eux?

3615 Un plan de réduction des déchets de démolition et construction. Quand on a un permis, est-ce que la municipalité, quand elle octroie un permis, peut exiger un plan de réduction ou de récupération des déchets qui sont générés là?

Une politique d'achat d'économie sociale et les 3R. On en parle là-dedans, mais on ne donne pas les moyens comment le faire.

3620 Est-ce qu'on peut même envisager des dérogations à l'octroi de contrats pour favoriser des industries ou des entreprises d'économie sociale qui peuvent fournir un service à un coût un peu plus élevé, mais qui a un bénéfice environnemental et social.

3625 Consignation de produits problématiques. Bon, on va me dire: *Ça ne relève pas de la CMM+, mais la CMM ne l'a pas exigé. Elle doit l'exiger, si c'est comme ça qu'elle peut trouver des outils financiers pour le faire.

Interdiction de l'enfouissement de la matière réutilisable, recyclable, compostable et le mettre dans le contrat. Ce sont des pistes qu'on doit regarder.

3630 Une bourse des surplus qui sont générés par des entreprises et une bourse pour pouvoir faire des échanges entre des entreprises et des surplus qu'on retrouve dans des ressourceries. Et toute l'industrie de réduction et de récupération, comment on met en commun des choses pour faciliter l'atteinte des objectifs.

3635 Est-ce qu'on peut envisager une formule où la CMM s'engage à payer le coût de base, mais quand les profits sont générés, parce qu'à moyen et à long termes, il va y en avoir, mais on partage ces profits-là, pour que le contribuable investisse mais qu'il y ait un retour sur son investissement.

3640 Payer plus pour les déchets, s'ils peuvent être récupérés, je pense que ça va de soi.

Harmoniser les infrastructures avec les ressourceries. Par exemple, est-ce qu'on peut harmoniser les clos de voirie, les éco-parcs, les fourrières municipales pour favoriser les 3R. Puis l'élimination doit être la solution la plus chère.

3645

Bon, le secteur ICI, puis j'en ai juste quelques-uns d'autres, mais encore là, quand un commerce, une institution, un organisme obtient un permis d'exploitation de la municipalité, est-ce qu'on peut exiger que pour obtenir ce permis-là, qu'il y ait un plan des 3R qui est mis en pratique, que ce soit pour opérer, pour construire, pour rénover.

3650

Des collectes de recyclables et de compostables séparément pour créer une industrie des filières de récupération, qui sont en harmonie entre le résidentiel et le ICI. Encore là, la bourse de surplus est intéressante. Il y a des rejets d'industries qui pourraient être récupérés, mais il n'y a pas de masse critique, il n'y a pas de façon de le faire.

3655

Récompenser l'atteinte des objectifs de réduction. Est-ce qu'on peut envisager une structure d'impôt foncier et de taxe municipale, qui ferait en sorte qu'une compagnie responsable ait un plus petit compte de taxes à la fin qu'une compagnie qui ne s'en préoccupe pas.

3660

Une caractérisation obligatoire de déchets. Un investissement, bon, dans les ressourceries et les autres industries là-dedans justement pour mettre en lien ce qui se passe dans des centres de tri de matières résidentielles avec ce qui se générerait dans le ICI.

3665

Bon, payer plus pour les déchets, s'ils peuvent être récupérés, et récompenser la réduction, la récupération. Et encore là, l'élimination doit être le plus cher, tout le temps. Et les argents qui sont générés dans l'élimination doivent être investis dans ces infrastructures-là. Alors, là, on aurait des incitatifs pour faire en sorte que l'élimination soit la dernière chose. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3670

Madame Groulx.

Mme RAPHAËLLE GROULX :

3675

Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce que monsieur Séguin vient de dire, sauf qu'il ne faut surtout pas oublier dans tout ça les ICI et les CDR. C'est essentiel qu'ils soient inclus dans tout plan et qu'on leur facilite la vie, parce que leur job à eux, ce n'est pas de protéger l'environnement, mais de réussir dans leur domaine approprié, soit le commerce et la construction, rénovation, etc.

3680

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3685

Monsieur Baudouin.

M. PATRICK BAUDOUIN :

3690 Écoutez, je vais être bref. Ce que je peux souhaiter, ce soir, moi, en tant qu'entreprise, c'est que le peu de personnes qu'on avait ce soir, que la semaine prochaine, nos bacs de recyclage soient encore un peu plus pleins, puis qu'on en mette un petit peu moins à l'enfouissement.

3695 Mais c'est vrai que l'idéal, ce qu'on peut souhaiter, c'est qu'on puisse arriver rapidement à augmenter le tonnage de recyclage, de faire vraiment du compost et puis, je veux dire, qu'on puisse enfouir le minimum de choses, quoi.

3700 Et par contre, par rapport à ce qu'on appelle le ICI, il y a monsieur Séguin qui l'a évoqué il y a quelques minutes, je ne vous cache pas qu'il y a un de nos départements qui essaie d'approcher les ICI en ce moment, toutes les entreprises, etc., ce n'est pas facile du tout. Il vaut mieux parler, aujourd'hui, à des fonctionnaires municipaux pour faire évoluer des dossiers de recyclage qu'à des patrons d'entreprises.

LA PRÉSIDENTE :

3705 Merci.

Monsieur Bourque.

3710 **M. HUBERT BOURQUE :**

Alors, simplement pour résumer certains commentaires. Premièrement, il faut tenir compte du fait que le plan de gestion a une tâche qui est assez difficile. Il faut comprendre que si on ajoute les ICI, nous avons un 3 millions, 3 2 millions ou plus de tonnes à gérer. Et si quelqu'un 3715 dans la salle peut s'imaginer ça prend quoi pour faire ça, c'est une tâche qui est importante. Et il faut comprendre aussi que le changement va amener des engagements aussi pour le support d'autres technologies.

3720 Deuxième chose, c'est le temps d'implantation. Et on parle surtout des lieux d'enfouissement. Si on parle de centres de compostage, je pense qu'on accepte qu'il y a peut-être une différence. Mais j'ai vécu, j'ai travaillé avec des municipalités qui ont pris vingt ans. Et ce n'est pas surprenant de prendre vingt ans pour faire l'implantation d'un site.

3725 Si on regarde le scénario de Toronto, Toronto avait un plan d'implanter d'autres sites. Mais là, ils sont rendus avec quoi? Des sites au Michigan, avec une loi qui a passé cette semaine pour l'interdiction de l'importation des déchets de Toronto. Alors, c'était des étapes. C'était simplement de dire: *Bien, on va s'ajuster. On va faire ci, on va faire ça.+ Mais finalement, le problème qu'on a aussi, c'est l'étiquette. Du moment qu'on met l'étiquette *Toronto+ sur un projet, on met un X là-dedans: c'est la grande ville qui veut s'imposer.

3730

Et puis le scénario statu quo, ça permet en sorte qu'on devient un intermédiaire qui peut avoir des ententes avec les municipalités. Et ce n'est pas nécessairement vu comme une imposition des besoins de la CMM aux municipalités qu'on appelle communautés hôtes.

3735

L'autre chose qu'il va falloir réaliser, c'est quoi le juste équilibre à la récupération, le compostage, le bioréacteur ou l'enfouissement si on veut, c'est quoi l'équilibre optimal? Est-ce que... oui, on peut aller, on peut viser 100 %. Mais est-ce que c'est dans,... premièrement, je pourrais dire la volonté politique. La volonté politique, ça n'existe pas. C'est la volonté de la population. La population exprime sa volonté à travers des élus.

3740

Alors, les élus, il y a deux choses qu'on considère. Premièrement, c'est la participation. Je pense qu'on peut l'augmenter la participation. Mais il y a aussi le côté financier. Et le côté financier est peut-être un peu plus difficile à régler. Alors, jusqu'à quel point qu'on veut aller? C'est quoi le mixte optimal de solutions?

3745

Ensuite, il faut avoir un respect social. C'est-à-dire, il faut respecter aussi les gens qui doivent accepter ces technologies, que ce soit, mettons, ce qu'on peut appeler les minisites ou des sites comme on voit actuellement, il faut qu'il y ait un respect, et ce respect se fait à travers une performance environnementale. C'est-à-dire que si on reconnaît qu'il peut y avoir des impacts, que ce soit lixiviat, le biogaz, etc., il faut avancer. Il ne faut pas nécessairement baser nos décisions sur le passé. Il faut baser les décisions sur le futur et avoir une responsabilité sociale.

3750

Alors, en résumé, c'est les points que je voulais amener.

3755

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3760

Monsieur Bouchard, un petit mot ou deux sur la collecte sélective.

M. RÉJEAN BOUCHARD :

3765

Je vais reprendre les mots de monsieur Baudouin, je pense, dans la mesure où on va enlever le plus possible qui s'en va à l'élimination. Je pense que c'est le problème le plus important.

3770

Les objectifs, je pense que ça ne sert à rien de les remettre en question, ils ont été fixés par le gouvernement. Si on reprend cette discussion-là, écoutez, on tourne en rond. Alors, on part avec ça. L'important, je pense, c'est de commencer, de faire quelque chose. Le plus long des voyages commence toujours par le premier pas.

LA PRÉSIDENTE :

3775 Alors, je vous remercie beaucoup.

 Nous, on se retrouve à Ville de Laval la semaine prochaine, lundi prochain. Et on sera là pendant un certain nombre de séances. Alors, merci d'avoir participé et j'espère qu'on vous reverra en deuxième partie et qu'on entendra vos mémoires.

3780

3785 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

 ET, J'AI SIGNÉ:

3790

LISE MAISONNEUVE, s.o.